



## IA : pourquoi Trump ne veut pas d'une pause

► La question du contrôle du développement de l'intelligence artificielle a été posée, notamment par les patrons d'OpenAI et d'Anthropic

► Ces derniers, se disant inquiets face aux capacités de leurs modèles, ont été éconduits par Donald Trump, qui dénonce un « complot malfaisant »

► Le président américain tient à ce que les Etats-Unis conservent leur leadership, fragile, et met en avant la concurrence avec la Chine

► Anthropic s'apprête par ailleurs à faire son entrée en Bourse, signe que le débat est aussi économique

PAGE 13 ET IDÉES P. 27

**M**ÉDITORIAL

LA NÉCESSITÉ DE  
REPRENDRE LA MAIN

PAGE 28

## EL NIÑO, LE PHÉNOMÈNE QUI DÉSTABILISE LE CLIMAT

► Cette anomalie climatique se produit tous les deux à sept ans dans le Pacifique  
► Sécheresses, tempêtes, inondations... l'épisode actuel a déjà des effets dévastateurs

PAGES 6-7



Une forte houle, due à un ouragan renforcé par une chaleur océanique record, à Long Beach (Californie), le 7 septembre.

MARIO TAMA/GETTY IMAGES/AFP

## Finances publiques Pétrole cher et taux élevés pèsent sur le budget

LA PRÉPARATION du projet de budget 2027, que le premier ministre doit communiquer, en fin de semaine, aux experts du Haut Conseil des finances publiques, se complique encore un peu plus. Le prix du pétrole ne cesse de flamber, en raison de la guerre au Moyen-Orient, sans perspective de repli rapide. Economistes et investisseurs anticipent un regain durable d'inflation et une poursuite de l'augmentation des taux d'intérêt - un mouvement mondial qui affecte spécialement la

France, jugée de moins en moins fiable par les prêteurs internationaux. Lundi 14 septembre, le taux auquel la France doit s'endetter est monté à 4,5 %, du jamais-vu depuis 2008. Particulièrement observé, l'écart entre les taux imposés à la France et à l'Allemagne a atteint un niveau inédit depuis 2012. « Avec une croissance qui décroche et le déficit le plus élevé de la zone euro, la France se trouve au cœur des turbulences », résume l'économiste Mathieu Plane.

PAGE 8

## Tourisme

Dans l'Hexagone, des recettes en hausse, mais moins de Français

Pouvoir d'achat en baisse, canicules... Les Français sont moins partis en juillet et en août, et ont réduit leurs dépenses

PAGE 16

## Justice

L'heure du procès pour Rachida Dati dans l'affaire Ghosn-Renault

L'ex-ministre est jugée, entre autres, pour corruption passive. Au cœur du dossier : 900 000 euros perçus entre 2009 et 2013

PAGE 10

## Etats-Unis

L'oligarque russe qui a financé le mariage d'un des fils de Trump

PAGE 4

## Procès

Rémy Daillet, de l'enlèvement de Mia au projet de coup d'État

PAGE 11

## Débats

Le recteur de la Grande Mosquée de Paris répond au RN sur le voile

PAGE 25

## Cinéma

Le camp nazi du Struthof et ses traces

Dans « La Ligne bleue », Marie Dumora « ravive » la mémoire du lieu de déportation alsacien, en partant à la rencontre des derniers témoins dans les villages voisins

PAGE 21

## Campus

Les jeunes ne trouvent plus le sommeil

La qualité des nuits des moins de 30 ans se dégrade, et a un impact encore sous-estimé sur la santé, les études et le travail

PAGE 18

VU PAR AREND VAN DAM (PAYS-BAS)

CARTOONING FOR PEACE



En vente chez votre marchand de journaux





**Le « Vermont », un sous-marin d'attaque à propulsion nucléaire américain, à proximité de la base navale Stirling, à Perth (Australie), le 29 octobre 2025.**

ANTONY DICKSON/AFP

## REPORTAGE

FREMANTLE, HENDERSON, ROCKINGHAM (AUSTRALIE) - envoyée spéciale

Sous la pluie battante d'une matinée de juillet, un pêcheur persiste à jeter sa ligne dans les eaux poissonneuses de Cape Peron, un promontoire découpé de petites criques turquoise au sud de Perth. Il ne se préoccupe pas de l'habituel ballet de camions, sur la route courant au-dessus de la mer, qui relie l'entrée de la base de la marine royale australienne, HMAS Stirling, et l'île de Garden Island. Sur le continent, le poste de garde, un bâtiment gris au toit de tôle qui ouvre à intervalle régulier les barrières de l'unique accès routier au site, ne paie pas de mine. Difficile d'imaginer qu'à 4 kilomètres au large, loin des yeux, l'étroite bande de terre battue par les vents de l'océan Indien se prépare à devenir l'un des principaux centres névralgiques de la défense australienne.

Cinq ans après l'annonce fracassante, le 15 septembre 2021, d'un nouveau partenariat stratégique entre Canberra, Washington et Londres (Aukus) pour acquérir huit sous-marins à propulsion nucléaire, Garden Island accueillera, à partir de 2027, des sous-marins américains et britanniques en rotation.

### «Etre forte face à la Chine»

En 2032, l'Australie doit acheter son premier sous-marin de classe Virginia aux Etats-Unis, deux autres devraient suivre. Entre-temps, le pays devrait avoir commencé à construire, en Australie-Méridionale, son premier SSN-Aukus, un bâtiment de conception britannique doté de technologies américaines. Si l'île-continent continue à se poser de nombreuses questions sur ce pacte de sécurité, sur le terrain, il prend forme.

«Ils développent un nouveau centre de formation. Ils ont déjà construit des nouveaux bâtiments pour héberger les marins, fait des travaux de rénovation un peu partout, réaménagé l'un des quais...», égrène un marin australien travaillant à HMAS Stirling, cheveux grisonnant coiffés en brosse, qui demande à rester anonyme. S'il se réjouit de recevoir ses homologues américains, dont certains seront basés en permanence dans la

région pour assurer le soutien logistique des rotations, son épouse, qui déjeune à ses côtés, regrette le passage incessant des camions. «Nos infrastructures ne sont pas prêtes et nous n'avons pas suffisamment de logements pour accueillir ces familles», soupire-t-elle. Dans la ville de Rockingham, située près de la base, il suffit d'évoquer l'Aukus pour provoquer un débat dans l'un des bars-restaurants proches de l'océan, le VAT 116. «C'est important pour que l'Australie soit forte militairement face à la Chine», dit Scotty Wilkinson, un conducteur d'engin. «Et il vaut mieux avoir les Américains à nos côtés, même si Donald Trump est un clown», abonde Mason McCormick, un bonnet de laine vissé sur la tête, tandis que Chuck Meehan, à la retraite, s'inquiète. «J'ai peur qu'en cas de conflit régional nous devenions une cible», intervient le sexagénaire.

La façade occidentale de l'Australie ouvre sur l'océan Indien et donne accès à un arc stratégique s'étendant de l'Asie du Sud-Est jusqu'à l'Inde et au Moyen-Orient. Elle a toujours joué un rôle central dans la sécurité de la région. Pendant la seconde guerre mondiale,

la ville côtière de Fremantle, près de Perth, était devenue la plus grande base de sous-marins de l'hémisphère Sud.

Quant à HMAS Stirling, elle est en service depuis 1978. «Lorsque j'étais ministre de la défense [1984-1990], j'ai entrepris de déplacer la flotte sous-marine australienne de Sydney à cette base», se souvient Kim Beazley, interrogé par Le Monde. «Lorsque vous opérez depuis l'Australie-Occidentale, vous réduisez le temps de déploiement vers l'Asie du Sud-Est d'un tiers. C'est idéalement situé», ajoute-t-il.

Pour se préparer aux rotations qui débiteront en 2027, des sous-marins à propulsion nucléaire américains ont commencé à visiter régulièrement HMAS Stirling en 2023. Un premier bâtiment britannique a également été reçu en février 2026. L'objectif : former les Australiens et développer progressivement la capacité de la base navale à accueillir et entretenir des sous-marins à propulsion nucléaire.

Si la maintenance courante sera assurée sur place, les travaux d'entretien plus importants seront réalisés à Henderson, une zone industrielle située entre Rockingham et Fremantle dans l'Australian Marine Complex, qui rassemble déjà plus de 150 industries spécialisées dans le secteur. «Nous donnons le coup d'envoi à la création du plus grand pôle de construction et de maintenance navales de l'hémisphère Sud», a clamé, le 24 août, Roger Cook, le premier ministre de l'Etat d'Australie-Occidentale, en annonçant l'emplacement exact du nouveau projet.

«Les travaux n'ont pas encore commencé, mais on sait qu'il va y avoir du travail pour nous dans les années qui viennent», se

réjouissait, dès juillet, Tommy Radesch, un échafaudageur d'une trentaine d'années, portant sa veste orange vif d'ouvrier.

Mais une partie de la population est loin de partager son enthousiasme, notamment dans la ville voisine de Fremantle. Dans ce bastion de la gauche australienne, l'Aukus essuie une pluie de critiques. «La base de HMAS Sterling n'est pas loin d'ici. Henderson n'est qu'à 5 ou 6 kilomètres des habitations. Malheureusement, ce que nous avons appris ces derniers mois en observant la situation avec l'Iran, c'est que lorsque vous abritez une présence militaire américaine, vous devenez une cible», met en garde Sophie McNeill, sénatrice écologiste d'Australie-Occidentale.

Comme elle, beaucoup s'opposent aussi à la composante nucléaire du projet dans un pays qui a renoncé depuis plus d'un demi-siècle à se doter de l'arme nucléaire, préférant se placer sous le parapluie de son allié stratégique historique, les Etats-Unis.

### «Engrenage»

La campagne citoyenne «Stop Aukus WA» milite contre ce pacte depuis 2021. «Nous sommes inquiets de ce que nous appelons "l'engrenage nucléaire". Pour la première fois, l'Australie s'engage dans la voie de la technologie de propulsion nucléaire. Où s'arrêtera-t-on ? Qui nous dit qu'à l'avenir des sous-marins américains ne viendront pas ici équipés de missiles de croisière à tête nucléaire ? Et pourquoi se rapproche-t-on toujours davantage des Etats-Unis ?», s'agace Leonie Lundy, coordinatrice de la campagne.

A l'autre bout du pays, le 10 août, l'enquête publique indépendante sur l'Aukus, qui tient l'une de

**Le coût du programme pour les sous-marins pourrait s'élever à 368 milliards de dollars australiens sur trois décennies**

ses audiences à Sydney, examine elle aussi ces questions et bien d'autres. Lancée grâce à un financement participatif et coordonnée par le centre de réflexion Australian Peace and Security Forum, elle est présidée par Peter Garrett, ancien ministre travailliste et figure historique du mouvement antinucléaire australien.

«J'ai opposé mon refus à l'Aukus dès le premier jour, au motif qu'il n'y avait pas eu de réel débat que ce soit au Parlement ou au sein du Parti travailliste. C'est pour cela qu'il m'a semblé crucial d'avoir une commission citoyenne», explique celui qui est également connu comme chanteur du groupe de rock Midnight Oil.

Pendant toute la journée, de simples citoyens, des dirigeants politiques, des spécialistes des questions de défense et d'autres experts s'expriment tour à tour tandis que les cinq commissaires leur posent des questions sous le regard attentif du public. La scène s'est répétée dans sept autres villes du pays et l'enquête présentera son rapport au début du mois de novembre dans l'espoir d'ouvrir un débat plus large dans le pays.

Parmi les sujets les plus évoqués figure le coût du programme pour les sous-marins qui pourrait

s'élever à 368 milliards de dollars australiens (228 milliards d'euros) sur trois décennies au risque de cannibaliser le budget de la défense et d'empêcher l'acquisition d'autres capacités militaires.

Les autres questions concernent l'éventualité que des retards de livraison ne créent un vide capacitaire dès lors que la flotte actuelle de sous-marins Collins arrive en fin de vie, la question du stockage des déchets radioactifs, l'évolution des relations de l'Australie avec la Chine et les Etats-Unis, et surtout la question de la souveraineté australienne alors que l'Aukus augmente encore l'intégration des forces armées australiennes et américaines, et que Canberra pourrait difficilement rester à l'écart d'un conflit régional dans lequel Washington serait engagé.

### «Part de risque»

«Le sondage [de l'institut] Lowy [publié le 22 juin] indique que 68 % des Australiens soutiennent l'Aukus. Les critiques ne reflètent ni la position de la vaste majorité de la population, ni celle des deux grands partis politiques, s'agace Peter Dean, conseiller en stratégie de défense à l'United States Studies Centre de Sydney, face à la médiatisation des voix anti-Aukus. La stratégie que nous poursuivons est la dissuasion. La meilleure façon d'y parvenir est de se positionner en force pour montrer à la Chine qu'elle ne dispose pas d'un avantage technico-militaire qu'elle pourrait exploiter. Evidemment, cela implique une part de risques. Mais la vraie question est : n'y a-t-il pas davantage de risques à ne rien faire ?»

L'Aukus comprend également un second volet, le pilier II, ayant pour sujet le développement conjoint et le partage de technologies militaires avancées. Au cours de l'exercice Rim of the Pacific 2026, effectué en juillet au large d'Hawaï, Australiens et Américains ont notamment testé des drones sous-marins afin de vérifier leur capacité à fonctionner ensemble.

«Le domaine sous-marin abrite une part croissante de nos infrastructures, qu'il s'agisse de pétrole et de gaz, de parcs éoliens, mais aussi et surtout de câbles sous-marins. Et bien sûr, à la surface de ce même domaine, s'effectue le transit de l'écrasante majorité du commerce australien le long des lignes de communication maritimes», souligne John Blaxland, professeur en sécurité internationale à l'Australian National University.

«Le problème pour nous est que toutes les technologies passées sont aujourd'hui devenues obsolètes. Il n'y a pas de solution miracle, mais nous avons un plan – certes, complexe, mais un plan tout de même – pour équiper l'Australie des technologies sous-marines dont elle a besoin afin de protéger efficacement ses intérêts de pays insulaire», résume celui qui est actuellement directeur du bureau de l'Université nationale australienne en Amérique du Nord.

Et en changer maintenant, comme le disent l'immense majorité des experts, ne ferait qu'accroître les risques de vide capacitaire cinq ans après avoir déjà, sans préavis, annulé le «contrat du siècle» portant sur l'achat de 12 sous-marins à propulsion conventionnelle auprès de l'industriel français Naval Group. ■

ISABELLE DELLERBA



# En Pologne, un scandale touche la droite nationaliste

Des membres du parti ultraconservateur PiS sont compromis dans une affaire de cryptomonnaies

VARSOVIE - *correspondants*

L'affaire apparaissait déjà comme un scandale financier de grande ampleur, l'un des plus importants que la Pologne ait connus depuis la chute du communisme et le retour de la démocratie, en 1989. Elle est en train de devenir le cauchemar du parti Droit et justice (PiS), la formation nationaliste qui a gouverné le pays de 2015 à 2023, et, dans une moindre mesure, de la Confédération Liberté et indépendance (extrême droite libertarienne).

Quand, en avril, la plateforme de cryptomonnaies Zondacrypto s'est montrée incapable de rembourser ses clients, pour un montant global estimé à 2 milliards de zlotys (environ 463 millions d'euros), les observateurs relevaient déjà que la société avait sponsorisé des événements organisés par le camp nationaliste. Mais personne ne pouvait prévoir l'enchaînement de révélations qui, à la faveur d'enquêtes journalistiques et de la procédure pour fraude et blanchiment lancée par le parquet de Katowice, où l'entreprise a été créée, allait embraser le monde politique polonais durant l'été.

Plusieurs responsables politiques sont en effet soupçonnés d'avoir tiré un profit personnel et politique de leurs liens avec Zondacrypto, en monnayant leur influence. Au premier chef, Zbigniew Ziobro, qui fut ministre de la justice de tous les gouvernements dirigés par le PiS. Déjà accusé par le parquet de détournements de fonds dans une autre affaire et menacé d'être placé en détention, l'homme est en fuite depuis l'automne 2025 ; il vit aujourd'hui aux États-Unis. Il a reconnu lui-même, au début de septembre, que sa fondation, l'Institut de la Pologne souveraine, a touché, en 2025, 450 000 zlotys du patron de la société de cryptomonnaies, l'avocat Przemyslaw Kral, ce qu'il a qualifié de simple « erreur ».

## « Mensonges grossiers »

Selon la plupart des observateurs, cette position ne tient pas face aux enquêtes journalistiques et aux témoignages déjà versés au dossier judiciaire, dont Donald Tusk, le premier ministre de centre droit, a divulgué une partie, le 4 septembre, au Parlement. En particulier les dépositions de Przemyslaw Kral, qui



Zbigniew Ziobro, membre du parti Droit et justice et ancien ministre de la justice, à Varsovie, le 31 janvier 2025. RAFAL GUZ/EPA/MAXPPP

## Des responsables politiques sont soupçonnés d'avoir tiré un profit personnel et politique de leurs liens avec Zondacrypto

pourrait obtenir le statut de « témoin protégé », un équivalent de celui de repent dans d'autres systèmes judiciaires. Il évoque un échange de bons procédés : la promesse d'aider financièrement Zbigniew Ziobro, en contrepartie d'une protection politique.

Andrzej Stankiewicz, rédacteur en chef adjoint du site d'information *Onet* et fin connaisseur de la vie politique polonaise, souligne que, dès 2018, Zbigniew Ziobro avait « à trois reprises reçu des avis de l'Autorité de supervision financière selon lesquels Zondacrypto enfrenait la loi, signalements qui avaient tous été classés sans suite ». De même, d'après les dépositions lues au Parlement, Zbigniew Ziobro aurait promis à l'entreprise qu'après un éventuel retour au ministère de la justice – à l'issue des élections législatives prévues pour l'automne 2027 –, il « tordrai[t] le cou » à toutes les procédures judiciaires qui la touchent. Un service pour lequel une contrepartie de 2 millions de zlotys aurait été envisagée. Zbigniew Ziobro a qualifié ces témoignages de « mensonges gros-

siers », sans apporter, jusque-là, d'éléments supplémentaires.

Au-delà de l'ancien ministre, une partie importante de la galaxie PiS et des membres de la Confédération sont impliqués à des titres divers. Zondacrypto est soupçonnée d'avoir offert un séjour dans un hôtel de luxe à Monaco à Tomasz Sakiewicz, patron de Telewizja Republika, la principale télévision de l'extrême droite polonaise, proche du PiS, également bénéficiaire d'importants budgets publicitaires de la part de la société. Celle-ci aurait financé un voyage à Ibiza au député PiS Michal Moskal. La fonda-

tion du député Przemyslaw Wipler, figure importante de la Confédération, aurait aussi reçu des financements.

L'affaire remonte même jusqu'au président de la République, Karol Nawrocki, élu en juin 2025 avec le soutien du PiS. La société de cryptomonnaies a cofinancé un congrès du camp nationaliste, en mai 2025, à Jasionka, où les participants ont mis en scène leur proximité avec la droite américaine. Ce congrès a été un élément-clé de la campagne présidentielle. Ainsi qu'un sommet à Washington réunissant, en septembre 2025, Karol Nawrocki, tout juste élu, et des personnalités MAGA (« Make America Great Again »).

Au Parlement, le 4 septembre, Donald Tusk a cité le témoignage anonyme d'« une personnalité publique » affirmant que le président avait promis sa grâce à un responsable de Zondacrypto en échange de ces financements. En outre, les observateurs n'ont pas manqué de remarquer que M. Nawrocki avait, par trois fois, mis son veto à un projet de loi de régulation des cryptomonnaies.

Un texte contre lequel l'ensemble des membres du PiS et de la Confédération impliqués dans l'affaire sont soupçonnés d'avoir mené un intense lobbying.

## « L'argent de la mafia »

Or, note Andrzej Stankiewicz, « il faut bien comprendre que Zondacrypto a été fondée avec l'argent de la mafia. La société avait deux objectifs : laver l'argent du crime organisé, et en gagner en profitant de ceux qui plaçaient naïvement leur argent ». Le rédacteur en chef adjoint d'*Onet* rappelle que l'ancien patron de l'entreprise, Sylwester Suszek – qui l'a fondée en 2014 sous le nom de BitBay –, a disparu en mars 2022, et n'est jamais réapparu. « Nous savons aujourd'hui que sa disparition est liée à un règlement de compte mafieux, dit Andrzej Stankiewicz. Il y a des preuves qui l'étayent, des gangsters ont été arrêtés et ont parlé ».

Avocat du dernier dirigeant en date de Zondacrypto, Przemyslaw Kral, Roman Giertych, par ailleurs membre influent de la Coalition civique, le parti du premier ministre, résume : « Le plus important

dans cette affaire est que l'omerta est tombée : les liens noués par le monde mafieux avec le monde politique sont démontrés de façon très claire. » En particulier, complète Andrzej Stankiewicz, « avec des politiques, comme ceux du PiS, qui ont bâti toute leur carrière sur la lutte contre la corruption et la promotion des valeurs morales ».

Alors que le PiS connaît déjà un important passage à vide, après la sécession, en juillet, de l'ancien premier ministre Mateusz Morawiecki (2017-2023), ces révélations mettent en danger la suprématie du parti sur l'ensemble de la droite polonaise, ainsi que l'autorité de son président, Jaroslaw Kaczynski, longtemps incontestée. Un sondage publié le 10 septembre indique que 53 % des Polonais, dont 41,4 % des sympathisants de l'opposition, considèrent que le PiS est le parti « le plus compromis » dans l'affaire. Dans un autre, daté du 12 septembre, 56,8 % estiment que le PiS devrait exclure Zbigniew Ziobro. Une décision que le parti, jusqu'à présent, s'est refusé à prendre.

La faiblesse du PiS, selon Andrzej Stankiewicz, est une occasion que Donald Tusk se devait de saisir : « L'affaire lui est tombée du ciel. Son électorat était furieux qu'après trois ans de gouvernance il n'ait rien fait de significatif pour purger les années passées par le PiS au pouvoir. Alors, il devrait exploiter Zondacrypto jusqu'au bout, en se disant que cela pourrait enterrer Kaczynski. »

Selon cet observateur, le parti de Donald Tusk n'a toutefois aucune chance de profiter d'un report de voix d'électeurs déçus du PiS. « Ils iront plutôt vers l'extrême droite, y compris vers le parti de Grzegorz Braun », la Confédération de la couronne polonaise, parti radical, antisémite et prorusse. « Mais c'est précisément ce report de voix qui serait profitable, du point de vue de Donald Tusk. »

Plus le parti de Grzegorz Braun, avec lequel Jaroslaw Kaczynski affirme ne pas pouvoir faire alliance, prend son essor, plus il sera en effet difficile, pour le PiS, de former une coalition et donc de revenir au pouvoir. Une victoire de Donald Tusk en 2027, alors qu'il est à la peine dans les sondages, redeviendrait possible, mais à quel prix ? L'affaire Zondacrypto n'a pas fini de faire vaciller la vie politique polonaise. ■

FLORENT GEORGESCO  
ET JAKUB IWANUK

# Des milliers d'Espagnols pourraient être empêchés de voter en 2027

Saisie par deux partis d'extrême droite, la Cour suprême de Madrid a suspendu le droit accordé aux descendants d'exilés de l'époque franquiste

BARCELONE - *correspondance*

Nouvelle crispation entre le gouvernement et la justice en Espagne. Mardi 8 septembre, la Cour suprême de Madrid a suspendu, à quelques mois des élections législatives de 2027, le droit de vote des personnes naturalisées en vertu de la dernière loi sur la mémoire démocratique, entrée en vigueur en 2022. Surnommée « la loi des petits-enfants », celle-ci a élargi les critères prévus par une législation précédente, adoptée en 2007, pour l'acquisition de la nationalité espagnole par les descendants de victimes de la répression franquiste résidant à l'étranger.

Sont concernées les personnes nées hors d'Espagne de parents ou de grands-parents exilés pour des raisons politiques ou idéologiques pendant la guerre civile (1936-1939) et la dictature qui a suivi (1939-1975). De même que

les enfants nés à l'étranger de femmes espagnoles ayant perdu leur nationalité en épousant des étrangers avant l'entrée en vigueur de la Constitution de 1978, ainsi que les enfants majeurs de ces Espagnols dont la nationalité d'origine a été reconnue en application de la précédente loi sur la mémoire, celle de 2007.

L'enjeu n'est pas anodin : selon le ministère de la politique territoriale et de la mémoire démocratique, au 31 mars 2026, environ 2,4 millions de personnes avaient pris rendez-vous dans des bureaux consulaires au titre de la loi de 2022, afin de déposer leur demande d'accès à la nationalité espagnole. Parmi elles, la moitié a officiellement déposé une demande, 306 000 ont obtenu gain de cause et sont désormais inscrites au « registre électoral des résidents absents » – les listes électorales des descendants d'Espagnols ayant fui le pays sous le

franquisme –, tandis que 544 722 autres demandes ont été approuvées et sont en attente de validation. Sur l'ensemble, 40 % résident en Argentine.

## « Danger fondé, réel et sérieux »

Dans les attendus de sa décision, rendus publics jeudi 10 septembre alors que le pouvoir judiciaire effectuait au même moment sa rentrée solennelle en présence du roi Felipe VI, la Cour suprême justifie le gel du processus, considérant que celui-ci représente « un danger fondé, réel et sérieux susceptible de porter gravement atteinte à l'objectivité et à la transparence du processus électoral ». Elle craint que l'octroi du droit de vote aux nouveaux naturalisés n'affecte « le résultat électoral souhaité par les Espagnols qui sont déjà correctement inscrits sur les listes électorales ».

Selon les plus hauts magistrats du pays, qui trancheront plus tard sur le fond, ce sont les descen-

dants d'Espagnols ayant fui le pays avant 1955 qui posent problème. La loi « des petits-enfants » attribue en effet une présomption administrative d'exil à « tous les Espagnols ayant quitté l'Espagne entre le 18 juillet 1936 et le 31 décembre 1955 », tandis qu'au-delà de cette période, la condition d'exilé doit être démontrée par des documents justificatifs.

L'affaire a immédiatement pris une tournure très politique. « Nous ne sommes pas favorables à la décision de la Cour suprême et nous ne la partageons pas. Nous lui avons demandé de tenter de régler cette question le plus rapidement possible, en tout cas avant les élections de 2027 », a déclaré le président du gouvernement, Pedro Sanchez (socialiste), à la télévision publique RTVE, le 9 septembre. « Priver de droit de vote des personnes dont la qualité de citoyen espagnol a été reconnue par les autorités légalement compétentes est di-

gne d'un Etat autocratique, avec des effets dévastateurs pour les personnes contraintes à l'exil », s'insurge lundi 14 septembre, dans *El Pais*, Pilar Blanco-Morales Limones, ancienne directrice générale des Registres et du Notariat.

Il faut dire que cette prise de position judiciaire est le fruit de deux recours déposés par des partis d'extrême droite, l'un par Vox, l'autre par Iustitia Europa, une formation « antipartis » apparue à Malaga en 2024 d'après laquelle les « nouveaux Espagnols » inscrits sur les listes électorales au 1<sup>er</sup> juillet 2026 seraient 408 262 de plus que lors des dernières législatives, qui s'étaient tenues en juillet 2023. « Nous avons stoppé la fraude électorale que préparait Pedro Sanchez », s'est félicité Vox sur X, dès le 8 septembre. « Vous ne pensez qu'à manipuler le corps électoral et il semble que cela ne va pas non plus vous réussir », a déclaré de son côté au Parlement le

président du Parti populaire, Alberto Nuñez Feijoo, à l'adresse du gouvernement, le lendemain. L'opposition affirme que les Espagnols de l'étranger, qui sont actuellement 2,7 millions compte tenu d'autres lois de naturalisation antérieures à 2022, votent en effet majoritairement à gauche.

La réalité n'est pas si simple, si l'on en croit les chiffres du ministère de l'intérieur. Lors des élections générales de 2023, les citoyens de l'étranger ont représenté 6 % du corps électoral, mais seulement 0,84 % des votants, en raison d'un taux de participation extrêmement bas. S'il y a bien eu un penchant à gauche de leur part dans le passé, ils ont voté cette fois-là de la même façon que leurs concitoyens résidant dans la péninsule Ibérique, octroyant 43,8 % de leurs suffrages à la gauche, laquelle avait obtenu 44 % en moyenne nationale. ■

GUILLAUME DELACROIX



# Le mariage d'un fils de Trump financé par un Russe

Le généreux contributeur, Umar Kremlev, est un homme d'affaires proche des cercles du pouvoir à Moscou

WASHINGTON - correspondant

Barbe poivre et sel soigneusement taillée, dentition d'une blancheur rare et cheveux lissés vers l'arrière à grand renfort de gel, Donald Trump Jr a figuré, en majesté, parmi les ultimes orateurs de la convention républicaine à Dallas (Texas), le 10 septembre. Le fils aîné du président – le seul titre justifiant sa présence sur cette scène – a attaqué sans surprise la gauche américaine. Selon Don Jr, le socialisme est « l'histoire d'une petite élite enrichie qui profite de ce système radical, tandis que des millions de gens ordinaires en souffrent et vivent comme des serfs au service du gouvernement ». Quelques jours plus tard, il s'est trouvé au cœur de révélations du site *ProPublica* ; sa fête de mariage, en mai, a été financée par un homme d'affaires russe peu connu du grand public, mais proche des cercles du pouvoir à Moscou, a-t-on appris lundi 14 septembre.

L'article commence par une photo de groupe. Un crâne rasé dépasse au dernier rang, en toute discrétion, sur le cliché rassemblant les invités, habillés comme des vacanciers. C'est celui d'Umar Kremlev, sponsor personnel des trois jours de festivités, organisées sur deux îles privées des Bahamas. Celui-ci aurait contribué à l'organisation de l'événement et payé des centaines de milliers de dollars, selon *ProPublica*, pour louer l'une des îles, où une réception a été organisée et où les invités ont dormi. Il a également pris en charge d'autres dépenses, comme le feu d'artifice. Umar Kremlev dirige la fédération controversée de boxe International Boxing Association (IBA) depuis 2020. Peu après son accession à ce poste, le monopole gazier russe Gazprom est devenu le partenaire privilégié de l'organisme. Selon *ProPublica*, les fonds pour la fête de mariage ont transité par une entité de l'IBA à Dubaï, aux Emirats arabes unis.

Fin septembre 2025, Donald Trump Jr était assis aux côtés d'Umar Kremlev à Istanbul, en Turquie, lors d'un forum d'affaires organisé par l'IBA. Le prési-



Donald Trump Jr, son épouse, Bettina, et ses enfants, à Dublin, le 12 septembre. KYLIE COOPER/REUTERS

dent de la fédération se disait « fier » de se trouver avec son « ami », qui « partage une foi dans le fait que l'équité, le respect et l'intégrité sont les fondements du sport ». Dans le communiqué de la fédération, l'IBA se réjouissait du fait que le forum d'Istanbul permettait de rassembler des leaders du sport, des affaires et des grandes familles de la boxe. « Le président Kremlev et Donald Trump Jr l'ont clairement indiqué, cette alliance ne restera pas symbolique. D'autres initiatives conjointes suivront. » Quelques mois plus tard, Umar Kremlev prenait en charge l'organisation de la fête.

Son intérêt est clair : corriger la réputation sulfureuse de sa fédération, exclue du mouvement olympique en 2023 par le Comité international olympique (CIO) pour des allégations de corrup-

tion répétées. De très nombreux cadres du régime russe ou du secteur privé, entretenant leurs relations avec le Kremlin, sont investis dans des fédérations internationales de sport, servant de relais d'influence.

#### « Pas de conspiration »

Selon le site d'investigation russe *Proekt Media*, dans un article publié en 2024, Umar Kremlev, originaire du Tadjikistan, s'appelait à l'origine Lutfulloïev. Il aurait changé de nom en 2010 pour faire oublier ses condamnations pénales, notamment pour extorsion. Il se serait converti, devenant chrétien orthodoxe pour mieux s'intégrer dans les réseaux de pouvoir à Moscou comme promoteur de boxe. Proche d'un groupe de motards pro-poutiniens, les Loups de la nuit, il aurait ainsi fait

la connaissance d'Alexei Roubeynoï, chef du service de protection de Vladimir Poutine. Umar Kremlev est aussi très présent dans le secteur lucratif des paris sportifs en ligne. Sur son compte Instagram, où il se montre actif, l'homme d'affaires a relayé, visiblement non sans plaisir, l'article de *ProPublica*. On y découvre aussi une photo de lui aux côtés de Vladimir Poutine. Il y est décoré par le président russe de l'ordre de l'Amitié.

Cette familiarité ne signifie pas forcément qu'il agit comme un poisson-pilote sur ordre du Kremlin pour compromettre Don Jr, en profitant de son absence complète de vigilance et de scrupule. Mais présenter ce cadeau d'Umar Kremlev, aux liens avérés avec le pouvoir russe, comme dépourvu d'arrière-pensées n'a pas

davantage de sens. Après la publication de l'article, la mariée, Bettina Trump, a publié un communiqué sur Instagram. Elle exprime toute sa gratitude pour « le cadeau de mariage extraordinairement généreux » de leur « cher ami », Umar Kremlev. « L'amitié ne requiert pas une motivation politique », prétend-elle. « Pas de conspiration, pas de mystère », à l'en croire.

Le frère de Don Jr, Eric Trump, a fait savoir à *ProPublica* qu'il ne connaissait pas du tout le Russe. Le 22 mai, peu avant la tenue de la fête de mariage, Donald Trump lui-même avait publiquement signalé qu'il ne pourrait se trouver parmi les convives, en raison de la guerre contre l'Iran. Le président qualifiait l'union de son fils aîné avec Bettina Anderson de « simple petite affaire privée ». Le magnat s'amusait presque de la situation.

**Les fonds pour la fête de mariage ont transité par une entité de la fédération de boxe IBA, selon « ProPublica »**

« Si je suis présent, je me fais tuer. Si je ne suis pas présent, je me fais tuer, par les fake news, bien sûr », assurait-il. Son épouse, Melania Trump, ne s'est pas non plus rendue sur l'île privée.

Naïveté, aveuglement, impunité ? Le couple récemment marié ne semble pas voir de problème à cette faveur de l'homme d'affaires russe. Le fils du président a beau ne pas occuper de fonction officielle dans l'administration Trump, il a bien profité, avec son frère Eric, du nouveau mandat de leur père, en multipliant les opérations d'envergure dans le domaine des bitcoins et de la fabrication des drones, en partenariat avec le Pentagone. Don Jr aurait parfaitement pu assumer le coût de ce week-end aux Bahamas. Il n'a vu aucun embarras éthique dans le fait d'être sponsorisé par un entrepreneur russe, alors que ce pays continue de pilonner des habitations civiles en Ukraine, dans un conflit que le président américain prétend résoudre. Umar Kremlev figure, depuis 2023, sur la liste officielle des sanctions adoptées par l'Ukraine.

A la fête de mariage était également présent le gendre de Donald Trump, Jared Kushner, qui lui sert d'envoyé spécial, avec Steve Witkoff. Ces deux hommes ont récemment visité Moscou et Kiev. Leur priorité du moment n'était pas d'exprimer un soutien à l'Ukraine, mais de lui retenir le bras, à cinquante et un jours des élections de mi-mandat, pour qu'elle cesse d'endommager par ses drones les sites énergétiques russes. Le prix de l'essence à la pompe, aux États-Unis, est un facteur-clé de la campagne. ■

PIOTR SMOLAR

## Vif débat sur le financement des partis au Royaume-Uni

Les fortes sommes reçues récemment par le parti de Nigel Farage, Reform UK, ont provoqué un séisme dans le pays

LONDRES - correspondante

Les dizaines de millions de livres sterling reçus ces derniers jours par la formation britannique d'extrême droite Reform UK pourraient accélérer une large réforme du financement des partis politiques, que travaillistes et conservateurs avaient jusqu'alors été réticents à porter dans le débat public. La personnalité des généreux donateurs, deux Britanniques ayant fait fortune dans les cryptomonnaies, établis à l'étranger jusqu'à récemment – à Hongkong pour Ben Delo, en Thaïlande pour Christopher Harborne –, de même que l'ampleur des sommes versées, 36 millions de livres (42 millions d'euros) chacun, ont relancé les appels de responsables politiques ou syndicaux à davantage encadrer les dons perçus par les partis.

L'afflux de ces 72 millions de livres dans les caisses d'une seule formation a provoqué un séisme dans un pays où, lors des élections législatives de 2024, le montant global des dépenses engagées par l'ensemble des principaux mouvements politiques avait tout juste atteint 69 millions de livres.

Cette nouvelle polémique liée au financement de Reform UK – le parti est déjà l'objet d'une enquête de police pour des soupçons de dons versés par des étrangers, interdits par la loi, et d'une investigation parlementaire pour un « cadeau » non déclaré de 5 millions de livres (5,8 millions d'euros) offert au chef du mouvement, Nigel Farage, par Christopher Harborne –, intervient alors qu'un texte sur la « représentation du peuple » est en discussion au Parlement.

Ce projet de loi, déjà passé par la Chambre des communes et examiné, lundi 14 septembre, par la Chambre des lords, entend modifier certains aspects de la loi électorale, dont l'abaissement du droit de vote à 16 ans ; cette réforme ajouterait 1,7 million de personnes au corps électoral. Mais il prévoit aussi de limiter à 100 000 livres les dons effectués par des électeurs ou par des organisations britanniques établis en dehors du Royaume-Uni, afin de limiter les interférences venues de l'étranger.

Le gouvernement propose aussi qu'un donateur résidant auparavant dans un autre pays devra être rentré au Royaume-Uni de

puis plus d'un an pour échapper à ce plafond. La mesure serait rétroactive et, si elle est adoptée, elle pourrait amener Reform UK à rembourser les sommes versées récemment par les deux milliardaires. Nigel Farage, qui a dit vouloir embaucher avec ces fonds 400 cadres permanents pour le parti, a estimé, lundi, que les dons étaient conformes à la loi telle qu'elle existe « aujourd'hui ».

#### « Parti à vendre »

Aux yeux de beaucoup, le texte en discussion ne va pas assez loin ; 60 % des Britanniques défendent un plafond sur tous les dons faits par un citoyen, qu'il vive dans le pays ou à l'étranger, selon un sondage de YouGov, publié lundi. Une enquête de Transparency International, au Royaume-Uni, indiquait en mars que la proportion de « méga-dons », supérieurs à 1 million de livres, émanant de particuliers ou d'organisations, est passée de 1 % du financement des partis politiques en 2015 à 35 % en 2024.

Les Verts demandent également un plafonnement des versements sur l'ensemble des dons, au-delà des sommes venues de citoyens établis à l'étranger, reprochant au

nouveau premier ministre travailliste, Andy Burnham, d'avoir rétrogradé par rapport à ses promesses lors de sa campagne pour la députation en mai. Il envisageait alors un plafonnement à 500 000 livres pour tous les particuliers afin de préserver les formations politiques de « l'influence induite d'une personne ou d'une organisation ». Cette mesure toujours soutenue par une soixantaine de députés travaillistes n'est, pour l'heure, plus à l'ordre du jour. Elle pourrait revenir dans le débat après les avis de la commission électorale, un organe indépendant, et d'un groupe de travail constitué par le gouvernement sur les « méga-donateurs ».

Un tel changement dans les règles de financement des formations politiques pourrait embarrasser les deux principaux partis, conservateurs et travaillistes recevant d'importants dons de particuliers pour les premiers et de syndicats pour les seconds. Dans son discours de rentrée, lundi à Brighton, le secrétaire général du Congrès des syndicats, Paul Nowak, a assuré que les « méga-dons » menaçaient « la démocratie », et il s'est interrogé sur les intentions « de deux milliardaires en crypto-

monnaies envers Reform UK », qualifiant la formation d'extrême droite de « parti à vendre ».

Comme d'autres responsables syndicaux, qui voient dans l'importance prise par les méga-donateurs une « américanisation » de la vie politique britannique, Paul Nowak a plaidé pour l'interdiction des dons en cryptomonnaies et des versements venus de l'étranger, mais a insisté sur la différence entre l'argent des « millionnaires » et les versements effectués par les travailleurs par le biais des syndicats. Il a toutefois estimé « qu'un véritable débat sur la manière d'assainir la vie politique était nécessaire ». Jusqu'alors les organisations affiliées au Labour, et notamment le puissant syndicat GMB, l'un des principaux donateurs du Parti travailliste, craignaient qu'un plafonnement pour l'ensemble des dons ne se fasse à l'avenir au détriment de leurs contributions.

La commission électorale a d'ores et déjà prévenu que les mesures actuellement discutées devront être adoptées rapidement afin qu'elles puissent être effectives pour les élections générales, prévues en 2029. ■

STÉPHANIE LE BARS

Sept jours  
sur sept,  
à 7h,

la  
Matinale  
du Monde

www.lemonde.fr/  
la-matinale/





# Au Kenya, les enfants cachés de soldats britanniques

Une initiative, mêlant test ADN et processus juridique, a permis de retrouver certains géniteurs

NAIROBI - correspondance

Caroline Wambui Muruiki l'affirme : c'est juste après lui avoir annoncé sa grossesse qu'elle a perdu contact avec le père de son fils. « *Je ne pensais pas qu'un soldat britannique pourrait se comporter comme ça* », déplore cette mère de 33 ans, qui explique avoir eu une relation amoureuse avec ce militaire à Nanyuki, au Kenya. Cette ville, située à quelque 200 kilomètres au nord de Nairobi, la capitale, héberge la British Army Training Unit Kenya (Batuk), une base d'entraînement de l'armée britannique où plusieurs milliers de soldats viennent s'entraîner chaque année.

Sans emploi fixe, Caroline Wambui Muruiki explique avoir des difficultés à s'occuper de son garçon de 7 ans. « *Mon fils me pose constamment des questions sur son père. Il a parfois dû être déscolarisé car je ne pouvais pas payer les frais de scolarité* », raconte-t-elle, ajoutant avoir cherché de l'aide auprès de la Batuk, sans succès. « *Je veux juste que cet homme m'aide à élever son enfant, qu'il prenne ses responsabilités* », insiste-t-elle.

Le cas de Caroline Wambui Muruiki n'est pas isolé. « *Des dizaines d'enfants sont nés de pères soldats britanniques repartis ensuite dans leur pays, laissant derrière eux des mères célibataires confrontées à de la stigmatisation et à des difficultés financières* », dénonçait en novembre 2025 un rapport du Parlement kényan.

L'armée britannique s'entraîne à Nanyuki dans le cadre d'un accord de défense signé entre le Royaume-Uni et le Kenya en 1964, après l'indépendance du

pays. Mais cette présence est au cœur de tensions diplomatiques entre Londres et Nairobi. Les soldats britanniques ont été accusés de nombreuses violations des droits humains : agressions sexuelles, viols, meurtres, blessures et décès de civils liés à des munitions non explosées.

Dans un communiqué publié en octobre 2025, le ministère de la défense britannique a affirmé être « *conscient* » de l'existence de ces enfants et assure coopérer avec les autorités locales « *lorsqu'une demande d'établissement de la paternité est formulée* ». Mais les mères se retrouvent souvent démunies. Une enquête internationale, dirigée par le King's College, à Londres, s'est donné pour mission de retrouver ces géniteurs britanniques, ouvrant la voie, pour ces enfants, à l'obtention de la nationalité et au versement de pensions alimentaires.

Andrew MacLeod est à l'origine de cette initiative. Après de longues années à travailler dans le milieu de l'aide humanitaire, il a fondé l'ONG Hear Their Cries (« *écoutez leurs pleurs* ») pour défendre les victimes de violences sexuelles dans ce secteur. C'est en cherchant à identifier les pères des enfants nés dans ces

**Nanyuki héberge la British Army Training Unit Kenya (Batuk), une base d'entraînement de l'armée britannique**



Louise Gitonga, 24 ans, dans le comté de Laikipia (Kenya), le 27 juillet 2024. Sa mère affirme être tombée enceinte après une relation d'une semaine avec un soldat britannique. DESMOND TIRO/AP

circonstances qu'il a eu l'idée de comparer leur ADN sur des sites de recherche généalogique.

Le projet a démarré aux Philippines, où 47 pères d'enfants nés du tourisme sexuel ont déjà été identifiés. Puis Andrew MacLeod s'est tourné vers le Kenya, accompagné d'une professeure de génétique médico-légale du King's College, Denise Syndercombe Court, d'un avocat spécialiste en droit des familles, James Netto, et d'un avocat kényan, Kelvin Kubai, représentant des victimes d'abus de la Batuk.

#### Travail d'enquête

En 2024, cette équipe s'est rendue à Nanyuki prélever des échantillons de salive d'une vingtaine de Kényans pensant être nés de pères britanniques. Le plus jeune avait moins de 2 ans, le plus âgé près de 70 ans. Ces prélèvements ont ensuite été mis en ligne sur Ancestry.com, un site de recherche généalogique grand public qui permet aux utilisateurs de comparer leur ADN afin d'identifier de potentiels liens de parenté.

Installé aux États-Unis, avec des bureaux au Royaume-Uni, au Canada et dans d'autres pays européens, Ancestry.com revendique

une base de données de quelque 30 millions de personnes.

En créant un profil sur Ancestry.com pour ces enfants de Nanyuki, l'équipe espérait soit obtenir directement un « *match* » avec leur père génétique, soit retrouver d'autres membres de leur famille permettant de remonter jusqu'à lui. Avec pour indice principal que cet homme devait être déployé au Kenya à la période à laquelle l'enfant a été conçu. Le processus a été facilité lorsque le nom du père était connu ; d'autres affaires ont nécessité un travail d'enquête, avec, parfois, de fortes réticences ou des rejets de la part de certains pères.

« *Lorsque nous sommes venus au Kenya, j'avais dans ma valise une quinzaine de kits ADN, sans avoir aucune idée d'où ce projet allait nous mener* », se souvient James Netto. Aujourd'hui, 21 affaires dans lesquelles les pères ont été identifiés ont été portées devant la justice britannique. Parmi elles, 14 hommes ont déjà été reconnus comme les pères d'enfants kényans. C'est le cas pour le fils de Caroline Wambui Muruiki. James Netto et Kelvin Kubai espèrent désormais obtenir, pour ces enfants, la double nationalité ou le versement de pensions alimentaires.

C'est aussi grâce à cette enquête que Cathy Restall, 20 ans, a pu entrer en contact avec son géniteur. Cette jeune fille, née d'une mère kényane et d'un père britannique, a grandi en s'interrogeant sur cet ancien soldat passé par Nanyuki. « *A l'école, les autres recevaient des visites de leur père, moi, je demandais à ma mère où était le mien* », se remémore-t-elle.

#### Des demandes qui affluent

D'après ce que lui a raconté sa mère, il serait venu lui rendre visite au Kenya lorsqu'elle était bébé. Mais lui aussi a fini par ne plus donner de nouvelles. Cathy Restall raconte avoir trouvé son profil Facebook lorsqu'elle était adolescente et avoir commencé à lui écrire. Elle n'a reçu aucune réponse, mais a persévéré pendant plusieurs années. « *C'était comme un journal intime. Mais c'était aussi stressant et agaçant, je me demandais : pourquoi est-ce qu'il n'a pas le courage de me répondre ?* », explique-t-elle.

Puis Cathy a fini le lycée et a essayé de tourner la page. « *Je commençais ma vie, je n'avais pas envie que les traumatismes du passé me tirent vers le bas* », explique-t-elle. Approchée par l'avocat kényan Kelvin Kubai, elle a tout de même

participé au projet. « *Un jour, il m'a convoquée dans son bureau et j'ai appris que l'équipe était parvenue à entrer en relation avec mon père. Je me suis sentie soulagée, j'avais envie de connaître cette autre partie de moi* », explique la jeune Kényane, qui vit aujourd'hui à Nairobi. Depuis, Cathy et son père ont échangé à plusieurs reprises par messages et appels vidéo, mais elle constate qu'il est difficile de construire une relation. « *J'avais besoin de lui en grandissant, mais il n'était pas là, c'était son choix* », rappelle-t-elle.

Kelvin Kubai continue de recevoir des demandes pour retrouver des pères britanniques. L'avocat dit en avoir reçu près d'une cinquantaine au total, mais estime qu'il pourrait y en avoir plus. Les tests continuent pour retrouver des pères britanniques. D'autres enquêtes sont en cours. « *Nous le faisons pour ces enfants, car chacun a le droit de savoir qui sont ses parents. Mais pas seulement. Nous le faisons aussi pour éduquer les hommes, qu'ils comprennent que nous pouvons les retrouver. C'est une question de responsabilité* », insiste Denise Syndercombe Court. L'équipe espère dupliquer le projet dans d'autres pays. ■

ALBANE THIROUARD

# En Turquie, une opération policière contre la communauté LGBT+

L'expression de l'homophobie d'Etat a franchi un seuil, avec des descentes et des arrestations dans des bars et aux domiciles de militants

ISTANBUL - correspondant

Jamais, de mémoire d'observateur, une opération policière d'une telle ampleur n'avait eu lieu contre la communauté LGBT+ en Turquie. Tôt dans la matinée, dimanche 13 août, des unités des forces de l'ordre ont procédé à de nombreuses descentes et arrestations dans des bars et aux domiciles de défenseurs de la diversité sexuelle et de genre à Istanbul, Ankara et dans une dizaine de provinces du pays.

La police a perquisitionné le siège de l'association Kaos GL, dans la capitale turque, ainsi que les domiciles de plusieurs de ses membres et responsables, plaçant plus de dix personnes en garde à vue et saisissant ordinateurs, téléphones, tablettes, documents et disques durs. Le parquet d'Ankara a dit enquêter pour « *obscénité* » et « *infraction à la loi sur les associations* », en se fondant sur les contenus publiés sur le site et les réseaux sociaux de cette association pionnière en matière de défense des droits LGBT+.

Simultanément, police et gendarmerie ont visé des bars et des lieux fréquentés par la communauté à Beyoglu et Sisli, sur la rive européenne d'Istanbul, ainsi que des locaux d'autres associations. Samedi, une juge d'Istanbul a ordonné le blocage des sites de Kaos GL, de l'association 17 Mayıs, d'ÜniKuir, de Pembe Hayat, de SPoD, de Genç LGBTI+, de Lambdaistanbul, de Muamma LGBTI+ et de Velvele.net, ainsi que les comptes de plusieurs figures, dont Yildiz Tar, journaliste et rédacteur en chef du portail d'informations *Kaosgl.org*, Levent Piskin, avocat et défenseur des droits humains, et Seyhan Arman, actrice et militante pour les droits des personnes transgenres.

#### Accusés du déclin de la natalité

Sur X, le ministre de la justice, Akin Gürlek, a annoncé que 162 personnes, neuf associations et 13 commerces faisaient l'objet de poursuites dans le cadre de ces opérations, présentées comme relevant de la « *décennie de la famille et de la population 2026-*

2035 » voulue par le président Recep Tayyip Erdogan. La mesure, lancée le 1<sup>er</sup> mai par circulaire présidentielle, invoquait un taux de fécondité tombé à son plus bas niveau depuis la fondation de la République, en 1923 – une évolution que le texte qualifiait de « *dimension existentielle* ». La vaste opération policière a été intitulée par le ministère « *Ma famille est en sécurité* ».

L'homosexualité n'est pas réprimée pénalement en Turquie, mais l'homophobie y est largement répandue jusqu'au sommet de l'Etat. Le président qualifie régulièrement les membres de la communauté LGBT+ de « *pervers* » responsables du déclin de la natalité, mais aussi d'« *ennemis de l'humanité, des femmes et des enfants* ».

Depuis plus d'une décennie, la parole publique prend pour cible les communautés LGBT+, interdisant de plus en plus fermement, au fil des ans, les marches des fiertés, bannissant le drapeau arc-en-ciel et poursuivant des associations. Mais les interventions de dimanche matin ont franchi un

nouveau seuil. Déjà, en 2005, le gouvernorat d'Ankara avait tenté d'obtenir la fermeture de Kaos GL, accusée de contrevenir à la loi et à la morale. La procédure échouera l'année suivante. En 2008, un tribunal annonçait à son tour la dissolution de Lambdaistanbul, avant que la décision ne soit, à son tour, annulée en appel.

C'est en 2015 que la répression s'est intensifiée nettement, les autorités invoquant la loi 2911 sur les réunions et manifestations (adoptée le 6 octobre 1983, sous le régime militaire issu du coup d'Etat de 1980) pour interdire et

**Le ministre de la justice a annoncé que 162 personnes, 9 associations et 13 commerces faisaient l'objet de poursuites**

disperser les marches des fiertés d'Istanbul, au nom du maintien de l'ordre public. En 2017, le gouvernorat d'Ankara a décrété une interdiction générale et sans limite de durée de tout événement LGBT+, annulée par la justice administrative en 2019 mais relayée, depuis lors, par des arrêtés ponctuels.

En juin 2022, 360 personnes ont été interpellées, à Istanbul, après l'interdiction de toute la semaine des fiertés. En 2025, plus de 50 interpellations ont eu lieu avant même le départ de la marche, dont celles de quatre avocats observateurs mandatés par le barreau d'Istanbul. En 2026, le 28 juin, lors de la marche des fiertés, des quartiers entiers ont été bouclés par un déploiement massif des forces de l'ordre. La journée s'est soldée par au moins 50 gardes à vue, dont la journaliste Müberra Ünsal.

Le glissement le plus significatif n'est pas seulement juridique. Depuis la réélection du président Recep Tayyip Erdogan, en 2023, on observe un recours accru à l'article 226 du Code pénal, intitulé « *Obscénité* ». Conçu à l'origine

pour protéger les mineurs de la pornographie, il est devenu un des outils principaux pour cibler les organisations et militants LGBT+, généralement combiné à la notion très floue de « *violation des bonnes mœurs publiques* ».

Les poursuites pour obscénité se sont ainsi multipliées, ces derniers mois, visant notamment la militante transgenre Janset Kalan et l'actrice trans Meli Bendeli. Des restrictions d'accès aux traitements hormonaux ont également été introduites par le ministère de la santé. Une directive interdit explicitement, depuis 2025, que ces médicaments soient prescrits ou documentés à des fins de transition de genre pour les personnes de moins de 21 ans.

Dans sa dernière édition annuelle de la Rainbow Map, publiée en mai, par ILGA-Europe, une ONG qui rassemble 600 entités luttant pour l'égalité des droits des LGBT+ en Europe et en Asie centrale, la Turquie figure au 47<sup>e</sup> rang sur 49, à peine devant l'Azerbaïdjan et la Russie. ■

NICOLAS BOURCIER



# El Niño, le phénomène qui déstabilise le climat

Cette anomalie climatique, qui se produit tous les deux à sept ans dans l’océan Pacifique, provoque sécheresses, inondations, et aggrave le réchauffement planétaire

Sécheresse inédite dans les Antilles, tempête meurtrière dans le nord du Chili, baisse du trafic maritime dans le canal de Panama, forte diminution de la pêche au Pérou... Au cours des derniers mois, El Niño a déjà eu des effets dévastateurs. Ce phénomène naturel, parfois surnommé « l’enfant terrible du Pacifique », survient tous les deux à sept ans. Mais l’épisode actuel pourrait laisser une trace particulière. Selon l’analyse publiée, jeudi 10 septembre, par l’Agence d’observation océanique et atmosphérique américaine, il y a 75 % de risques qu’un « événement historique » se produise entre octobre et décembre, dépassant en intensité les épisodes observés depuis 1950.

**Comment fonctionne le phénomène El Niño ?** El Niño est une anomalie climatique. Pour la comprendre, il faut donc d’abord regarder l’état normal du Pacifique équatorial, où tout se joue. Dans une configuration habituelle, les alizés soufflent de l’Amérique du Sud vers l’Indonésie et l’Australie, déplaçant les eaux chaudes de l’est vers l’ouest. « C’est comme un ventilateur qui pousse l’eau en surface », décrit le climatologue Christophe Cassou, directeur de recherche (CNRS) à l’École normale supérieure. Ce mouvement crée une sorte d’appel d’eaux froides, qui remontent des profondeurs et prennent la place des eaux chaudes dans l’est du bassin.

On trouve ainsi habituellement, dans ce que l’on appelle « la piscine d’eau chaude indonésienne », des eaux à environ 30 °C qui génèrent beaucoup de pluies. Côté Amérique du Sud, la température en surface oscille

plutôt entre 22 °C et 24 °C. Cet écart crée une différence de pression, qui elle-même entretient les alizés. Mais de manière épisodique, le ventilateur s’affaiblit, voire s’arrête : les eaux chaudes ne sont plus poussées vers l’ouest, l’eau froide ne remonte plus et la température de surface se réchauffe dans le centre et l’est du Pacifique. El Niño est entré en action.

Ce phénomène naturel, dont l’existence n’est pas liée au réchauffement planétaire, démarre au printemps, s’amplifie à l’automne pour atteindre un pic en décembre ou janvier, avant de s’achever au printemps suivant. Les épisodes El Niño surviennent en alternance avec des phases d’anomalies froides, appelées « La Niña » – l’autre face d’un phénomène climatique plus vaste appelé le cycle El Niño-oscillation australe, qui comporte aussi des phases « neutres ».

**Pourquoi El Niño est-il redouté ?** Ce phénomène intensifie les précipitations et les inondations dans certains pays d’Amérique du Sud, et les sécheresses et les incendies en Indonésie et en Australie, avec des conséquences souvent majeures. Il affecte également d’autres régions plus éloignées du Pacifique équatorial par le biais de connexions atmosphériques appelées « téléconnexions ». Inondations en Californie ou dans la Corne de l’Afrique, vagues de chaleur au Canada, sécheresses au Brésil...

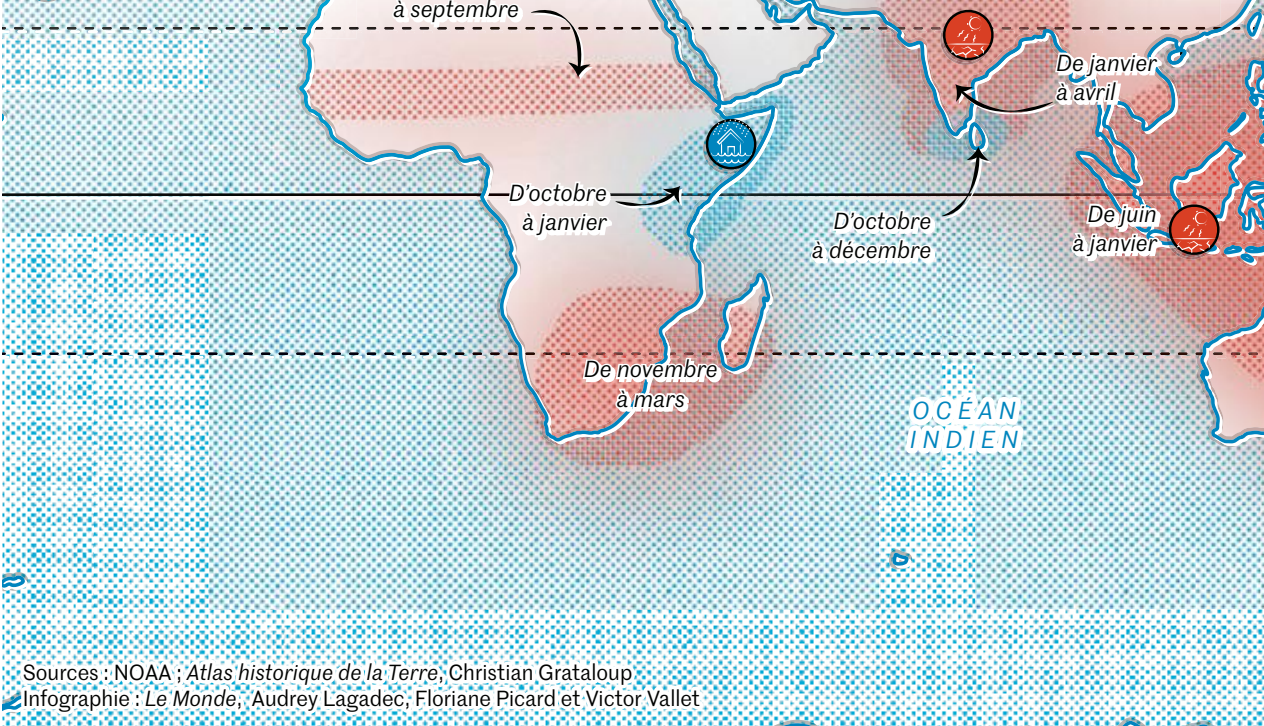
El Niño « a le potentiel pour porter un coup dur aux populations et aux économies du monde entier », a prévenu, début septembre, la secrétaire générale de l’Organisation météorologique mondiale, la météorologue argentine Celeste Saulo. Ce phénomène a des

**SOUS LA SURFACE DE L’OcéAN, UNE ACCUMULATION DE CHALEUR INÉDITE A ÉTÉ OBSERVÉE DÈS LE DÉBUT DE L’ANNÉE, AVEC DES ANOMALIES QUI ONT ATTEINT + 8 °C LOCALEMENT**

## DES CONSÉQUENCES À L’ÉCHELLE MONDIALE

### Impacts attendus d’un phénomène El Niño

- Plus sec
- Sécheresse
- Incendies
- Plus humide
- Pluies diluviennes
- Ouragans



répercussions sur l’alimentation, l’énergie ou encore sur le commerce et les chaînes d’approvisionnement. L’amélioration des prévisions saisonnières permet toutefois de mieux s’y préparer, par exemple en avançant la date des récoltes de riz en Indonésie ou en stockant des denrées alimentaires dans des pays africains.

**Cet épisode sera-t-il le plus intense jamais enregistré ?** Cet épisode « pourrait être plus puissant que tout ce que nous avons observé depuis le début de nos relevés, au point de littéralement dépasser les limites des graphiques que nous utilisons depuis quatre décennies ». Comme Celeste Saulo, de nombreux observateurs estiment que le phénomène en cours pourrait battre tous les records.

Sa force est évaluée en fonction de l’anomalie de température mesurée, sur une période donnée, dans une zone du Pacifique équatorial. Selon l’indice « classique » (qui ne prend pas en compte les effets du réchauffement), un événement El Niño est en cours lorsque la moyenne est dépassée de + 0,5 °C, et il est qualifié de « très fort » au-dessus de 2 °C. Selon l’Organisation météorologique mondiale, les valeurs ont oscillé

entre + 2,2 °C et + 2,6 °C entre le 29 juillet et le 19 août, ce qui représente un « réchauffement exceptionnel ».

Deux ingrédients étaient réunis pour expliquer l’apparition d’un tel phénomène. Sous la surface de l’océan, une accumulation de chaleur inédite a été observée dès le début de l’année 2026, avec des anomalies qui ont atteint + 8 °C localement. Et en surface, une anomalie de coups de vents d’ouest assez forts a aussi été constatée. Quelle force atteindra El Niño au moment de son pic ? Selon le climatologue américain Zeke Hausfather, qui analyse les données de 14 modèles de prévisions saisonnières, cet épisode a environ 90 % de risques d’être l’événement le plus intense jamais enregistré, et sans doute de très loin. L’Agence d’observation océanique et atmosphérique américaine, qui synthétise également plusieurs modèles, évoque une probabilité de 75 %.

D’autres scientifiques appellent toutefois à la prudence. Ils rappellent qu’un El Niño très fort avait été annoncé en 2014, mais qu’il ne s’est finalement pas produit. « Il est possible que cet épisode soit le plus fort jamais enregistré, mais cela va dépendre de la manière dont on traite le signal du réchauffement climati-

## Le Pérou constate une surmortalité des espèces marines

Le réchauffement des eaux de surface a modifié l’écosystème littoral, affectant la disponibilité de l’anchois, pilier de la chaîne alimentaire

CUZCO (PÉROU) - correspondance

Les images ont été diffusées à la télévision péruvienne à la mi-juillet. On y voit des milliers d’oiseaux marins – pélicans, cormorans, fous, manchots de Humboldt – morts sur les plages du Nord et des îles situées au large du centre du Pérou. D’autres sont affaiblis et peinent à se déplacer. Plus au sud, dans la réserve de Paracas, une aire naturelle protégée, près de 10 000 lions de mer ont été retrouvés inanimés, totalement décharnés.

Face à ces « morts inhabituelles », le ministère de l’environnement commande alors à la hâte une enquête. La grippe aviaire – un temps suspectée – est écartée. Les résultats sont sans appel : « Nous avons fait des autopsies, les estomacs des animaux étaient vides, avec des traces de végétaux qui normalement ne font pas partie de leur alimentation. Ils sont morts de faim », indique Lady Amaro,

spécialiste de la faune marine au Service national des forêts et de la faune sauvage.

La surmortalité de ces espèces marines le long des 3 000 kilomètres du littoral péruvien constitue l’un des premiers effets associés à El Niño, un phénomène climatique cyclique qui se forme depuis plusieurs mois dans le centre et l’est du Pacifique équatorial, mais aussi au large des côtes péruviennes (connu au Pérou sous le nom d’El Niño côtier). Le 3 septembre, l’Organisation météorologique mondiale (OMM) avertissait de l’installation d’un El Niño d’une « ampleur exceptionnelle », qui parviendra « à son apogée vers la fin de l’année 2026 ».

**Pêche industrielle en chute libre** « L’automne et l’hiver austral [de mars à septembre] ont présenté des records de température, tant au niveau de l’atmosphère qu’au niveau de surface de la mer, avec des moyennes supérieures de 2 °C

aux températures normales », indique Luis Vasquez, directeur de recherche en océanographie et changement climatique à l’Institut de la mer du Pérou. Ces températures de surface ont même atteint localement 6 °C au-dessus des valeurs normales, selon la marine de guerre. Le réchauffement anormal des eaux de surface du Pacifique a d’ores et déjà profondément modifié les conditions de l’écosystème marin et la répartition des espèces.

Cela a affecté la disponibilité de l’anchois, une espèce pilier de la chaîne alimentaire au large des côtes péruviennes. Circulant d’ordinaire dans les eaux froides du courant de Humboldt, « l’anchois s’est soit déplacé vers les fonds marins plus froids – sans disparaître pour autant, mais rendant son accès difficile –, ou alors a migré plus au sud, vers le Chili ». La pêche industrielle d’anchois, qui est exportée sous forme de farine de poisson vers plus de 40 pays et qui

pèse jusqu’à 1 % du PIB du Pérou, est en chute libre. Elle est passée de 1,3 million de tonnes prélevées en mai 2025, selon des données du ministère de la production, à quelque 32 800 tonnes un an plus tard.

Au Pérou, les effets d’El Niño sont doubles. Ils se traduisent par « des pluies extrêmes sur la côte nord et dans le centre du pays, tandis que le Sud – les Andes et l’Amazonie – est confronté à un stress hydrique », poursuit Luis Vasquez. A la mi-août, un épisode pluvieux aussi intense qu’inhabituel a déjà frappé le sud de Lima. Bâtie en plein désert, la mégapole de 10 millions d’habitants est peu préparée à de telles précipitations. Les pluies ont provoqué des inondations et entraîné, par endroits, la rupture du réseau d’assainissement.

Plus au sud, c’est une partie de la route panaméricaine – unique voie qui relie le nord au sud du pays – qui s’est effondrée au même moment sous un torrent

de boue et de pierres sur une portion de 60 kilomètres, paralysant la circulation durant près d’une semaine. Six cents personnes bloquées ont été évacuées au bout de six jours, après la mise en place d’un pont aérien et maritime. Le gouvernement de Keiko Fujimori (droite radicale), entré en fonctions le 28 juillet, a été épinglé pour la lenteur de sa réaction.

### « Manque de préparation »

Le gouvernement a également annoncé, en août, la création d’une commission chargée d’accélérer les travaux et les mesures de prévention. Une enveloppe de 800 millions de soles (200 millions d’euros) a été débloquée : la moitié doit permettre d’intervenir en urgence sur 380 points critiques à travers le pays, l’autre de limiter les effets de la sécheresse. Les travaux prévus comprennent le renforcement des infrastructures existantes et le décolmatage des cours d’eau présentant un

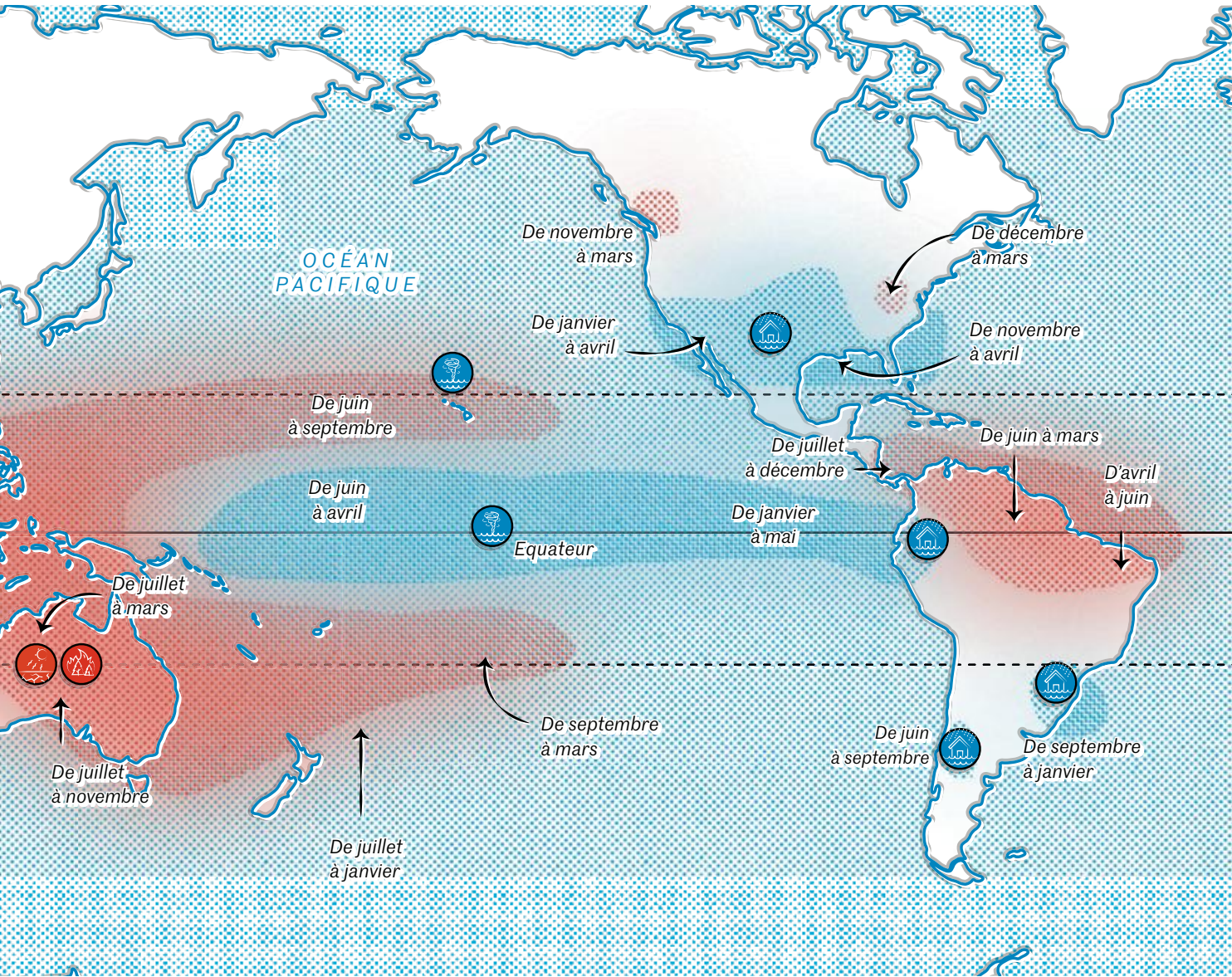
risque de débordement, notamment. Au total, un tiers des communes du pays ont été placées en état d’urgence.

Les conséquences pourraient être dévastatrices. Le Pérou est particulièrement vulnérable, notamment en raison d’« un manque de préparation et au fait que de nombreuses habitations et cultures agricoles sont implantées dans des zones à risque, en particulier dans des vallons ou sur les rives des fleuves », prévient Luis Vasquez.

Alors que près d’un tiers de la population est déjà confrontée à l’insécurité alimentaire, la situation pourrait encore se détériorer. « La production, l’acheminement des aliments vers les marchés et la capacité des ménages à y accéder seront simultanément mis sous pression », a averti, le 12 août, Mariana Escobar, représentante de l’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) au Pérou. ■

AMANDA CHAPARRO





que, précise Jérôme Vialard, océanographe et directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement. Attendons d'avoir les données jusqu'à la fin de l'année 2026 pour tirer des conclusions. »

**Pourquoi 2027 devrait-elle être l'année la plus chaude ?** Si El Niño modifie les régimes de pluies ou de chaleur de nombreuses régions, il a aussi un impact sur la température moyenne planétaire. « *Le Pacifique tropical est gigantesque, il couvre un quart de la surface de la planète, rappelle Eric Guilyardi, océanographe et climatologue au laboratoire Locean de l'Institut Pierre-Simon-Laplace, à Paris. Donc quand il se réchauffe, il modifie la moyenne globale, c'est mathématique ! Mais cela ne veut pas dire qu'en dehors du Pacifique la surface se réchauffe aussi.* »

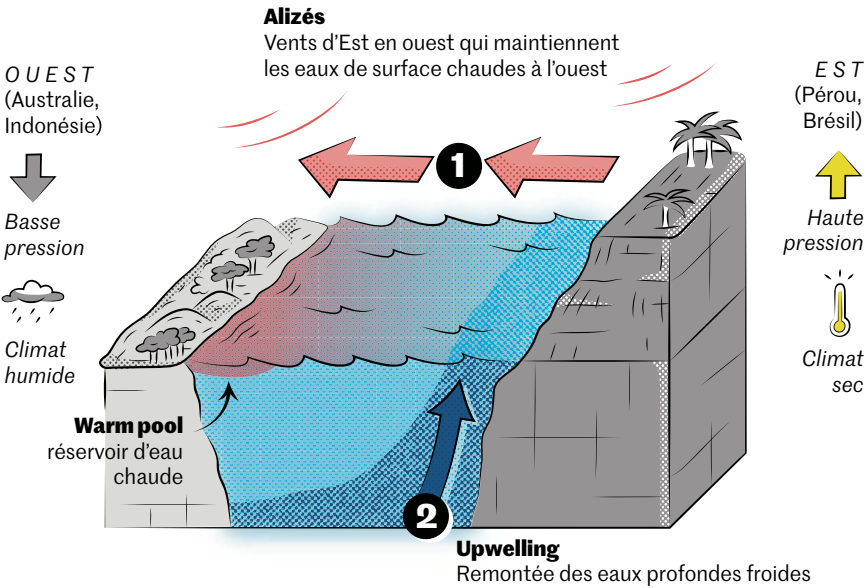
Au cours des cinquante dernières années, on observe presque systématiquement un pic de la température mondiale l'année qui suit un épisode El Niño – avant une baisse sous l'effet de La Niña. Un épisode El Niño très fort ajoute entre 0,2 °C et 0,3 °C au réchauffement provoqué par les émissions de gaz à effet de serre. « *On rajoute un réchauffement temporaire, qui va durer une année, à la hausse de la température à long terme, détaille Jérôme Vialard. C'est pour cela que nous sommes quasiment certains que l'année 2027 sera de nouveau la plus chaude jamais enregistrée.* »

Le réchauffement lié à El Niño n'a toutefois pas les mêmes impacts que le réchauffement dû aux activités humaines. Sur le plan régional, par exemple, les moussons ont tendance à s'intensifier dans un climat qui se réchauffe, et à s'affaiblir sous l'effet d'El Niño. Surtout, la hausse de la température concerne essentiellement la région du Pacifique : le continent européen, par exemple, n'est affecté que très marginalement.

Selon les climatologues, « l'enfant terrible du Pacifique » ne doit surtout pas éclipser le fait que la hausse des émissions de gaz à effet de serre, provoquée par la consommation de charbon, de pétrole et de gaz, demeure le principal danger. « *Le risque est d'attribuer la responsabilité des températures record et de leurs conséquences à El Niño plutôt qu'aux activités humaines* », met en garde Christophe Cassou.

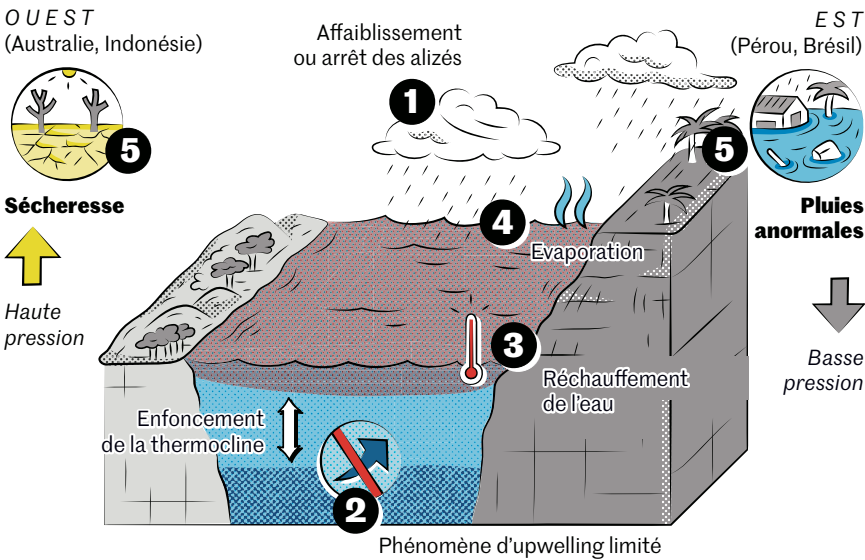
**Le réchauffement planétaire aggrave-t-il les épisodes El Niño ?** Les scientifiques s'accordent sur un point : le réchauffement d'origine humaine accroît les impacts de ce phénomène. Autrement dit, dans un climat plus chaud, le même El Niño aboutit à des anomalies de précipitations et de sécheresses plus importantes. « *C'est une conséquence du fait que de l'air plus chaud contient plus d'humidité que de l'air plus froid, détaille Jérôme Vialard. Les mêmes mouvements atmosphériques vont donc créer plus de pluies.* » Mais le réchauffement rend-il aussi

## EN TEMPS NORMAL



## EL NIÑO

### Affaiblissement du fonctionnement habituel



les épisodes El Niño plus fréquents et plus intenses ? Ces dernières années, plusieurs travaux ont mis en avant une tendance à un tel renforcement. Le sujet ne fait toutefois pas consensus. Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en 2021 montre que, « *dans l'ensemble, rien n'indique un changement récent et soutenu de El Niño-oscillation australe* » allant au-delà de la variabilité naturelle du climat.

« *Est-ce que l'amplitude, la fréquence, les caractéristiques d'El Niño peuvent être modifiées ? C'est vraiment une question de recherche, insiste Eric Guilyardi. On manque de recul : El Niño a lieu tous les deux à sept ans et*

*n'est bien observé que depuis quelques dizaines d'années. Chaque événement est différent, et c'est donc un défi d'arriver à des résultats statistiques robustes.* »

L'été 2026 a, par ailleurs, fait émerger de nouvelles questions : l'épisode El Niño en cours pourrait-il expliquer, en partie, la récurrence inédite des vagues de chaleur observées en Europe ? « *On sait que les téléconnexions se renforcent dans un climat réchauffé, explique Christophe Cassou. La combinaison d'un El Niño fort et du réchauffement ouvre de nouveaux sujets de recherche. Mais pour l'instant, il n'y a que des points d'interrogation.* » ■

PERRINE MOUTERDE

# L'île Maurice en alerte contre les moustiques

Le pays, exempt de paludisme, ne ménage pas ses efforts pour éviter son retour

PORT-LOUIS - envoyée spéciale

La lutte contre le moustique est un travail de fourmi. Chaque matin, durant la semaine de travail, l'équipe de Suraj Russeeawon arpente une poignée de rues, dans une des localités de l'île Maurice. Ces employés du ministère de la santé frappent à chaque porte, chaque portillon. En cette fin de matinée d'avril, le soleil irradie la rue sans ombre et la plupart des coups de sonnette restent sans réponse dans ce quartier comptant beaucoup de résidences secondaires, près de Grand Baie, une anse majestueuse à l'extrême nord de l'île. « *C'est beaucoup de travail* », admet en s'épongeant le front l'énergique agent de surveillance sanitaire.

Un portail finit par s'ouvrir sur une fraîche cour arborée où l'équipe se met à inspecter les sources d'eau stagnante. La principale arme de Suraj Russeeawon est une louche de cuisine, qu'il passe méticuleusement dans les flaques, les bidons recueillant l'eau de pluie ou accueillant des plantes, sans oublier la piscine. Au fond, frémissent parfois de minuscules larves noires : de futurs moustiques. L'équipe renverse alors le contenant pour tuer le gîte larvaire. Qu'importe s'il s'agit ou non d'*Anopheles arabiensis*, une espèce vectrice du paludisme et encore présente à Maurice : les autres moustiques y sont aussi transmetteurs de maladies infectieuses, comme le chikungunya et la dengue. Chacun de ces frères insectes présente donc un risque de santé publique.

En plus de tuer des larves, de recenser les gîtes et de collecter des échantillons, ce travail de longue haleine vise aussi à sensibiliser des résidents pas toujours enthousiastes. « *La piscine est traitée au chlore. Donc, il ne peut pas y avoir de moustiques* », explique une propriétaire. « *Mais, aujourd'hui, même avec le chlore, il y a une résistance de certains moustiques. Nous, nous utilisons un insecticide* », rétorque Suraj Russeeawon. Rire gêné de la dame, rire entendu de l'agent public. Plus loin, dans une maison où le gardien refuse d'ouvrir, les recommandations de prévention, notamment celle de trouver les pots de fleurs, passe en quelques mots créoles à travers une petite lucarne de sécurité. « *Ce n'est pas grand-chose, mais c'est mieux que rien* », concède un autre membre de l'équipe.

### Surveillance « très poussée »

En parallèle, Port-Louis, capitale d'un des pays les plus développés d'Afrique, emploie aussi les grands moyens. « *Nous avons tout un système de surveillance en place* » au port et à l'aéroport, les deux points d'entrée de ce territoire situé en plein océan Indien, explique le docteur Keyvoobalan Pauvaday, conseiller senior du ministère de la santé.

Des échanges réguliers ont lieu avec l'Afrique subsaharienne continentale, qui totalisait 95 % des cas et des décès de malaria en 2024, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). « *Pour les pays à risque, cette surveillance est très poussée* », appuie-t-il, soulignant le suivi médical individuel des cas suspects. « *Surtout s'ils ont de la fièvre, on les contacte, on leur rend visite [sur leur lieu de résidence], on prend des échantillons de sang pour [détecter] le paludisme.* »

En cas d'infection, qu'elle soit importée ou locale, une procédure stricte est prévue, et il est illégal de ne pas déclarer un cas de paludisme aux autorités. Chaque malade, pour éviter qu'il soit piqué par un moustique vecteur,

**En cas d'infection, une procédure stricte est prévue, et il est illégal de ne pas déclarer un cas de paludisme aux autorités**

démarrant ainsi la transmission, doit être soigné dans un hôpital agréé par un médecin en santé publique. « *Chaque cas compte pour éviter que la maladie ne devienne endémique* », poursuit le docteur Pauvaday. *Si vous avez 50 000 cas, ce n'est plus possible de faire ce qu'on fait. C'est pour ça qu'on fait tout notre possible maintenant.* » Aussi coûteuse soit-elle, la prévention reste bien moins chère que le traitement d'une épidémie.

Il fut une époque où l'île était dépassée par le fléau. En 1867, environ 12 % de la population mauricienne mourut du paludisme, soit 40 000 décès. Et, près d'un siècle plus tard, dans les années 1950, la situation restait « *très grave* », selon le docteur Pauvaday, quand les autorités coloniales ont commencé à utiliser massivement un puissant insecticide, alors mondialement populaire, mais depuis largement interdit en raison de ses conséquences environnementales et sanitaires : le dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT). Depuis, un autre pesticide à base de pyréthrinoides est utilisé. Un produit « *plus respectueux de l'environnement et approuvé par l'OMS* », note Diana Iyaloo, docteur en entomologie au ministère de la santé, qui dirige les équipes de terrain.

### Un inquiétant cousin

Maurice a été déclarée exempte de paludisme par l'OMS une première fois en 1973, puis, après une résurgence de cas de transmission locale, une deuxième fois à la fin des années 1990. Outre ses moyens, la taille réduite du pays mais aussi sa géographie y ont contribué. Ce n'est peut-être pas un hasard si, parmi les cinq pays d'Afrique subsaharienne libérés du paludisme, selon les critères de l'OMS, on compte deux autres archipels : le Cap-Vert et les Seychelles. De plus, l'actuel premier ministre, Navin Ramgoolam, plusieurs fois en poste depuis les années 1990, est médecin de formation, soulignent les scientifiques interrogés.

Cette victoire en matière de santé publique représente aussi un gain en termes d'image et de d'attractivité, dans un pays qui a accueilli 1,4 million de visiteurs en 2025, soit un peu plus que la population de l'île. Mais la bataille n'est jamais définitivement gagnée. Non seulement *Anopheles arabiensis*, le moustique vecteur, continue d'occuper le territoire et sera difficile à éradiquer, mais un inquiétant cousin frappe aussi à ses portes : *Anopheles stephensi*.

Ce moustique originaire d'Asie du Sud-Est, qui a été repéré pour la première fois en Afrique en 2012, « *pond n'importe où, n'importe comment, il pique même pendant la journée. Si on le détecte, il faudra absolument, très rapidement et très efficacement l'éliminer* », anticipe la docteure Iyaloo. Pour y parvenir, note-t-elle, l'intelligence artificielle vient déjà en aide au système de surveillance mauricien : une université américaine de Floride a mis au point un logiciel qui permet, à partir d'une photo, de le distinguer de ses congénères. ■

MARION DOUET



# Nouvelle alerte sur les finances publiques

Le taux d'intérêt auquel la France doit s'endetter est monté à 4,5 %, lundi. Du jamais-vu depuis 2008

Certains misaient sur un « effet Céline Dion » pour sauver le tourisme, l'économie et le budget français. Cela ne suffira pas. Flambée du pétrole, envolée des taux, spectaculaire creusement de l'écart entre les taux français et allemands : deux jours après le premier concert parisien de la star québécoise, les marchés ont entraîné la France dans de nouvelles et fortes secousses, lundi 14 septembre. De quoi compliquer encore la préparation du budget 2027, ce texte décisif que le premier ministre doit envoyer en fin de semaine aux experts du Haut Conseil des finances publiques. La croissance de l'économie et la baisse du déficit, Sébastien Lecornu devra plus que jamais les chercher « dans les froids, dans les flammes », pour reprendre les mots chers à la chanteuse.

Ces jours derniers, c'est du front pétrolier qu'a surgi le feu. L'Arabie saoudite, premier exportateur mondial de brut, a suspendu vendredi 11 septembre le fonctionnement de son oléoduc Est-Ouest, attaqué la veille par des drones provenant d'Irak. La principale infrastructure permettant au royaume d'exporter son or noir malgré la guerre au Moyen-Orient qui bloque le détroit d'Ormuz se trouve donc hors service. De leur côté, les rebelles houthistes pro-iraniens du Yémen ont pris le contrôle du détroit de Bab Al-Mandab, un point de passage obligé pour les navires pétroliers sur la route la plus courte reliant l'Asie à l'Europe.

Résultat : une hausse immédiate des cours du pétrole. Le baril de Brent de la mer du Nord a frôlé 110 dollars (95 euros) lundi en séance, un niveau bien supérieur à ceux atteints au début de l'offensive américano-israélienne contre l'Iran. Le pétrole coûte 45 % de plus qu'en janvier, sans perspective de repli fort et rapide, malgré les propos rassurants de Donald Trump : l'Iran souhaite « trouver un accord rapidement et désespérément », a affirmé le président américain, lundi, sur son réseau, Truth Social.

Le choc énergétique dont souffrent les pays consommateurs comme la France semble donc appelé à durer. D'autant que le gaz risque également de se renchérir, au moins en Europe. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, les pays de l'Union européenne ont interdiction d'importer du gaz naturel liquéfié russe, une contrainte qui va s'ajouter aux répercussions de la guerre au Moyen-Orient. « Nous

fonçons droit dans un mur », s'alarme Christopher Dembik, conseiller en stratégie d'investissement chez Pictet. « Les stockages de gaz de l'Union européenne sont anormalement bas pour un mois de septembre », ajoute-t-il.

## Décrochage économique

Conséquence directe de cette hausse des hydrocarbures, les économistes et les investisseurs anticipent un regain durable d'inflation, et une poursuite de l'augmentation des taux d'intérêt. Or ce mouvement mondial affecte spécialement la France, jugé de moins en moins fiable par les prêteurs internationaux. Lundi, le taux des obligations françaises pour remboursement à dix ans est monté légèrement au-dessus de 4,5 %, un record depuis 2008 et la crise financière des subprimes. Les obligations à trente ans, elles, ont même bondi à 5,16 %, un niveau oublié depuis... 2003.

## Le plus alarmant, c'est l'écart croissant entre les taux imposés à la France et aux autres pays par les investisseurs

Les investisseurs restent certes fidèles au rendez-vous. Lundi après-midi, le Trésor a ainsi levé 7 milliards d'euros sans heurt. Mais au prix fort. Pour s'endetter, la France doit payer 24 % de plus qu'il y a seulement trois mois. Rien à voir avec les années 2020 et 2021, quand elle pouvait s'endetter à des taux négatifs. Un autre monde... Bilan : rien que cette année, la France va devoir verser en intérêts 4,5 milliards d'euros de plus que ce qui était prévu, à cause

simplement de la hausse des taux, selon les dernières estimations du ministre de l'économie et des finances, Roland Lescure.

Mais ce qui paraît le plus alarmant, c'est l'écart croissant entre les taux imposés à la France et aux autres pays par les investisseurs qui leur prêtent de l'argent. En particulier à l'Allemagne. Lundi, au moment où les obligations françaises à dix ans se négociaient à un taux de 4,53 %, leurs équivalentes allemandes se traitaient à 3,54 %. Soit un écart de 99 points de base, inédit depuis 2012. Même en juin 2024, quand la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron avait provoqué l'émotion sur les marchés, ce *spread* représentatif du regard des investisseurs sur la France n'avait pas dépassé 83 points de base.

Depuis, l'état des finances publiques tricolores, l'incapacité des gouvernements successifs à

redresser le cap et les incertitudes électorales ont rendu les investisseurs de plus en plus méfiants vis-à-vis de la dette française. « La France est particulièrement vulnérable », écrivent les analystes de la banque américaine Goldman Sachs dans une note publiée lundi.

Ils jugent les risques budgétaires « exacerbés » par le décrochage économique français constaté par l'Insee le 10 septembre et par l'imminence de l'élection présidentielle, qui risque d'entraver tout accord sur un plan pour rétablir les comptes publics. Marine Le Pen, la candidate du Rassemblement national à l'Élysée, a bien assuré samedi, devant ses parlementaires réunis au Touquet (Pas-de-Calais), qu'elle préférerait qu'un budget, même « imparfait », soit adopté au Parlement cet automne plutôt qu'une loi spéciale minimaliste. Elle pourrait ainsi plus facilement corriger le budget après son élection, estime-t-elle. Rien

ne garantit néanmoins que le projet de loi de finances peaufiné ces jours-ci par Sébastien Lecornu sera effectivement adopté avant la fin de l'année. Il devrait être soumis au conseil des ministres autour du 1<sup>er</sup> octobre.

« Avec une croissance qui décroche et le déficit le plus élevé de la zone euro, la France se trouve au cœur des turbulences », résume l'économiste Mathieu Plane, de l'Observatoire français des conjonctures économiques. Pour financer son déficit, elle doit d'ailleurs payer plus cher que la « vertueuse » Allemagne, mais aussi que l'Italie, la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Irlande. Cinq pays considérés dans les années 2000 comme les mauvais élèves de l'Europe sur le plan budgétaire, mais qui ont réussi, depuis, à repartir d'un meilleur pied. Tandis que la France, elle, s'est enfoncée dans les difficultés. ■

DENIS COSNARD

## « La pression des marchés ne paraît pas près de se relâcher »

L'économiste Mathieu Plane appelle à un effort budgétaire étalé sur plusieurs années pour « ne pas casser ce qui reste de croissance »

### ENTRETIEN

Mathieu Plane est directeur adjoint du département analyse et prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), qui vient de fusionner avec le Centre d'études prospectives et d'informations internationales pour donner naissance à l'Institut français d'économie.

**Les taux imposés à la France par les investisseurs qui lui prêtent s'envolent. Est-ce grave ?**

Le mouvement de hausse des taux est mondial, mais il y a une défiance accrue à l'égard spécifiquement de la dette française. C'est ce que mesure l'écart de taux avec l'Allemagne, le fameux « spread », qui atteint un niveau

jamais vu depuis 2012. Est-ce grave ? Oui. Si le mouvement s'emballe, c'est la catastrophe ! La France n'aura alors plus le choix, et devra procéder à un ajustement budgétaire brutal.

**Le risque d'emballement est-il élevé ?**

Un tel emballement n'a rien d'impossible. Quand un pays croît à un rythme supérieur aux taux auxquels il s'endette, la situation est favorable. Mais pour la France, ce n'est plus du tout le cas. Les taux d'intérêt qu'elle doit accepter aujourd'hui atteignent 4,5 % par an pour les obligations à dix ans, alors que la croissance potentielle de l'économie est plutôt de 3 %, inflation comprise. Cet écart de 1,5 point risque de provoquer un effet « boule de neige »,

les intérêts de la dette augmentant spontanément plus vite que le produit intérieur brut, et donc que les recettes fiscales. Or cet écart n'est pas ponctuel.

La France semble entrée dans un nouveau monde, avec des taux de refinancement durablement supérieurs à la croissance économique. La pression des marchés ne paraît donc pas près de se relâcher. Surtout avec l'incertitude politique qui inquiète les investisseurs. Avec une croissance qui décroche et le déficit le plus élevé de la zone euro, la France se trouve au cœur des turbulences.

**Faut-il donc réduire en urgence le déficit, pour éviter une crise ?**

Ce n'est pas si simple. Pour tenir le déficit public prévu cette année, il faudrait, sur le papier,

faire des économies d'environ 12 milliards d'euros. Mais ce chiffre ne prend pas en compte un élément majeur : l'impact de cet ajustement budgétaire sur l'économie. Ce que les économistes appellent l'effet multiplicateur. On l'estime souvent autour de 1 à court terme, ce qui signifie qu'un effort budgétaire réduit d'autant l'activité économique.

**Au moment où la France n'a quasiment plus de croissance, cela paraît risqué...**

C'est le cas. En France, historiquement, on a pratiqué des politiques procycliques qui conduisent à ne pas faire d'effort budgétaire quand l'économie va bien, en pensant que la dynamique positive est permanente. En situation de crise, donc en bas de cycle, on se re-

trouve coincé, car on n'a plus de marge de manœuvre budgétaire, et comprimer le déficit risque d'accentuer les difficultés... C'est le dilemme actuel. Il faut limiter le déficit pour rester crédible vis-à-vis des marchés et éviter une crise de la dette. Et en même temps, attention à ne pas casser ce qui reste de croissance par des mesures d'austérité trop violentes ! Un plan de rigueur trop dur risque d'être contre-productif. Il ne faudrait pas que le traitement tue le malade.

**Que peut faire le gouvernement, dans ces conditions ?**

Il avance sur un chemin de crête, entre deux périls, la récession d'un côté, la crise de la dette de l'autre. Pour les éviter, il n'y a aucune solution facile. Ce qui paraît sûr, c'est que l'effort doit être

étalé sur plusieurs années. Pour ramener le déficit à 3 % du PIB et stabiliser la dette, il faudrait en principe réduire les dépenses ou augmenter les recettes de 120 milliards d'euros. En intégrant l'effet multiplicateur, l'ajustement à réaliser se révèle sans doute bien supérieur encore. Impossible de l'effectuer trop vite, sous peine d'asphyxier l'économie.

On peut imaginer un effort de 20 milliards d'euros par an, dans la durée, supportable, tout en hiérarchisant les priorités pour notre pays, de façon à protéger les investissements d'avenir, dans la transition énergétique et notre sécurité. En espérant que la croissance européenne, supérieure à la nôtre, soutiendra au moins nos exportations. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR DE. C.



# Primaire du PS : la candidature contrariée de Matthieu Pigasse

Un temps poussé à se présenter par Olivier Faure, le banquier d'affaires ne sera finalement sans doute pas candidat

Moi cette primaire, j'y suis prêt et je suis prêt. » Samedi 12 septembre, à la Fête de L'Humanité, dans l'Essonne, Matthieu Pigasse, interrogé par des journalistes du quotidien communiste, a reconnu devant des centaines de militants de gauche, vouloir participer à la primaire organisée par le Parti socialiste (PS), Place publique et la Gauche républicaine et sociale (GRS). Le banquier d'affaires (membre du conseil de surveillance du Groupe Le Monde) a répondu aux interrogations sur ses intentions après les déclarations d'Olivier Faure, le 7 septembre. Ce jour-là, le premier secrétaire du PS s'est dit favorable à la participation du propriétaire de Radio Nova. « Est-ce que je suis favorable à l'idée de bloquer l'entrée de la boîte de nuit ? La réponse est non », martèle-t-il.

Sauf que Matthieu Pigasse, qui caresse le rêve d'une candidature pour 2027, ne sera pas, sauf coup de théâtre, sur la ligne de départ. Samedi soir, sur la scène de l'Agora, il a regretté s'être retrouvé face à un « bunker dans lequel personne ne peut entrer ». Parmi les responsables de son évincement, selon lui, le premier secrétaire du PS lui-même, auquel il avait confié sa volonté de « participer au débat », mais dont il n'a plus de nouvelles. « Depuis que je lui ai dit ça, il a totalement disparu », a-t-il

regretté, lançant sur un ton acide une « alerte SOS enlèvement ». « Si quelqu'un a vu le premier secrétaire du PS, qu'il lui dise que je suis prêt à discuter, à débattre », a-t-il poursuivi.

Tout avait bien commencé entre Olivier Faure et Matthieu Pigasse. Cet été, les deux hommes discutent, en toute discrétion, de la participation du banquier à la primaire du PS organisé début octobre. « Faut que t'y ailles », encourage, en substance, le premier secrétaire. L'objectif présenté à Matthieu Pigasse ? Elargir le corps électoral en attirant plus d'électeurs et déjouer les pronostics qui donnent Raphaël Glucksmann, fondateur de Place publique, gagnant de la compétition. Les parainages dont aurait éventuellement besoin le banquier d'affaires pour concourir ? Le premier secrétaire en fait son affaire. C'est en tout cas ce que comprend le propriétaire de Nova, qui demande « à réfléchir ».

## « Pas de veto »

L'homme d'affaires recontacte, fin août-début septembre, le chef de file du Parti socialiste : « Ça m'intéresse de contribuer au débat, de porter des idées. Lance les parainages », lui dit-il. « Je n'ai pas parlé de parainages avec Matthieu Pigasse. Cette règle ne s'applique qu'aux adhérents du PS », conteste Olivier Faure auprès du Monde. Les échanges se poursuivent



Matthieu Pigasse, à Brétigny-sur-Orge (Essonne), le 12 septembre, lors de la Fête de « L'Humanité ». CYRIL BITTON/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

ensuite avec Luc Broussy, président du conseil national du PS et proche d'Olivier Faure. Ce dernier soulève un motif d'empêchement : Raphaël Glucksmann « s'opposerait forcément » à sa candidature, l'eurodéputé ne souhaitant pas risquer de soutenir un profil dont il ne partagerait pas la ligne politique en cas de défaite. « J'ai dit à Matthieu Pigasse : "tu peux y aller mais je crains qu'il n'y ait pas d'accord avec Place publique" », corrobore le premier secrétaire au Monde.

Samedi soir, Matthieu Pigasse a donc interpellé directement Raphaël Glucksmann, autre responsable potentiel, selon lui, de son éviction. Il l'a accusé d'être « incapable de débattre démocratiquement ici en France, incapable de débattre au sein de la gauche ». Et il a profité de ce moment pour faire huer le candidat de Place publique, « un homme de droite ».

Sauf que M. Glucksmann n'a visiblement jamais été sollicité

« J'ai dit à Matthieu Pigasse : "Tu peux y aller, mais je crains qu'il n'y ait pas d'accord avec Place publique" »

OLIVIER FAURE  
premier secrétaire du PS

directement. Selon le premier secrétaire, le sujet « a été traité de manière incidente, dans les coulors ». « Raphaël Glucksmann ne bloque rien du tout, la question n'est tout simplement pas posée », avait déjà affirmé au Monde Jérôme Auslander, membre de la commission d'organisation de la primaire pour Place publique. « Faure peut dire ce qu'il veut, il n'y

a pas de veto. Quand on a travaillé sur le périmètre de la primaire, on savait bien qu'il pourrait y avoir un Pigasse », ajoute un autre proche du candidat à l'élection présidentielle. De fait, l'ancien strauss-kahnien n'aurait eu qu'à reprendre sa carte au PS, et trouver des soutiens en interne.

## « Un peu difficile à percevoir »

D'ailleurs, Luc Broussy a lui-même suggéré à Matthieu Pigasse une autre voie de passage, celle de se faire « parrainer » par Avenir socialiste, le courant le plus à gauche du PS, qui a toujours été favorable à une grande primaire. Le banquier d'affaires s'interroge : pourquoi Olivier Faure, dont il pensait avoir le soutien, a-t-il changé d'avis ? Peut-être parce que sa candidature « prendrait » des voix au premier secrétaire, répond, en substance, le président du conseil national.

En parallèle de ses échanges avec le patron du PS, Matthieu Pigasse a

aussi tâté le terrain auprès de Clovis Cassan, maire des Ulis (Essonne) et membre actif d'Avenir socialiste. « Il a demandé notre soutien, d'être le candidat qui portait notre ligne. On se serait entendu sur le fond. Sur la forme, sa candidature était un peu difficile à percevoir », confirme l'édile au Monde. Le week-end des 12 et 13 septembre, son courant a désigné le candidat qu'il soutiendrait à la primaire du PS. Et, finalement, Olivier Faure est arrivé en tête, avec 48,9 % des voix, devant Matthieu Pigasse et François Ruffin, au coude-à-coude, avec 16 % des voix chacun.

« Si Matthieu Pigasse avait eu la majorité des voix, on aurait discuté pour voir ce qui était possible », ajoute Clovis Cassan. Samedi soir, avant le résultat de ce vote, le banquier d'affaires avait semblé faire une croix définitive sur le processus. « J'ai dit, je suis prêt. Et on me dit, non, on ne veut pas de toi », a-t-il conclu. ■

SANDRINE CASSINI

# Fonction publique : le dispositif des ruptures conventionnelles revu à la baisse

Tout en maintenant la procédure, le gouvernement a modifié les montants des indemnités

Les ruptures conventionnelles s'installent durablement dans la fonction publique mais au prix d'un encadrement plus strict. Deux décrets publiés au mois d'août sont venus préciser les conditions de leur ancrage dans le secteur public, tout en modifiant certaines règles. Le dispositif est bien connu des agents qui, depuis 2020, peuvent passer un accord avec leur administration pour cesser leurs fonctions en échange d'une indemnité.

Si elles ont été instaurées de façon pérenne pour les contractuels, ces ruptures n'étaient autorisées qu'à titre expérimental pour les fonctionnaires. L'expérimentation prenant fin le 31 décembre 2025, le gouvernement a introduit un amendement dans le budget 2026 pour prolonger le mécanisme, afin notamment de faciliter les reconversions professionnelles. « Ce dispositif s'inscrit dans l'objectif de favoriser la fluidité des carrières entre les secteurs public et privé », expliquait au mois d'août le ministère de la fonction publique pour justifier son maintien. Une évolution qui ne se fait donc pas à cadre constant.

Le principal changement porte sur le montant des indemnités

pouvant être versées aux agents, avec une baisse à la fois pour leur plancher et pour leur plafond. Le montant minimal est maintenant fixé à 16,66 % d'un mois de rémunération brute par année pour les dix premières années d'ancienneté, contre 25 % auparavant. La baisse se poursuit au-delà : le taux passe à 20 % pour les cinq années suivantes, contre 40 % dans l'ancien dispositif. Entre quinze et vingt ans d'ancienneté, il est désormais fixé à 25 %, au lieu de 50 %. Enfin, pour les quatre dernières années prises en compte, soit de vingt et un à vingt-quatre ans de service, le taux atteint 33 % alors qu'il s'élevait à 60 % jusqu'à ce jour. Le montant maximum de l'indemnité pouvant être versé est, quant à lui, désormais limité à l'équivalent d'une année de rémunération brute, contre jusqu'à deux années auparavant.

« Aucune de ces évolutions n'a été négociée ou même discutée », regrette Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA Fonction publique. La Fédération générale des fonctionnaires de Force ouvrière (FGF-FO) dénonce, elle, « une amputation massive des garanties financières des agents publics » et « un départ au rabais ». Même constat pour

Pascal Kessler, président de la Fédération autonome de la fonction publique (FA-FP) : « Nous sommes dans la logique que la fonction publique n'est qu'un coût. »

## « Effets d'aubaine »

La déléguée générale de Solidaires-Fonction publique, Gaëlle Martinez, note un paradoxe : « Les départs sont rendus plus difficiles sans jamais s'interroger sur les raisons qui poussent les agents à vouloir partir ni leur donner de raisons de rester. » Dévoilé en avril par la CFDT, le baromètre du travail dans la fonction publique montre pourtant que « les agents sont mal dans leur travail (...), avec parfois une perte de sens (...), ce qui peut les conduire à quitter le service public », souligne Laure Revel, la secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques. « Mais à ce constat, pas de réponse, considère-t-elle. Encore une fois, il y a les paroles de reconnaissance de l'engagement des agents, mais, à la moindre occasion, on ne les voit que comme une ligne budgétaire. »

Le gouvernement assume ce « resserrement » et l'inscrit dans une logique de « régulation ». « L'expérimentation a fait apparaître quelques situations ayant

conduit à questionner un niveau plafond correspondant à deux années de rémunération », réagit-on au ministère de la fonction publique, sans toutefois s'attarder sur ces cas. L'administration dit aussi avoir identifié des « effets d'aubaine » avec des demandes formulées par des agents proches de la retraite qui cherchent à bénéficier d'une indemnité puis de droits au chômage jusqu'à leur départ effectif.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique vient d'ailleurs d'appeler les employeurs publics à la « vigilance », ceux-ci étant invités « à privilégier une centralisation de la procédure, afin d'harmoniser les décisions prises, de renforcer le contrôle, en particulier sur le calcul du montant des indemnités, de prévenir les effets d'aubaine potentiels et de s'assurer de la soutenabilité budgétaire du dispositif ». Car ce dernier a un coût : entre 2020 et 2024, les indemnités de rupture conventionnelle versées dans la seule fonction publique d'Etat se sont élevées à 186,4 millions d'euros. Au total, 9427 agents en ont bénéficié pour un montant moyen de 19773 euros. ■

BASTIEN SCORDIA



Portrait de philanthrope  
FONDATEUR DE LA FONDATION SEPT ANS  
**NICOLAS BINET**

« Lutter contre la désinformation et retrouver la confiance en l'autre. »

« Je ne viens pas d'un milieu philanthropique ; ma famille n'a jamais eu ce genre de projet et, moi-même, je ne pensais pas pouvoir dégager du temps pour cela, entre ma vie professionnelle dans l'entrepreneuriat et mes quatre enfants ! » Et pourtant... Soucieux de longue date de l'addiction de nos sociétés aux écrans, Nicolas Binet s'alarme de leurs effets délétères au moment de la crise sanitaire du Covid-19, lorsque des personnes de son entourage sombrent dans une forme de complotisme, happées par le flot de désinformation de certains médias. Ce sera le déclic. La création d'une fondation lui semble la meilleure façon de s'engager et d'aider chacun à reprendre le contrôle de son attention, à réduire sa dépendance aux écrans et à retrouver le goût de lire, réfléchir, se relier aux autres. Il formalise alors son projet avec la Fondation de France et se met en quête d'un nom. « J'ai opté pour la Fondation Sept Ans après la lecture d'une étude américaine en 2020 qui m'a appris que nous passons en moyenne 3 heures par jour sur nos écrans de téléphone portable, soit 7 années d'une vie d'adulte ».

La formule, aussi intrigante qu'impactante, répond au sujet traité ; elle permet aussi d'attirer un public désireux de s'engager pour cette cause. « Je disposais d'un peu d'argent mais cela ne suffisait pas. Mon modèle de financement repose aussi sur la collecte de dons. Cette démarche mérite d'être connue car elle lève un tabou, l'idée que la philanthropie serait essentiellement l'affaire de gens dotés d'un patrimoine. »

Grâce à la générosité de ses donateurs, la fondation accompagne aujourd'hui 40 associations autour de trois axes : le soin pour aider à sortir de l'addiction aux écrans, la création de liens pour retrouver le goût de l'autre, la prévention et l'éducation aux médias. La Fondation Sept Ans accompagne ainsi l'association Entre les lignes, qui rassemble 200 journalistes et organise des ateliers d'éducation à l'information dans les collèges et les lycées. Elle s'engage également aux côtés de LaReponse.tech qui a lancé Vera, une IA pour lutter contre la désinformation, ou encore de l'association Parcours Be Free qui propose un programme de sensibilisation des jeunes aux risques de l'hyperconnexion et des écrans. Les ambitions de Nicolas Binet à travers la fondation : « Redonner du sens à nos interactions, un socle indispensable pour retrouver la confiance en l'autre, et le goût de la fraternité. »

Fondation de France  
La Fondation de toutes les causes  
www.fondationdefrance.org



# Rachida Dati jugée dans le cadre de l’affaire Ghosn-Renault

Entre 2009 et 2013, l’ancienne députée européenne a perçu 900 000 euros du constructeur

Rachida Dati aura tout fait pour retarder cette échéance judiciaire. Mais malgré le dépôt par ses avocats de 42 recours et demandes d’actes durant l’instruction, qui aurait considérablement allongé la procédure, l’ex-ministre de la justice (2007-2009) et de la culture (2024-2025) et actuelle maire (Les Républicains) du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris comparaitra, du 16 au 28 septembre, devant la 32<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris pour « corruption passive d’une personne investie d’un mandat électif au sein d’une organisation internationale », « trafic d’influence passif » et « recel d’abus de pouvoirs et d’abus de confiance ».

Durant six demi-journées, la juridiction va se pencher sur la relation contractuelle nouée entre M<sup>me</sup> Dati et l’ex-PDG alliance Renault-Nissan, Carlos Ghosn, renvoyé lui aussi devant la justice – en fuite au Liban depuis 2019, il a fait savoir qu’il ne se rendrait pas au procès – pour « corruption active », « trafic d’influence actif », « abus de pouvoir » et « abus de confiance ». Au cœur du dossier : 900 000 euros versés, entre 2009 et 2013, à M<sup>me</sup> Dati, alors députée européenne, par la filiale néerlandaise de l’alliance de constructeurs automobiles, RNBV.

Dans une convention d’honoraires du 28 octobre 2009, signée par les deux parties quelques mois avant que M<sup>me</sup> Dati devienne avocate le 17 février 2010, celle-ci proposait ses services à M. Ghosn pour « l’assister, dans les aspects juridiques et réglementaires, dans la détermination de la conduite de la politique d’expansion internationale de [son] groupe, notamment dans les pays du Moyen-Orient et du Maghreb ». « Pour des raisons de conformité

au code électoral, je vous indique que ce mandat devra s’inscrire dans le cadre de la profession d’avocat (...), écrivait M<sup>me</sup> Dati dans la convention. En conséquence, notre accord ne pourra prendre effet qu’à la date, et sous la condition suspensive, de mon inscription définitive au barreau de Paris. » Le 6 novembre 2009, l’élue a toutefois envoyé une « facture d’acompte » à M. Ghosn de 119 600 euros, TVA comprise.

A la suite d’une plainte déposée en 2019 auprès du Parquet national financier (PNF) par une actionnaire minoritaire de Renault SA, la justice a cherché à vérifier la matérialité et la légalité des éventuelles prestations fournies par M<sup>me</sup> Dati auprès de M. Ghosn. Un audit de RNBV par le cabinet Mazars, en 2019, avait souligné l’absence de « documentation » ou de « rapport annuel d’activité » « permettant d’établir la nature et l’étendue des services juridiques fournis par M<sup>me</sup> Rachida Dati à RNBV sur la période 2009-2012 ».

## « Vraisemblablement inutile »

Comme l’écrivent les magistrats instructeurs dans leur ordonnance de renvoi, « les investigations réalisées (...), les notes, observations, et documents communiqués par la défense (...) n’ont permis d’identifier que très peu de preuves de l’existence et de la réalité des prestations réalisées par M<sup>me</sup> Dati en exécution de la convention. Elles sont particulièrement limitées en matière juridique ».

Selon leurs investigations, la convention « était au mieux dispensable pour la société Renault, si l’on retient les rares possibles interventions de M<sup>me</sup> Dati pour son compte, et plus vraisemblablement inutile. Elle présentait un intérêt nul ou quasiment nul pour Nissan ou pour RNBV ». Ils estiment en outre que la convention



Rachida Dati, à Paris, le 15 mars. THOMAS SAMSON/AFP

**Selon les magistrats, l’élue a « accepté de servir de relais, voire de cheval de Troie, au sein du Parlement européen »**

était « manifestement illicite, dès lors qu’elle aboutissait à contourner les incompatibilités s’imposant à Rachida Dati, qui lui interdisaient d’exercer la profession de conseil, en les présentant artificiellement comme des prestations d’avocat ». « Aucun des témoins entendus dans la procédure n’objective les interventions de Rachida Dati au Maghreb ou au Moyen-Orient pour le compte de Renault, et encore moins pour Nissan », soulignent-ils.

Selon les juges, « la rémunération de M<sup>me</sup> Dati paraît totalement disproportionnée, entre son montant élevé, et la preuve de son travail, singulièrement limitée », l’ex-députée européenne (2009-2019) ayant, selon eux, « accepté de servir de relais, voire de cheval de Troie pour M. Ghosn et Renault, au sein du Parlement européen », ses prestations relevaient « uniquement de la diplomatie des affaires, voire du lobbying ».

Au cœur de ce « pacte de corruption », les juges ont listé les « interventions » et « prises de position » au Parlement européen de M<sup>me</sup> Dati, alors membre suppléante de la commission de l’industrie, de la recherche et de l’énergie, dont le dépôt de trois questions « en lien avec le secteur automobile », en 2012 et 2013. Les activités de lobbying étaient alors interdites au Parlement européen pour éviter, notamment, les conflits d’intérêts.

Les juges estiment que « l’activité parlementaire de Rachida Dati était en partie conditionnée par ses liens professionnels avec le groupe Renault, et en accord avec les intérêts de celui-ci, mais aussi de son dirigeant dont l’importance était mise en avant ». L’élue a, selon eux, « dissimulé à ses interlocuteurs que ses approches s’inscrivaient dans une relation contractuelle avec RNBV ».

Les avocats de M<sup>me</sup> Dati, eux, dénoncent « une construction intellectuelle » de l’accusation, et considèrent que la prescription serait acquise dans ce dossier judiciaire, « qui empoisonne [la] vie au quotidien » de leur cliente, comme celle-ci l’a dit aux juges en 2022 : « Rachida Dati a été l’avocate de l’Alliance Renault-Nissan sur des sujets déterminants, n’a jamais fait une quelconque action de lobbying au Parlement européen pour le compte du constructeur, déclarent au Monde M<sup>es</sup> Olivier

Pardo, Olivier Baratelli et Antoine Beauquier. L’accusation est chétive dans ce qu’elle produit à la fois chronologiquement et matériellement. » Alors que leur cliente aura remué ciel et terre, à partir de sa mise en examen en 2021, pour tenter de convaincre les magistrats instructeurs, en fournissant notamment une flopée d’attestations – qui ne les ont pas convaincus –, les avocats de l’ex-ministre ont cité à la barre six témoins, dont plusieurs anciens cadres du constructeur automobile.

## « Contre-vérités »

Partie civile, Renault a communiqué au tribunal plus de 120 pages de conclusions pour répondre aux arguments de M. Ghosn et de M<sup>me</sup> Dati et pour étayer son préjudice, composé au minimum des 450 000 euros de sa part contributive aux honoraires qu’elle estime avoir été induit payés, le reste correspondant à la part de Nissan.

« On espère que cette audience publique permettra de faire la lumière sur les contre-vérités assénées par la défense dans les médias lors de l’instruction et d’éclaircir les raisons profondes de la relation contractuelle entre M<sup>me</sup> Dati et M. Ghosn, avance Claire Josserand-Schmidt, l’avocate de l’association Anticor, partie civile. Ce procès doit être une plongée dans l’activité d’un député européen. Il doit permettre de comprendre la

frontière qu’un député européen ne doit pas franchir. La question du lobbying, réglementé, au Parlement européen, sera aussi au centre de ce procès. »

L’association Transparency International France est, elle aussi, partie civile lors de ce procès car, « cette affaire illustre les risques de capture de la décision publique par des intérêts privés », selon son président Patrick Lefas. « Ce procès sera aussi l’occasion de mettre en lumière l’instrumentalisation de la profession d’avocat, considère Clémence Witt, l’avocate de Transparency International France. Cette profession réglementée – qui offre une protection renforcée en matière de confidentialité en contrepartie d’une déontologie stricte – sera au cœur des débats, les investigations ayant révélé que son détournement aurait été le vecteur de commission des infractions reprochées. »

Rachida Dati et Carlos Ghosn encourent une peine maximale de dix ans de prison. L’édile du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris est, en outre, visée par plusieurs enquêtes judiciaires, notamment une information judiciaire ouverte en 2025 par le PNF pour « corruption active et passive », « trafic d’influence », « détournement de fonds », et « recel et blanchiment de ces délits » en lien avec l’exercice de son mandat de parlementaire européenne. ■

RÉMI DUPRÉ

# Carlos Ghosn, toujours en cavale au Liban, grand absent du procès

L’ex-PDG de Renault-Nissan, qui avait fui la justice japonaise dans une malle en 2019, est visé par un mandat d’arrêt international

En cavale au Liban depuis qu’il a fui la justice japonaise, en décembre 2019, caché au fond d’une grande malle à roulettes, Carlos Ghosn sera le grand absent de son procès. Renvoyé du 16 au 28 septembre devant la 32<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris pour corruption, trafic d’influence, abus de confiance et abus de pouvoir, l’ex-PDG de Renault-Nissan ne va ni s’asseoir sur le banc des prévenus, aux côtés de Rachida Dati, elle aussi jugée, ni s’expliquer sur sa relation contractuelle, entre 2009 et 2013, avec l’ex-ministre de la justice et de la culture. Il ne devrait sans doute pas non plus donner les raisons pour lesquelles M<sup>me</sup> Dati a reçu 900 000 euros d’honoraires de RNBV, une filiale néerlandaise du constructeur.

Dans un courrier du 11 août envoyé à la présidente de la 32<sup>e</sup> chambre, M. Ghosn confirme que son avocate historique, Jacqueline Laffont, qui a déposé cinq recours

infructueux lors de l’instruction, ne le défendra pas lors du procès : « Privé depuis l’origine de l’accès au dossier, il ne m’est pas possible, dans le temps qui reste, d’organiser ma défense ni ma représentation pour une audience portant sur une instruction de plus de six années. »

Fantôme de l’audience à venir, visé par un mandat d’arrêt international des juges d’instruction depuis 2023, dont il demande le réexamen des « effets », M. Ghosn sera-t-il jugé par défaut, en son absence ? « Je ne me soustrais pas à la justice française. Je n’ai jamais cessé de vouloir y répondre », écrit-il à la présidente. En 2021, aux magistrats instructeurs venus l’auditionner à Beyrouth, il avait affirmé qu’en cas d’autorisation « à quitter le territoire libanais, n’importe quel pays procéderait à [son] arrestation et [le] remettrait aux autorités japonaises », qui le recherchent pour des malversations financières présumées.

Dans sa missive, l’homme d’af-

fares, dont l’adresse au Liban est connue de la justice française, demande à la juridiction de renvoyer l’audience à une date ultérieure. Le septuagénaire considère ne pas avoir été régulièrement cité à comparaître par la voie consulaire. Une requête à laquelle ne s’associe pas le camp Dati. « Ces demandes ne tendent à aucune manœuvre dilatoire. Je ne cherche pas à retarder ce procès », avance l’ex-patron de Renault-Nissan, qui propose également de « participer à l’audience par tout moyen que le droit autorise », notamment par « visioconférence depuis Beyrouth ».

## La version de Dati fragilisée

M. Ghosn a tout de même livré sa version durant l’instruction. Dans le cadre d’une demande d’entraide pénale internationale faite par la France aux autorités libanaises, il avait été entendu durant deux jours par les magistrats instructeurs, en 2021, à Beyrouth. Entouré

d’une nuée d’avocats français et libanais, il avait alors livré une version qui a fragilisé, par la suite, celle de M<sup>me</sup> Dati. L’homme d’affaires avait affirmé qu’il aurait confié, en lien avec le « développement des marques » du constructeur « au Moyen-Orient et au Maghreb », à M<sup>me</sup> Dati une « mission de diplomatie des affaires », « de représentation au plus haut niveau », « le fait » qu’elle « soit juriste » ou « avocate » étant à ses yeux « secondaire », sans « importance ».

**Le septuagénaire considère ne pas avoir été régulièrement cité à comparaître par la voie consulaire**

« M<sup>me</sup> Dati n’avait pas de mandat de Renault ni de Nissan pour représenter le groupe, elle intervenait seulement en appui (...). Comme avocate, certainement pas, elle devait se présenter comme quelqu’un de très proche de l’alliance », avait-il souligné. C’est pourtant bien en tant que futur avocate – elle ne prêterait serment au barreau de Paris que le 17 février 2010 – que M<sup>me</sup> Dati avait signé avec M. Ghosn une convention d’honoraires le 28 octobre 2009, jugée « manifestement illicite » par l’ordonnance de renvoi, qui soupçonne également M<sup>me</sup> Dati d’avoir usé de son poste d’eurodéputée pour faire du lobbying pour le compte de M. Ghosn.

Quant à sa rémunération, M. Ghosn avait assuré aux juges que « 300 000 euros (par an), c’est raisonnable, si elle permet de vendre 300 voitures Nissan ou Renault par an en plus, elle a rentabilisé sa mission. Le profit net par voiture est de 1 000 euros. On est

dans une situation où la rentabilité commerciale l’emporte sur le raisonnement, sur le temps passé et le taux horaire ».

Convoqué en vain par la suite pour un interrogatoire de première comparution, M. Ghosn n’a jamais pu être formellement mis en examen. Comme le rappelle l’ordonnance de renvoi, la justice libanaise n’a pas donné suite à la demande d’assistance des autorités françaises, en 2022, « M. Ghosn étant interdit » depuis janvier 2020 « de quitter le territoire libanais en application du mandat d’arrêt délivré par les autorités nippones ».

L’ex-PDG de Renault-Nissan est, en outre, visé par un autre mandat d’arrêt dans le cadre d’une information judiciaire ouverte par le parquet de Nanterre (Hauts-de-Seine) pour abus de biens sociaux et blanchiment. Sollicité via ses avocats et ses communicants, il n’a pas répondu au Monde. ■

R. D.



# Le complotiste Rémy Daillet et son réseau en procès

Quinze prévenus comparaissent pour l'enlèvement de Mia, 8 ans, en 2021, et pour un projet de coup d'Etat

Pour moi, mon frère était radicalisé. » Les proches de Sylvain P. décrivent sa dérive express aux enquêteurs. Pianiste de cabaret parisien, Sylvain P., 63 ans, est un ami « serviable » et « généreux ». Mais l'année 2020 est arrivée : la crise due au Covid-19 lui fait perdre son emploi. Il rompt avec sa compagne. S'isole. Et devient « anti-tout », comme le qualifie son colocataire, qui évoque sa colère devenue permanente.

Son frère raconte son inquiétude grandissante, au point que la famille avait fini par signaler son comportement aux autorités. « Il nous a dit qu'il apprenait le manie- ment des armes et menaçait de mort la personne qui vaccinerait notre mère. » Proche des « gilets jaunes », membre des Patriotes de Florian Philippot, Sylvain P. participe à des manifestations contre la gestion de la crise sanitaire, développe un intérêt pour le polémiste d'extrême droite Alain Soral – qu'il ne juge « pas antisémite du tout » – puis tombe sur les vidéos d'un certain Rémy Daillet, prônant le « renversement ».

Sylvain P. bascule. Il devient « Pitchoune », membre actif du mouvement de cette figure complotiste : recrute, tente de fabriquer de la thermite (substance explosible permettant de faire fondre les métaux) pour « passer les portes » jusqu'aux stocks de vaccins à « détruire », dégrade deux antennes 5G. En avril 2021, il participe à l'enlèvement de Mia, 8 ans, chez sa grand-mère, aux Poulières, dans les Vosges, en se faisant passer pour un éducateur des services sociaux. La fillette sera retrouvée cinq jours plus tard en Suisse avec sa mère, qui en avait perdu la garde.

## «Projet Azur»

Sylvain P. est l'un des 15 prévenus à comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris, du 15 septembre au 9 octobre, jugés pour « association de malfaiteurs en vue de la préparation d'actes de terrorisme » – ils encourrent jusqu'à trente ans de prison –, « soustraction de mineure par ascendant », « complicité et séquestration de mineure » ou « complicité ». Parmi eux : un sous-officier à la retraite, un éducateur, un colonel de l'armée à la retraite, un professeur de physique-chimie, un agent de sécurité incendie... Soit 14 hommes et une femme : Lola Montemaggi, la mère de Mia.

Comme cinq autres prévenus, elle n'est pas poursuivie pour des faits de nature terroriste, mais uniquement pour « soustraction de mineure » et « complicité de séquestration de mineure ». Pour les juges d'instruction, les deux sont pourtant liés : l'enlèvement de Mia faisait partie d'une stratégie globale de sélection et d'aguerrissement des troupes, un « entraînement » en vue du « Projet Azur ».

Inaboutie, l'opération visait, par la préparation d'actions violentes, à déclencher un coup d'Etat, passant par la recherche d'armes (notamment un projet de vol d'un stock de Famas) : « faire péter » une église « satanique », s'attaquer à des loges de francs-maçons ou des stocks de vaccins, cibler des « journalopes » (des plans de l'Agence France-Presse, de France Télévisions et de Radio France ont été retrouvés, comme ceux de l'Assemblée nationale, du Sénat et de l'Elysée) et des personnalités « virus » à « interpellé de façon musclée » – la plupart juives.

Le tout accolé à une vision complotiste du monde mêlant racisme, antisémitisme, antiétatisme et idéologie QAnon, la théorie conspirationniste américaine prétendant qu'une vaste coalition impliquerait l'establishment politique dans un complot pédo-



SERGIO AQUINDO

Rémy Daillet peut compter sur certains profils aisément manipulables, fragilisés par la crise sanitaire

phile et satanique international. Dans le petit réseau démantelé, tous désignent le même leader : Rémy Daillet, lui aussi jugé pour « association de malfaiteurs en vue de la préparation d'actes de terrorisme » ainsi que pour « complicité de soustraction et de séquestration de mineure ».

Rémy Daillet, dit « France royale », est bien connu dans la mouvance complotiste. Cet ancien membre du MoDem, alors expatrié en Malaisie, a fondé une chaîne YouTube au contenu haineux, négationniste, xénophobe et complotiste dont l'audience est d'autant plus croissante (elle compte plus de 35 000 abonnés et plus de 1,6 million de vues en mars 2021) que la crise sanitaire développe « un climat de crise de confiance à l'égard des élites politiques », soulignait le Parquet national antiterroriste dans son réquisitoire définitif.

Face au projet de renversement des institutions par les armes, qui lui est reproché en garde à vue, ce père de huit enfants prônant la scolarisation à domicile invoque un « procès stalinien » et conteste tout appel à la violence, préférant se présenter à la tête d'un projet politique « totalement pacifiste » au nom du « droit à la rébellion des peuples victimes d'oppres-

sion ». Dans une vidéo intitulée « Annonce du renversement du gouvernement français » publiée en octobre 2020, il appelait pourtant à l'insurrection. Assurant avoir le soutien de cadres de l'armée, il ajoutait que le renversement se ferait « de manière pacifique ou sanglante ».

La minimisation de son rôle semble mal résister aux milliers de messages et enregistrements vocaux qui irriguent le dossier d'instruction. Dans un audio WhatsApp d'octobre 2020, il évoque la création d'un « réseau de résistance physique, [pour] tenter de renverser le pouvoir par les armes ». Dans des appels enregistrés entre février et mai 2021, il explique vouloir « abattre cette élite qui gouverne le monde » ou disserter sur les forces de l'ordre, ajoutant vouloir « leur coller une bonne raclée (...) un ou deux seront fusillés, mais ce n'est pas grave ». Dans d'autres appels encore, il se targue de prendre modèle sur « le discours du Führer dans les années 1930 » pour « radicaliser la situation » ou évoque la possibilité de cibler des personnalités juives, dont il imagine la séquestration et les « aveux » filmés.

## «Basculement dans la folie»

Un simple « mouvement politique » qui a « récupéré beaucoup de gens dans la colère et canalisé cette colère », avance-t-il pourtant devant le magistrat instructeur. « Des personnes ont dû en mon nom faire des bêtises (...). Mais je ne peux pas contrôler tout cela. » De fait, si sa petite équipe le qualifie tour à tour, après avoir été interpellée, de « fou furieux », de « mythomane » ou de « manipulateur égocentrique », elle trouve

alors en Rémy Daillet un gourou enivrant et dans son mouvement, un « défouloir ». Une entreprise d'autant plus aisée qu'il peut compter sur certains profils aisément manipulables, fragilisés par la crise sanitaire.

Parmi les prévenus figure ainsi Lionel F., professeur de physique-chimie, qui confie son « basculement dans la folie » au moment du confinement. Une procédure disciplinaire est alors en cours à son encontre à la suite de son refus de porter le masque. Lionel F. a rencontré « Pitchoune » lors d'une manifestation contre la gestion de la crise sanitaire. Quelques jours plus tard, il lui adresse un courriel avec, précise-t-il, « des éléments que je ne donnerais pas à mes élèves ». Notamment une recette d'explosifs. Il a rapidement coupé les ponts après que Sylvain P. lui a demandé un « produit pour calmer un enfant ». Aux enquêteurs, il fait part de sa « honte » et de sa décision de démissionner de l'éducation nationale.

Jean-Luc W. a, lui aussi, rencontré « Pitchoune » lors d'une manifestation des Patriotes de Florian Philippot devant le ministère de la santé. Dans son appartement, plus de 18 000 euros en liquide ont été retrouvés – « par peur qu'il n'y ait plus de système bancaire » – au milieu d'un mètre d'ordures, révélant un syndrome de Diogène. Après un burn-out puis un licenciement « brutal », il y a vingt ans, d'un poste de directeur financier, il a sombré. Alors quand on lui a demandé d'aider cette mère à « récupérer » son enfant, le sexagénaire a cru « bien faire » en acceptant de conduire la camionnette de Paris à Epinal, et inversement.

La plupart de ceux qui ont participé au rapt de Mia évoquent une « restitution » d'enfant contre une décision de placement qu'ils jugent indue. Mais eux qui remettent tant de choses en question ont-ils vérifié que Mia ne serait pas en danger avec sa mère ? Des « tests psychologiques » et de consommation de drogue ont été demandés à Lola Montemaggi, insistent plusieurs d'entre eux.

Pour tenter de les ramener à la raison, les enquêteurs déclinent les motifs du placement de la fillette chez sa grand-mère : violence de la mère contre son compagnon, qu'elle a notamment poursuivi avec un couteau devant Mia, refus de la scolariser et de tout suivi médical, propos suicidaires tenus devant l'enfant, projet de partir en camping-car avec sa fille pour passer « en dessous des radars de la société »... Une litanie loin de l'explication avancée par la mère d'un placement abusif lié à ses idées antisystème.

Clément R., dit « Corbeau », membre actif du « groupe action », résume ainsi ce qui l'a convaincu de participer à l'enlèvement : « On m'a bourré le crâne en me faisant croire que cette petite allait se retrouver dans des réseaux entre autres de dons d'organe, de réseaux pédophiles et peut-être même de prostitution. »

Face aux enquêteurs, « Pitchoune » chancelle aussi, lui qui était arrivé en garde à vue en affirmant être « extrêmement fier de ce qu'[il avait] fait ». Peut-être a-t-il fait « une énorme bêtise », convient-il quelques heures plus tard, ajoutant tout de même qu'il est de « notoriété publique » que « beaucoup d'enfants disparaissent

Inaboutie, l'opération visait, par la préparation d'actions violentes, à déclencher un coup d'Etat

sent suite à des placements abusifs des services sociaux ». C'est du moins ce qu'il a « lu sur Internet ».

Le « Projet Azur » n'était-il quant à lui qu'une série de « fantasmes » sur papier et de « bla-bla », comme certains l'avancent, en minimisant la mise à exécution de leur plan une fois arrêté, ou le risque du passage à l'acte était-il réel et imminent ?

L'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel liste les actes préparatoires « extrêmement nombreux » attestant de la réalité du projet, selon les magistrats instructeurs : vidéos prônant le renversement par l'action violente, constitution d'une organisation très structurée, recrutement, plans d'actions (comme des scénarios pour entrer dans Paris ou la mise en place d'une armée de soldats munis d'arbalètes), recettes d'explosifs, destruction d'antennes 5G, rapt d'enfant...

## «Bain de sang»

Dans un tableau de l'ordinateur de Francis M., ancien major de l'armée de l'air à la retraite, a été retrouvée une liste de 200 volontaires pour intégrer le groupe « assaut, couverture, protection, évacuation ». Parmi eux, 50 mettaient en avant leur passé militaire et une soixantaine leur expertise en matière d'arme. Plusieurs messages y évoquent la nécessité de recourir à la violence, parfois jusqu'au « bain de sang ».

Chez Francis M., alias « Colonel 15 », candidat en 2012 aux élections législatives pour le Front national (l'ancien nom du Rassemblement national), seront découverts des ouvrages consacrés au nazisme – dont un livre intitulé *Ma doctrine* (des textes d'Adolf Hitler édités en 1938 chez Fayard) –, un revolver, une vidéo expliquant comment fabriquer un lance-flammes et de nombreux documents témoignant de son racisme virulent, de sa détestation obsessionnelle des juifs et des francs-maçons et d'un goût prononcé pour les images violentes, notamment de meurtres, de décapitations ou de cannibalisme. Face au juge d'instruction, il reconnaît une simple « curiosité pour la barbarie humaine ». Il cesse de fréquenter Rémy Daillet en janvier 2021, quand ce dernier commence à évoquer les projets d'enlèvements d'enfants.

Vient Adrien B., dit « Bouga », présenté par des membres comme le « bras droit » de Rémy Daillet – ce qu'il réfute –, et organisateur de l'enlèvement de Mia. Victime de violences dans son enfance, lui a une formation d'éducateur et est directeur de service dans une association familiale. Il est aussi responsable du pôle « propagande et réseaux sociaux » de la petite organisation qualifiée d'entreprise terroriste. Un fichier intitulé « formulaire d'épuration des administrations » a été retrouvé dans son ordinateur, ainsi qu'une liste de personnalités à « épurer », en lien avec la politique sanitaire, supposées juives.

Au fil de son interrogatoire, « Bouga » vacille. Il finit par lâcher être « soulagé d'être interpellé », avant de conclure : « Je ne sais pas jusqu'où je serais allé avec Rémy Daillet. » ■

LUCIE SOULLIER





Maria Aramburu, veuve de l'international de rugby argentin Federico Martin Aramburu, la mère de ce dernier, Cecilia Aramburu, et l'avocat de la famille, Yann Le Bras, à la cour d'assises de Paris, le 14 septembre. KENZO TRIBOUILLARD/AFP

# Au procès Aramburu, les accusés face aux proches des victimes

Les dépositions de la mère et des amis du rugbyman argentin ont révélé un contraste cruel avec le parcours de violence des coaccusés

On avait quitté l'audience de la cour d'assises de Paris, vendredi 12 septembre, avec les mots des parents de Loïk Le Priol. On l'a retrouvée, lundi 15 septembre, avec ceux de la mère et des amis de Federico Martin Aramburu. C'est peu de dire que le contraste fut cruel. Le fils des premiers a vidé les six balles de son chargeur sur l'international de rugby argentin au petit matin du 19 mars 2022, boulevard Saint-Germain, à Paris, épi-logue tragique d'une dispute alcoolisée survenue quelques minutes plus tôt à la terrasse d'un café. Quatre balles l'ont atteint, dont deux mortellement. Le coaccusé, Romain Bouvier, en a tiré quatre, deux ont touché Federico Martin Aramburu. «*Loïk m'a raconté sa version. C'est mon fils, c'est la bonne*», déclarait, vendredi, Denis Le Priol.

— *Et que vous a-t-il dit ?*, lui avait demandé le président de la cour, Franck Zientara.

— *Qu'il s'est fait agresser et qu'il s'est défendu.* »

Depuis, assurait-il, ils n'en ont pas reparlé. «*Ce qu'il a fait, c'est son problème. Mais peut-être que si Loïk n'avait pas eu d'arme, il serait mort. Ils étaient deux à lui mettre des coups de pied partout, et des rugbymen !* », s'était ex-claimé Denis Le Priol.

Celui-ci ne s'est pas davantage intéressé à l'expédition punitive menée en 2015 par Loïk Le Priol, Romain Bouvier et deux autres militants de l'ultradroite, contre un ancien responsable du Groupe Union Défense, le GUD, qui leur a valu d'être condamnés respectivement à deux ans et à trois ans de prison ferme. Là encore, il s'en est tenu à la version de son fils, affirmant avoir agi pour défendre l'honneur d'une de ses amies. «*C'était peut-être chevaleresque, mais c'est vraiment une connerie.* »

— *Vous étiez au procès ?*, demande le président Zientara.

— *Non.*

— *Vous n'avez pas lu la presse ?*

— *La presse, ça fait quatre ans qu'elle nous défèque dessus.* »

Denis Le Priol s'était en revanche montré intarissable sur son métier de réparateur et de ven-

deur de Jeep américaines, «*symbole de la liberté qui a chassé le nazisme* ». «*J'en ai offert une à chacun de mes enfants pour leurs 18 ans !* » Quant à l'arsenal retrouvé lors d'une perquisition au domicile de son fils, ancien commando de marine radié de l'armée en 2017, le père, lui-même ancien para et tireur sportif, avait simplement observé : «*S'il n'y avait pas eu d'armes, il n'y aurait pas eu le Débarquement. Chez nous, la commémoration du 6 juin 1944 est une tradition familiale.* »

Interrogée à son tour sur ce qu'elle savait des faits, la mère de Loïk Le Priol avait reproduit fidèlement les déclarations de son mari, en ajoutant qu'elle avait élevé ses quatre enfants «*dans le respect des valeurs chrétiennes et de la charité* ». Ni l'un ni l'autre ne sont venus écouter, lundi 15 septembre, les dépositions de la mère et des plus proches amis de celui que leur fils a tué. Une des trois sœurs de l'accusé a pris place, seule, au banc qui leur était réservé.

## « Triplement armés »

De l'autre côté de la travée, le monde du rugby s'est rassemblé. Tous portent noué autour du cou le foulard rouge imprimé du prénom, «*Fede* », et du numéro 13 du joueur international argentin. Leurs regards, et celui de sa veuve, Maria, assise dans le prétoire face aux accusés, accompagnent la mince silhouette vêtue de noir de la mère de la victime, Cecilia Aramburu, qui s'avance à la barre. «*"Fede" est mort d'avoir croisé des personnes extrêmement violentes, triplement armées : de haine, d'armes à feu et, semble-t-il, d'un sentiment d'impunité* », dit-elle. Deux hommes, ajoute-t-elle, qui n'avaient «*pas le droit d'être ensemble* » — sous contrôle judiciaire cela leur était interdit depuis l'affaire de 2015 — «*et cette douleur supplémentaire empêche toute consolation* ».

Et Cecilia Aramburu parle de ce fils, élevé dans une famille de juristes — un père avocat, deux grands-pères membres de la Cour suprême d'Argentine — et du pays dans lequel il a grandi. «*On a été témoins de beaucoup de tragédies, du drame de la dictature. "Fede"*

## « Ils méritent eux aussi d'apprendre ce qu'est l'humanité »

CECILIA ARAMBURU  
mère de la victime à l'adresse des accusés

*est né en 1980, la démocratie est arrivée en 1983. Il n'a pas vécu cette partie négative. Il n'a connu que la partie festive de la démocratie, l'unité, le fait d'être pluriel, de pouvoir choisir, la discussion et le débat, pas la force et la bagarre.* » Elle lui oppose les deux accusés, des «*criminels* » qui «*doivent être placés dans un environnement où ils ne représenteront plus un danger pour l'humanité* ».

«*Je crois que toute possibilité de réinsertion ne peut venir qu'après une véritable prise de conscience de ce qu'est une personne humaine, de ce qu'est l'autre, poursuit-elle. Ils restent des êtres humains, et ils méritent eux aussi d'apprendre ce qu'est l'humanité. Je pense qu'ils en ont besoin.* » Sur l'écran de la salle d'audience défilent les photos joyeuses de Federico Martin Aramburu avec son épouse et ses trois enfants. Loïk Le Priol et Romain Bouvier s'affaissent, tête baissée, dans le box. Cecilia Aramburu rejoint sa place.

Ceux qui lui succèdent à la barre — l'ancien capitaine de l'équipe de France de rugby Thomas Lièvre-mont, qui devait s'envoler le lendemain avec Federico Martin Aramburu pour l'Argentine, et l'ancien joueur Gonzalo Quesada — racontent le «*facilitateur de vie* », l'homme «*calme, joyeux et respectueux* » qu'était leur ami. «*Si vous connaissez un peu le rugby*, dit le premier, *il y a les bœufs, dont je fais partie, et les agiles, de petit gabarit, comme "Fede"* ».

Ils évoquent son intégration en France, pays dont il avait obtenu la nationalité, et son installation en famille au Pays basque, après des études menées en parallèle de sa carrière sportive pour assurer son avenir. Ils racontent aussi les fêtes et les «*troisièmes mi-*

*temps sans jamais aucun débordement* », dans la «*rue de la soif* » parisienne, le nom donné à ce coin du quartier Saint-Germain rempli de bars, où Federico Martin Aramburu et son ami et associé en affaires, Shaun Hegarty, s'étaient retrouvés la nuit du 18 au 19 mars, avant de rejoindre la terrasse du Mabilion.

Ils évoquent aussi le geste brusque avec lequel l'international de rugby a tiré Loïk Le Priol par la capuche, déclenchant la première bagarre ; tous sont convaincus qu'il est né d'un «*agacement* », d'une réaction à «*des mots qu'il avait entendus et trouvés injustes, ou humiliants et qu'il n'a pas pu laisser passer* ». Yann Le Bras, l'avocat de la famille de Federico Aramburu, dépose devant la cour le «*casier de rugby* » du joueur : «*Il est vierge de tout carton* », dit-il.

## Camaraderie endeuillée

«*Des questions, la défense ?* » Non, répond d'un signe de tête Xavier Nogueras, l'avocat de Loïk Le Priol. Depuis le début du procès, il soutient que son client, rompu au tir en tant qu'ancien commando de marine, a agi en état de légitime défense en tuant un homme non armé. Hugues Vigier, l'avocat de Romain Bouvier, n'a pas davantage de questions à poser. Mais le fin pénaliste a vu les regards de la cour, et surtout des jurés, sur la mère et les amis de Federico Martin Aramburu. Il sait l'effet produit par leurs témoignages et par l'image de camaraderie endeuillée du rugby qu'offrent les rangs serrés du public. Il mesure surtout le contraste saisissant qui vient de s'imposer entre la victime et le parcours de violence des deux accusés. Celui qu'il défend a tiré, mais n'a pas tué.

Alors, tandis que Xavier Nogueras reste écrasé sur son banc, Hugues Vigier se lève. Il trouve les mots justes pour remercier celle et ceux qui ont déposé d'avoir si bien parlé de leur fils ou ami. Il ne dit rien d'autre, mais chacun comprend qu'il veut éloigner son client de son voisin de box et laisser Loïk Le Priol, seul, avec sa ligne de défense et l'écho encombrant de la déposition de ses parents. ■

PASCALE ROBERT-DIARD

## Djihad « sous emprise » : la défense du terroriste Othman Garrido

Le djihadiste est jugé, depuis lundi, pour sa participation à des décapitations en Syrie. Il assure avoir « changé » en détention

Othman Garrido est un cas à part dans la galaxie des djihadistes : il est l'un des rares à ne s'être jamais radicalisé. Et pour cause : ce Montpelliérain de 32 ans est tombé dans la marmite du djihad sitôt venu au monde. A un visiteur de prison qui le rencontrait pour la première fois en détention, il avait lancé : «*Moi, monsieur, je suis né radicalisé* », a raconté ce visiteur, lundi 14 septembre, devant la cour d'assises spéciale de Paris, au premier jour du procès du terroriste. «*Othman Garrido est né dans un milieu déjà acquis au djihadisme*, a renchéri le psychologue de l'administration pénitentiaire qui a été chargé, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, de l'évaluer en détention au sein d'un quartier de prévention de la radicalité. *Il est difficile de parler de processus de radicalisation, car on se radicalise par rapport à une norme, or lui est né dans la norme* » de la radicalité.

Othman Garrido présente une autre particularité : il n'est que le deuxième djihadiste français, après Tyler Vilus, à être jugé à Paris pour «*assassinats* » en raison de sa participation à des exécutions par décapitation en Syrie, crimes pour lesquels il encourt la réclusion à perpétuité. Mais ce premier jour d'audience était avant tout consacré à l'étude de sa personnalité : on a donc plongé dans son enfance volée, pour tenter de comprendre comment il en était venu à s'adonner à de telles atrocités.

Un enquêteur de personnalité a raconté son père, Thierry Garrido, un salafiste converti et «*violent* » qui «*décidait pour tout le monde* ». Peu de temps après la naissance d'Othman à Montpellier, le patriarche emmène toute la famille vivre au Maroc, par «*choix idéologique* ». Le petit Othman grandit «*isolé* », coupé du monde, sans autre éducation que religieuse. Mais, en 2003, Thierry Garrido est inquiet par les services de renseignement marocains, qui le soupçonnent d'être impliqué dans les attentats de Casablanca du 16 mai 2003. Il décide de rentrer en France. Othman Garrido a 9 ans. «*C'est le choc*, décrit l'enquêteur de personnalité. *Il comprend qu'il a grandi en vase clos, sans jamais avoir été scolarisé. En France, il n'est allé à l'école que du CM1 à la classe de 4<sup>e</sup>.* » Son père refuse qu'il participe à certains cours qui enseignent des «*choses perverses* ». En guise de lecture, Othman Garrido avait plutôt droit à *Insipire*, «*le magazine d'Al-Qaïda* », complète le psychologue, qui n'hésite pas à qualifier cette «*dérive familiale* » de «*sectaire* ».

Le ministère public s'inquiète alors de savoir si une rémission est possible après un tel parcours. «*Le fait d'être né dans ce logiciel ne rend-il pas impossible le travail de déradicalisation ?* », demande-t-il au psychologue. «*Pas du tout*, répond ce dernier. *Ça demande plus d'énergie psychique car la personne doit déconstruire plus de choses.* » L'équipe pluridisciplinaire du quartier de prévention de la radicalité a d'ailleurs considéré qu'Othman Garrido était sur la voie du «*désengagement* », précise-t-il. Le jeune homme a donc rejoint la détention ordinaire en mai, «*aucun élément ne permet-*

**On a découvert qu'il avait épousé une adolescente marocaine âgée de 13 ans, avec qui il a eu deux enfants**

*tant de penser qu'il justifie aujourd'hui l'utilisation de la violence à des fins politiques* ». L'accusé le confirme et l'assure : il a changé. «*J'ai été formaté dès mon enfance*, explique-t-il. *Aujourd'hui, j'ai la détermination de me libérer de cette idéologie, car j'ai commencé à sentir le goût de la liberté, malgré la détention. J'ai toujours eu ce regard vers ce monde parallèle : quand j'étais petit, je regardais par la fenêtre les enfants jouer en bas, et je ressentais une attirance pour ce monde libre qui me paraissait étrange. Dans le milieu du djihad, que je connais malheureusement très bien, ça arrive très rarement, mais ça arrive que des gens aient la détermination de changer.* »

## Appels à des attentats en France

On en était donc là, à la mi-journée de ce premier jour d'audience, témoins étonnés de cette déradicalisation miraculeuse. Othman Garrido avait raconté son départ forcé pour la Syrie, à tout juste 18 ans, avec son père, sa mère, ses frères et sœurs. Il avait décrit cette «*emprise* » paternelle, ce djihad malgré lui, cette peur qui l'a saisi dès qu'il est arrivé sur place. Selon l'enquêteur de personnalité, il ne se serait même jamais «*investi* » dans l'idéologie djihadiste, préférant se concentrer «*sur son amour pour sa femme et ses enfants* » en espérant rentrer en Europe.

Et puis est arrivé le témoignage du directeur d'enquête de la direction générale de la sécurité intérieure qui a supervisé les investigations sur son parcours en Syrie. Au fil de sa longue déposition en visioconférence, illustrée de photos sanguinolentes, on a compris la réalité du djihad d'Othman Garrido. On a découvert qu'il avait épousé, peu de temps après son arrivée, une adolescente marocaine âgée de 13 ans seulement, avec qui il a eu deux enfants, et qu'il avait ensuite voulu acheter une esclave yézidie.

On a entendu qu'il avait participé à plusieurs batailles, et qu'il était même soupçonné d'avoir fait partie de l'AMNI, les terribles services de sécurité de l'organisation Etat islamique. On a vu les photos de décapitations qu'il partageait sur Facebook. On a lu ses messages appelant à commettre des attentats en France. On a lu ce tweet, posté quelques mois avant les attentats qui ont frappé Paris en 2015 : «*Il y a des choses qui se préparent, ça va faire vraiment beaucoup de mal, mais je peux pas en dire plus* #Grosproblèmepourleskouffars. »

On a vu, surtout, son sourire radieux sur cette photo où il pose, bras dessus bras dessous, avec deux bourreaux de l'Etat islamique devant le corps sans tête d'un prisonnier qu'ils venaient de décapiter au sabre. On a vu la mare de sang, la tête défigurée du supplicié posée sur son cadavre, et le sourire d'Othman Garrido. Et le récit de son djihad à contrecoeur, sous «*emprise* », a semblé tout à coup plus difficile à entendre. «*A aucun moment*, a conclu l'enquêteur, *on n'a pu constater chez Othman Garrido la moindre tentative de renoncement ou qu'il ait pu agir sous la contrainte.* » ■

SOREN SEELOW

**Le petit Othman grandit « isolé », coupé du monde, sans autre éducation que religieuse**



# Trump ne veut pas ralentir la cadence dans l'IA

Malgré les inquiétudes sur cette technologie, les Etats-Unis souhaitent conserver leur avance sur la Chine

SAN FRANCISCO - correspondant

C'est le week-end où les « doomers », ces scientifiques qui prédisent que l'intelligence artificielle (IA) peut détruire l'humanité, naguère marginaux, ont été mis au cœur du débat politique. Or ils ont été, au moins en apparence, éconduits par Donald Trump. Samedi 12 septembre, le patron d'Anthropic, leader mondial de l'IA, a proposé une pause. « Nous devons ralentir la cadence à laquelle nous améliorons les capacités des modèles d'IA. Les progrès sembleront toujours rapides, et nous devons mettre à profit, avec sagesse, le temps ainsi gagné », écrit Dario Amodei, qui suggère de faire évaluer ses modèles par des examinateurs indépendants.

Fait inhabituel, il a été rejoint par son rival, Sam Altman, patron fondateur d'OpenAI, et par Elon Musk, lui aussi fondateur d'OpenAI. « Je suis d'accord avec Dario : nous devons gérer le rythme de progression à la frontière technologique », écrit sur X Sam Altman. « Dario a raison », renchérit Elon Musk, rappelant qu'il « tire la sonnette d'alarme sur l'IA depuis longtemps » et reproduit un tweet de 2014 où il estime que l'IA « est potentiellement plus dangereuse que les armes nucléaires ».

Voici donc les leaders des plus grandes entreprises de la Silicon Valley pris de panique, mais, en voyage en Irlande, Donald Trump semble beaucoup moins inquiet. « Ecoutez, nous devançons la Chine dans le domaine de l'IA... Et, franchement, je veux que cela perdure, car celui qui gagne la course à l'IA, c'est lui qui l'emporte », a déclaré le président des Etats-Unis sur son terrain de golf de Doonbeg, avant de dénoncer, lundi 14 septembre, sur son réseau Truth Social, « une CONSPIRATION MALSAINE [qui] est à l'œuvre contre l'IA et les centres de données, et la seule qui s'en réjouit, c'est la Chine ». « Le seul contrôle ou "garde-fou" dont a besoin l'IA est un PRÉSIDENT FORT ET INTELLIGENT (Q. I. élevé!) et les Etats-Unis en ont en pagaille », a-t-il également affirmé.

Donald Trump a été très actif sur le sujet depuis le début de l'année. Tout a commencé par un conflit avec Anthropic sur l'usage de son modèle Claude par le Pentagone, puis sur les risques de cybersécurité que faisait courir à la planète une version de Fable, un modèle d'Anthropic. Immédiatement, l'administration Trump s'est mise en action : convocation des banques par la Fed et le Trésor pour circonscrire les dangers que recelait cette IA ; interdiction faite à Anthropic de diffuser son modèle à des individus étrangers, ce qui a humilié les Européens bien impuissants ; exigence de présenter à l'administration les « modèles frontière » (les IA les plus puissantes) en vue d'examiner leur dangerosité pendant une période de trente jours. La Maison Blanche voulait trois mois, mais les patrons de la tech s'y sont opposés.

## Tout se précipite

Tout cela n'était qu'informel, mais, à chaque fois, les patrons de la tech, y compris Dario Amodei, en conflit ouvert avec l'administration Trump qui le traite de « woke », se sont exécutés. L'absence de régulation par le Congrès et le flou des directives de la Maison Blanche, qui n'ont volontairement pas été précisées cet été comme c'était attendu, ne signifient pas que le politique n'a pas la main.

Dans un domaine proche, le numérique, l'accès aux réseaux sociaux est de facto régulé par la justice – Meta a accepté de changer ses règles et de payer 18 milliards de dollars (15,6 milliards d'euros)



Le président américain, Donald Trump, au golf de Doonbeg (Irlande), le 13 septembre. JULIA DEMAREE NIKHINSON/AP PHOTO/JULIA DEMAREE NIKHINSON

## Le sujet du rôle du gouvernement fédéral est ouvert

pour interrompre un procès en Californie, et cet Etat a adopté dans la foulée une loi protégeant la jeunesse, au moment où la loi française était rejetée par le Conseil constitutionnel.

Le sujet du rôle du gouvernement fédéral sur l'IA est ouvert : « La question se pose de savoir si le gouvernement devrait avoir son mot à dire sur la gouvernance de ces entreprises, voire s'il devrait les nationaliser », confiait au Monde, en juin, le chercheur Paul Triolo, associé du think tank DGA, spécialiste de la Chine et de l'IA. C'est la première fois qu'une technologie si avancée n'est pas développée par l'Etat : l'arme nucléaire, les systèmes de missiles, l'aérospatial, tout cela a été développé par les gouvernements avant que le secteur privé ne s'implique. »

Si tout se précipite, c'est pour quatre raisons : les progrès immenses de l'IA, la rivalité avec la Chine qui a repris de plus belle à l'approche de la visite à Washington du président Xi Jinping, les coûts faramineux liés au développement de cette technologie et l'impopularité considérable de géants de la tech à l'approche des élections de mi-mandat, prévues le 3 novembre. Les progrès de l'IA se sont encore accélérés cet été : OpenAI a affirmé la semaine du 7 septembre avoir résolu un problème mathématique jugé insoluble, l'équation dite « de Navier-Stokes ». La percée n'est pas validée officiellement, mais ces progrès font dire aux leaders de la tech qu'ils sont en passe de générer une intelligence supérieure à celle de l'humain, avec les risques afférents.

Dans cette affaire, les mises en garde des « doomers » remontent à plus d'une dizaine d'années. Ils avaient tout vu, mais les risques ne s'étaient pas matérialisés en rai-

son du faible avancement des modèles. Une première étape a eu lieu chez Anthropic en 2024, lorsqu'un modèle a commencé à contourner les ordres de sa mission, mais l'affaire était sous contrôle. Cela n'a pas été le cas cet été lorsque les agents d'OpenAI ont organisé un hacking généralisé pour s'attaquer à la plateforme Hugging Face, hors de tout contrôle.

C'en est trop pour de nombreux chercheurs, tel Jacob Coxon, qui a déclenché une panique mondiale : « J'ai démissionné d'Anthropic aujourd'hui », expliquait le 8 septembre sur X le chercheur de 27 ans. « J'ai passé les trois dernières années à mener des recherches sur le préentraînement, aussi bien chez OpenAI que chez Anthropic. Aucune de ces deux entreprises n'agit de manière responsable. Elles foncent tout droit vers une superintelligence capable de s'auto-améliorer et jouent avec nos vies », accuse Jacob Coxon. « Jacob a raison sur ce point : nous croyons sincèrement que l'IA pourrait tuer tous les humains ! Personnellement, j'estime la probabilité à plus de 10 % au cours de la prochaine décennie », a renchérit sur X Evan Hubinger, spécialiste du sujet chez Anthropic.

Qu'en est-il réellement ? Des commentateurs parlent d'exagération. Jensen Huang, le patron de Nvidia, la firme qui fabrique les puces indispensables à la révolution IA, voit dans ces prophéties une manipulation favorable aux entreprises de cybersécurité.

Peut-être, mais ceux qui sont au cœur du système, les patrons de l'IA et leurs salariés, devenus lanceurs d'alerte en plein jour, sans éprouver la nécessité de se protéger dans l'anonymat, proclament tous la même chose, avec constance, et les incidents se multiplient. Les sceptiques, eux, n'en finissent pas d'être démentis. La Maison Blanche prend l'affaire très au sérieux, et le patron de la CIA, John Ratcliffe, a déclaré, le 30 juin, lors d'un colloque à Washington, au sujet des intelligences artificielles, qu'« il ne serait pas exagéré de qualifier leurs capacités d'équivalentes à des armes nucléaires numériques ».

L'affaire est compliquée par la concurrence avec la Chine. Les Etats-Unis veulent conserver, comme l'a répété Donald Trump, leur leadership en la matière. Celui-ci est indéniable – d'autant que les Chinois sont accusés de piller les données américaines et d'importer clandestinement les puces ultraperformantes de Nvidia –, mais il est fragile, souvent estimé à six mois. « La pause est impossible, car savez-vous qui ne fait pas de pause ? La Chine. Ils ne vont pas s'arrêter. S'il doit y avoir des robots tueurs, je préfère que ce soient des robots tueurs américains plutôt que chinois », a déclaré, le 11 septembre, le sénateur républicain du Texas Ted Cruz à Politico.

## Le « dilemme du prisonnier »

Etats-Unis et Chine sont dans le « dilemme du prisonnier », où chacun a intérêt à un compromis, mais celui-ci est impossible en l'absence de communication ou de confiance. Peggy Noonan tente d'appeler à la raison. « Même les Chinois ne veulent pas de la fin du monde ; ils veulent simplement le dominer. C'est là que réside le problème. Il faut faire avec », écrit la chroniqueuse du Wall Street Journal, estimant que « le président Trump et Xi Jinping devraient tenir un sommet pour définir des garde-fous et des mesures de sécurité, ainsi que les limites à ne pas franchir ».

Les entreprises de l'IA sont elles aussi dans le même dilemme, ne voulant en réalité rien concéder de peur d'être dépassées. Dario Amodei, transformé en héros anti-Trump depuis qu'il s'est opposé au Pentagone, avait officiellement quitté OpenAI afin de fonder Anthropic en 2021 pour des raisons éthiques et de sécurité. Même s'il n'en finit pas, depuis un long essai publié en début d'année, d'alerter sur les dangers de l'IA, cela ne l'empêche pas de continuer à faire la course en tête avec des modèles toujours plus audacieux. Dans sa prise de parole samedi, il ne propose pas unilatéralement d'arrêter ses recherches. Il attend qu'on le lui impose moyennant contreparties.

La situation agace David Sacks, un investisseur de la Silicon Valley, conseiller de Donald Trump pour l'IA au début de son mandat et qui continue d'avoir ses entrées à la Maison Blanche. Dans un post publié samedi soir sur X, il met Dario Amodei et Sam Altman face à leurs responsabilités. « Allez-y. Vous êtes à la pointe de l'innovation, vous détenez un duopole... Cessez de prétendre avoir besoin de l'autorisation de qui que ce soit. Cessez de prétendre que le droit de la concurrence doit être suspendu pour vous permettre de former un cartel », s'exaspère David Sacks, qui passe ensuite à la phase financière. « Surtout, cessez de prétendre que votre motivation à ralentir est purement altruiste. Vous vous exposez à des poursuites judiciaires massives si vos produits permettent une cyberattaque dévastatrice. »

La pause serait, à bien des égards, économiquement bienvenue. Les « modèles frontière » nécessitent des investissements massifs mais leur utilité est moins évidente à court terme, surtout lorsqu'on a besoin de s'introduire en Bourse pour lever des capitaux. Si Anthropic, plus rentable et moins endetté, se prépare à entrer en Bourse, OpenAI a reporté à 2027 son arrivée à Wall Street. Les entreprises clientes découvrent qu'elles peuvent se contenter d'une IA plus modeste, moins coûteuse, comme l'est notamment l'IA chinoise. Après une année de panique et d'expérimentation, elles cherchent à déployer

## Le sénateur progressiste du Vermont Bernie Sanders invite « Trump et Xi [à] négocier un traité visant à suspendre le développement de l'IA »

avec intelligence cet outil, sans tuer l'outil économique, et cela prend plus de temps que prévu. Tout le monde a objectivement intérêt à reprendre son souffle.

Enfin, l'affaire arrive juste avant les midterms. David Sacks soupçonne MM. Amodei et Altman, qui sont démocrates, de mener une « opération de désinformation à des fins électorales ». Les démocrates se sont saisis de cette industrie hautement impopulaire. « C'est un domaine qui évolue très rapidement entre des mains privées et, si nous ne parvenons pas à le maîtriser, je pense que cela peut s'avérer dangereux », a déclaré, le 10 septembre, selon ses services, Barack Obama.

Le gouverneur de l'Illinois et candidat probable à la primaire démocrate pour la présidentielle de 2028, J. B. Pritzker, demande aux politiques d'agir : « Nous ne pouvons pas compter sur les entreprises d'IA pour s'autoréguler. Elles ont déjà prouvé qu'elles en étaient incapables et qu'elles n'avaient aucune volonté de le faire d'elles-mêmes. Le Congrès doit intervenir. »

Le sénateur progressiste du Vermont Bernie Sanders invite « Trump et Xi [à] négocier un traité visant à suspendre le développement de l'IA et à interdire la super intelligence avant qu'il ne soit trop tard ». Ces derniers mois, M. Sanders a invité à exproprier à 50 % les grandes firmes d'IA et à stopper les data centers. Ceux-ci sont accusés de prélever les ressources hydriques des communautés et de renchérir les factures d'électricité.

Donald Trump défend ces installations. « Si ces communautés aspirent à la prospérité et à la richesse, avec des impôts bien plus bas et des emplois en abondance, alors il faut laisser les centres de données s'implanter. Si nous tuons la poule aux œufs d'or, nous ne pourrions nous en prendre qu'à nous-mêmes. La Chine ne pourrait rêver mieux que ce mouvement d'opposition aux centres de données », écrivait, le 31 août, le président sur son réseau, Truth Social. A rebours, manifestement, de ses intérêts électoraux à court terme. ■

ARNAUD LEPARMENTIER



# Le Canada cherche à s’émanciper des Etats-Unis

Longtemps un atout pour Ottawa, la proximité économique entre les deux pays est désormais une fragilité

MONTRÉAL - correspondance

La guerre commerciale entre le Canada et les Etats-Unis va connaître une nouvelle escalade, en deux temps. A compter de mardi 15 septembre, sauf changement de programme, Washington devait élargir la liste des produits canadiens frappés de droits de douane de 50 %. Le papier, des meubles et des produits de l’acier y figureront désormais. Puis, le 29 septembre, l’administration Trump interdira l’importation aux Etats-Unis de certains alcools, produits laitiers et motos canadiennes. Une riposte aux surtaxes (qui répondaient déjà aux surtaxes américaines) entrées en vigueur le 8 septembre au Canada.

Ce nouvel épisode du conflit douanier touche une économie, dont la croissance devrait atteindre 1,6 % en 2026 selon la Banque du Canada, profondément dépendante de son voisin, même si elle se diversifie. Les exportations représentent un tiers du produit intérieur brut canadien. Or, en 2025, 71,7 % des exportations de marchandises canadiennes ont pris la direction des Etats-Unis, contre 75,9 % l’année précédente. Dans l’autre sens, le Canada a absorbé environ 15 % des exportations américaines. Le rapport de force demeure des plus asymétriques.

« Clairement, dans le cas du Canada, nous sommes du côté de la vulnérabilité », estime Ann Harrison, économiste et professeure à la Haas School of Business de l’université de Californie à Berkeley. Pendant des décennies, explique-t-elle, les économistes ont surtout regardé les bénéfices de cette intégration. La pandémie de Covid-19 en a révélé les failles. Lorsqu’une chaîne d’approvisionnement se grippe, les pays interdépendants encaissent tous deux le choc. Avec Donald Trump, le Canada découvre désormais un autre risque : celui de dépendre d’un partenaire devenu imprévisible.

La carte économique canadienne semble entièrement tournée vers le sud. Dans l’énergie, l’interdépendance entre les deux pays est telle qu’elle constitue

l’une des principales armes d’Ottawa dans les négociations avec Washington. En 2025, 90,8 % des hydrocarbures exportés par le Canada sont allés aux Etats-Unis. Ces derniers ont eux-mêmes tiré du Canada 63,4 % de leur pétrole brut importé et 81,3 % de leur électricité importée.

Le choc se concentre sur quelques industries déjà très exposées. Les producteurs d’acier dénoncent une « escalade préoccupante », alors que les exportations du secteur ont déjà baissé de moitié depuis 2024. Dans le bois, les nouvelles barrières américaines frappent une filière déjà fragilisée par une demande atone et des difficultés d’approvisionnement. En quatre ans, 23 scieries ont fermé et 70 autres ont annoncé des réductions temporaires de production.

## Suppressions d’emplois

Plus imbriquée encore avec les Etats-Unis, l’automobile, qui représente plus de 121 000 emplois directs, est l’industrie la plus difficile à réorganiser. Les secousses de la guerre commerciale sont déjà visibles en Ontario. General Motors a supprimé en janvier une équipe dans son usine d’Oshawa, entraînant plus de 700 suppressions d’emplois directs et plusieurs centaines d’autres chez ses fournisseurs. La firme a aussi réduit ses activités dans son usine d’Ingersoll, également en Ontario.

« Ça fait soixante ans qu’on a bâti une chaîne d’approvisionnement intégrée, rappelle Michael McAdoo, associé au Boston Consulting Group à Montréal, spécialiste du commerce international. C’est le plus difficile à changer, parce que le monde est en surplus de capacité automobile et qu’il sera plus compliqué pour l’industrie canadienne de se réorienter vers d’autres marchés. » La principale menace est d’ailleurs encore à venir. Donald Trump a promis d’imposer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, des droits de 50 % sur les automobiles et pièces canadiennes entrant aux Etats-Unis.

Pour contenir les dégâts sur l’emploi, Ottawa a largement recouru au travail partagé, un mécanisme proche du chômage partiel français, qui permet aux entrepri-



Sur le pont frontalier Gordie-Howe, qui relie Windsor (Ontario) à Detroit (Michigan), le 6 septembre. JEFF KOWALSKI/AFP

**L’automobile, qui représente plus de 121 000 emplois directs, est l’industrie la plus difficile à réorganiser**

ses de réduire temporairement les heures plutôt que de licencier. Plus de 50 000 travailleurs ont bénéficié d’accords liés aux droits de douane, permettant d’éviter près de 20 000 licenciements, dans l’automobile, l’acier et le bois d’œuvre, depuis le début de la crise. Ottawa dit avoir engagé près de 25 milliards de dollars canadiens (environ 15,6 milliards

d’euros) de soutien depuis le début de la crise. La guerre commerciale déborde largement des usines. Elle a gagné les aéroports et les rayons des supermarchés. En 2025, les Canadiens ont effectué près de 10 millions de voyages de moins aux Etats-Unis qu’un an auparavant, soit une baisse d’environ 25 % selon Statistique Canada, même si des signes semblaient indiquer un léger retour chez le voisin du sud cet été.

## « Diversifier les exportations »

Le gouvernement de Mark Carney s’est fixé pour objectif de doubler d’ici à 2035 les exportations canadiennes vers les pays autres que les Etats-Unis. Le mouvement est déjà amorcé : en 2025, les ventes de marchandises canadiennes vers le reste du monde ont progressé de 17,2 % pour représenter désormais 28,3 % des exportations

de marchandises du pays. Ottawa cherche désormais à accélérer. Avec l’Europe, le Canada a rejoint SAFE, le mécanisme européen d’achats de défense et mise sur un « partenariat unique » et inédit avec l’Union européenne.

Reste un obstacle que les accords commerciaux ne peuvent abolir, celui de la géographie. Développer davantage les marchés européen et asiatique implique d’accroître les capacités portuaires et ferroviaires, ainsi que de construire de nouveaux corridors énergétiques. D’après une analyse du Boston Consulting Group publiée en mai, la capacité de production, les infrastructures et l’accès réel aux marchés constituent les trois principaux freins à la diversification canadienne. Produire davantage requiert de lourds investissements, tandis que les réseaux de transport canadiens restent

largement organisés autour des échanges avec les Etats-Unis.

Et se diversifier ne signifie pas tourner le dos à l’immense voisin d’à-côté. « L’objectif ne devrait pas être de réduire dans l’absolu les exportations vers les Etats-Unis. C’est de les garder et de faire en sorte qu’on puisse augmenter ailleurs », insiste Michael McAdoo. Ann Harrison abonde : « Le Canada serait avisé de diversifier ses exportations autant que possible tout en essayant de maintenir intactes ses chaînes d’approvisionnement actuelles. » Le Canada ne sortira pas demain de l’orbite économique américaine. Donald Trump l’oblige plutôt à remettre en cause une croyance qui semblait éternelle : celle qu’un accès privilégié au plus grand marché du monde pouvait, à lui seul, tenir lieu de stratégie commerciale. ■

ELLIOTT DUMOULIN

## Derrière le projet de parcs à Cergy-Pontoise, le fonds saoudien PIF

La structure, mise en cause dans l’assassinat du journaliste Jamal Khashoggi en 2018, est contrôlée par le prince Mohammed Ben Salman

Surtout, regardez d’où vient leur argent et intéressez-vous aux dégâts qu’il a pu provoquer ailleurs. » C’est la mise en garde lancée par l’ONG internationale de défense des droits humains Human Rights Watch (HRW) à la France, et en particulier aux habitants de Cergy-Pontoise, quelques semaines après l’annonce, le 24 août, par Emmanuel Macron et le prince héritier d’Arabie saoudite, Mohammed Ben Salman, surnommé « MBS », d’un projet d’investissement dans trois parcs à thème pour 6 milliards d’euros dans cette agglomération située à 30 kilomètres au nord-ouest de Paris.

Derrière ce projet aux contours flous se trouve la société Qiddiya Investment Company, la filiale consacrée au divertissement, au sport et à la culture du fonds souverain saoudien Public Investment Fund (PIF). Ce dernier, avec 905 milliards de dollars (779 milliards d’euros) d’actifs comptabilisés à la fin 2025, se situe au 13<sup>e</sup> rang du classement des principaux fonds souverains mondiaux du cabinet Global SWF.

« Le fonds a bénéficié des violations des droits humains et les a

aussi facilitées », rappelle Ahmed Benchemsi, directeur du plaidoyer et de la communication de HRW pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord. Dans un rapport publié en 2024, l’ONG en dresse la longue liste. Certains actifs proviennent d’hommes d’affaires saoudiens qui ont été séquestrés dans l’hôtel de luxe Ritz-Carlton de Riyad entre novembre 2017 et février 2018, lors d’une campagne dite « anticorruption ». Leur libération avait coïncidé avec la cession d’une partie de leur patrimoine.

## Opposants condamnés à mort

Ensuite, le PIF – qui n’a pas répondu aux sollicitations du Monde – a été mis en cause dans l’assassinat du journaliste Jamal Khashoggi en 2018, par l’intermédiaire de sa compagnie aérienne, Sky Prime. Celle-ci a mis deux avions privés à disposition d’agents du royaume pour qu’ils se rendent à Istanbul afin de tuer l’opposant au prince héritier, Mohammed Ben Salman, selon une enquête de l’ONU publiée en 2019.

Les Bédouins qui osent s’opposer aux grands projets fonciers du fonds connaissent à peu près

le même sort, à cette différence près qu’ils ont droit à un procès. « Les habitants de Cergy-Pontoise devraient s’intéresser au cas des Howeitat », glisse Ahmed Benchemsi. Trois membres de cette tribu, déplacée par le chantier de construction de la ville futuriste Neom, ont été condamnés à mort en 2022 après s’être opposés au projet.

En France, la présence du PIF est encore balbutiante : le fonds a investi 8,6 milliards de dollars dans l’Hexagone entre 2017 et 2024, soit un peu moins de 1 % de ses actifs, dont une prise de participation de 14,5 % dans le capital d’AccorInvest en 2018, l’ancienne filiale immobilière du groupe hôtelier français Accor. Au Royaume-Uni, le fonds a fait l’acquisition du club de football de Newcastle et de parts au capital du constructeur automobile britannique Aston Martin.

« Ces investissements constituent l’un des piliers des opérations d’influence menées par l’Arabie saoudite à l’étranger, estime HRW. Elles visent à obtenir un soutien étranger sans esprit critique à l’agenda de Mohammed Ben Salman, à diffuser de la désinformation sur le

bilan du pays en matière de droits humains, à neutraliser toute forme de contrôle ou d’examen critique. » De fait, les objectifs ne sont pas qu’économiques. « Ils servent aussi des intérêts diplomatiques et politiques », affirme Harvard Halland, professeur de finances à l’université Heriot-Watt d’Edimbourg (Royaume-Uni).

## Liens avec Donald Trump

C’est aux Etats-Unis que ces liens politiques sont les plus manifestes. Dans une étude publiée en février par l’institut allemand Stiftung Wissenschaft und Politik, le chercheur Stephan Roll épingle le

**En France, la présence du PIF est encore balbutiante : le fonds a investi 8,6 milliards de dollars dans l’Hexagone entre 2017 et 2024**

PIF pour « ses liens avec les intérêts commerciaux de la famille Trump par l’intermédiaire de son financement de la ligue de golf LIV Golf », dont certains tournois sont organisés sur des parcours appartenant à la Trump Organization, mais aussi pour « ses apports dans la société de capital-investissement Affinity Partners, détenue par Jared Kushner, le gendre du président américain ».

De fait, la société du gendre de Donald Trump a reçu en juin 2021 environ 2 milliards de dollars américains du PIF, malgré un avis négatif du comité d’évaluation du fonds souverain. Et Stephan Roll de conclure : « L’Allemagne et l’Union européenne doivent examiner attentivement la manière dont les trois monarchies du Golfe ont étendu leur influence diplomatique grâce à leurs fonds souverains », tout en précisant que leurs intérêts géopolitiques sont « parfois contraires » à ceux de l’Europe.

L’influence politique tient aussi au contrôle étroit qu’exerce Mohammed Ben Salman sur les décisions du PIF. « Il est le seul maître à bord, observe l’économiste libanais Ishac Diwan. Il s’est servi

du PIF pour centraliser le pouvoir et mettre en œuvre une politique de développement volontariste. » En l’occurrence celle du programme dit « Vision 2030 », destiné à accélérer la diversification de l’économie saoudienne en réduisant la dépendance vis-à-vis de la rente pétrolière et en renforçant le secteur privé. Le pays dépend encore des hydrocarbures pour 87 % de son budget, et pour 42 % de son PIB.

« Contrairement à ceux des autres fonds souverains des pays du Golfe, la plupart des investissements du PIF ne se font pas à l’étranger mais en Arabie saoudite », relève Ishac Diwan. Selon Global SWF, 76 % de ses actifs sont placés dans le pays, dans des secteurs aussi variés que la production de café ou d’équipement de défense, et dans des grands projets d’infrastructure. Pour des résultats économiques en demi-teinte. Ces derniers mois, Mohammed Ben Salman a été contraint de revoir à la baisse ou d’abandonner certains grands projets futuristes, comme ceux de la mégapole Neom et de la station de ski Trojena. ■

JULIEN BOUISSOU



# Un été à deux vitesses pour le tourisme

La fréquentation dans l'Hexagone a progressé, mais les Français, eux, ont raccourci leurs séjours

Alors que les vacanciers ont déjà replongé dans leur quotidien, le monde du tourisme se retrouve, lui, pour sa rentrée professionnelle. Le mardi 15 septembre, 32 000 acteurs du secteur – agences de voyages, tour-opérateurs, hébergeurs, transporteurs, etc. – devaient se rassembler à Paris pour le salon IFTM Top Resa (International and French Travel Market), le grand rendez-vous annuel de l'industrie. Pendant trois jours, ils scruteront l'attractivité de la France et de 180 pays, mais aussi d'un secteur en croissance internationale, tout en étant soumis aux bouleversements de la crise climatique, des tensions géopolitiques et de l'intelligence artificielle.

C'est dans cette arène que le ministre du tourisme, Serge Papin, a choisi de dévoiler le bilan français de l'été. Un exercice délicat et éminemment politique, tant chaque indicateur est regardé de près dans une filière qui pèse 8 % du produit intérieur brut. D'autant que les chiffres restent fragmentaires et difficiles à faire converger. Il faudra attendre la mi-octobre pour disposer d'un état des lieux consolidé, publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Atout France, l'agence de développement touristique, et ADN Tourisme, qui rassemble les offices ou comités régionaux de tourisme. D'ici là, le ministre veut imprimer sa lec-

ture : 2026 s'annonce comme une « bonne année » pour le tourisme en France. Malgré l'impact du conflit au Moyen-Orient, des canicules et des incendies, « notre secteur ne fait pas que résister, il continue de croître », assure-t-il. Les arrivées par avion auraient progressé de 1 % à 3 % cet été, selon le ministère, portées par les clientèles de pays lointains et de plusieurs marchés européens. Les touristes étrangers sont au rendez-vous et dépensent davantage. Les recettes du tourisme international se sont élevées à 9,4 milliards d'euros en juillet (+ 3,7 % sur un an). Le ministère table ainsi sur 80 milliards d'euros de recettes internationales cette année, un nouveau record.

## Le Sud a souffert

Le principal sujet de débat porte sur le nombre de touristes français. Serge Papin avait annoncé, fin août, une hausse de 1 % des nuitées de Français sur le territoire, un indicateur qui n'a pas encore pu être mis à jour. Le ministre en avance alors un autre : le taux de départ des Français dans le pays est en recul sur la période juillet-août (– 5 points, à 59 %), mais stable sur l'ensemble de la saison estivale entre juin et septembre, à 72 %, grâce à une progression de ce qu'on nomme « les ailes de saison ». Dans le même temps, les départs à l'étranger continuent d'augmenter (+ 4 points, à 34 %).

« Le succès de la France à l'exté-

rieur s'accompagne d'un effondrement du tourisme interne et d'un essor des départs des Français à l'étranger », réagit Alexis Chailloux, responsable transports au Réseau Action Climat, une fédération d'ONG engagées dans la lutte contre le dérèglement climatique. La montée en gamme de l'offre touristique, pensée d'abord pour les touristes internationaux, se fait au détriment des touristes français les moins fortunés. » Les nuitées des résidents français en France ont baissé de 13 % entre 2018 et 2025, selon l'Insee. Un décrochage, voire un « déclassement », des Français qui devrait inquiéter les professionnels et le ministère, affirme le consultant Jean Pinard. Pour l'expert, qui compile les données de tous les comités départementaux et régionaux de tourisme, l'affaire est entendue : les mois de juin et de septembre ne peuvent pas

compenser le cœur de l'été. Il estime la chute de la clientèle française entre 4 % et 5 % cet été. Soit 1 à 1,5 million de personnes qui ne seraient pas parties en vacances par rapport à 2025, essentiellement des familles avec enfants.

Les contrastes sont marqués selon les territoires, alors que la crise climatique et celle du pouvoir d'achat redessinent la géographie du tourisme. Le Sud a souffert, notamment en Nouvelle-Aquitaine, touchée par les incendies, et en Occitanie. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la baisse de 5 % des nuitées françaises est compensée par les étrangers (+ 5 %) et les clientèles régionales (+ 3 %). À l'inverse, la Normandie, le littoral nord de la Bretagne, les Hauts-de-France et la montagne sont en progression.

Les campings, qui représentent la moitié de l'hébergement collectif l'été, illustrent ces tendances. Ils

devraient enregistrer une baisse de 2 % des nuitées pour la période estivale, selon Nicolas Dayot, président de la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air. Les canicules ont notamment freiné les réservations de dernière minute et la clientèle de passage dans le Sud, tandis que la moitié nord et les littoraux ont mieux résisté.

Un point fait en revanche consensus : les Français, s'ils ont tenté dans leur majorité de maintenir les vacances, ont fait des sacrifices. Selon le ministère du tourisme, un vacancier sur deux a modifié ses habitudes : 17 % ont réduit leurs sorties au restaurant, 15 % leurs activités, 14 % leur shopping. Près des deux tiers des 1 300 restaurateurs interrogés par l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie déclarent un chiffre d'affaires en baisse en juillet et août par rapport à 2025.

« Partir moins loin, partir moins longtemps » : la contrainte budgétaire en France a pesé sur les vacanciers français partant avec un tour-opérateur, juge aussi Patrice Caradec, le président du Syndicat des entreprises du tour operating (SETO). Le nombre de voyageurs a reculé de 5,2 % en juillet et août, et la durée moyenne de séjour a baissé quasiment d'un jour. La France, en revanche, progresse de 5,4 % en termes de destination, notamment grâce à la moyenne montagne, tandis que les départs vers des destinations moyen et long-courriers reculent respectivement de 5,1 % et 12,2 %. Les professionnels misent sur la fin de l'arrière-saison et l'hiver pour tenter de rattraper cet été. Les réservations pour la période de novembre 2026 à avril 2027 sont « encourageantes », selon le SETO. ■

AUDREY GARRIC

## Le projet d'extension des capacités d'accueil de Roissy avance, malgré les oppositions

Les compagnies aériennes se prononcent en faveur de ce programme de 8,2 milliards d'euros

Tel un gros-porteur traçant sa route entre les orages, le plan pluriannuel de développement des aéroports parisiens avance sans mollar vers son objectif final, son adoption définitive à la fin de cette année, malgré les oppositions. Lundi 14 septembre, la contestation est montée d'un cran contre le projet de contrat de régulation économique entre l'Etat et le groupe ADP (Aéroports de Paris), qui prévoit un investissement de 8,2 milliards d'euros, s'étalant sur huit ans (2027-2034), pour, notamment, augmenter la capacité d'accueil de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle (CDG) de 10 millions de passagers, pour atteindre environ 90 millions de voyageurs.

Une manifestation réunissant une centaine de personnes, dont une dizaine d'élus, s'est déroulée en fin de journée devant le siège de l'opérateur aéroportuaire, non loin du terminal 1 de CDG, à Roissy-en-France (Val-d'Oise). Le petit happening – à la fois inquiet et joyeux – s'était constitué à l'initiative d'une quinzaine d'associations, la plupart locales, représentant des riverains, qui disent « souffrir chaque jour et chaque nuit » des nuisances sonores du plus grand aéroport de l'Union européenne. Plus tôt, la publication de données exclusives établies par l'ONG Transport & Environment (T & E) avait apporté des arguments-clés aux manifestants.

Selon T & E, le contrat de régulation économique va conduire à 28 % d'émissions supplémentaires par rapport à un scénario sans projet d'extension, ce qui, d'après les calculs de l'organisation, est « strictement incompatible » avec la dernière version de la stratégie nationale bas carbone, fraîchement adoptée – c'était en juillet – par le gouvernement Lecornu. Ce tir de barrage n'empêche pas le contrat de régulation économique d'avancer. Une étape importante vient d'être franchie, a révélé, le 8 septembre, le quotidien *Les Echos*. Le plan de développement a reçu l'aval des compagnies aériennes et des principales organisations professionnelles du secteur, lors d'un vote de ces acteurs réunis en commission consultative économique (cocoéco) le 7 septembre. La proposition a été adoptée à 8 voix contre 6, et 5 abstentions.

## Réactions irritées

La publication de ce résultat a déclenché des réactions irritées d'une autre catégorie d'opposants : un groupe de compagnies aériennes, qui considèrent que le projet fait la part trop belle au groupe Air France-KLM et les oblige, par une hausse des redevances, à payer pour l'extension d'un hub qui ne leur sert pas à grand-chose, d'autant plus que ces transporteurs, spécialisés dans les dessertes point à point, voient d'un très mauvais œil l'augmenta-

**Du côté d'ADP, on assure avancer en concertation avec toutes les parties**

tion des ristournes de ces mêmes redevances pour les vols en correspondance, prévues par le plan. Ainsi, si Air France, Transavia, Delta Air Lines, Qatar Airways et FedEx ont voté pour le contrat de régulation économique (en plus de la chambre syndicale des assistants d'escala, de l'association des compagnies d'Orly et de la haut fonctionnaire du ministère du développement durable qui préside la cocoéco), les low cost Volotea et easyJet, deuxième transporteur aérien en France, s'y sont opposés, de même qu'Air Algérie, Air Caraïbes, l'Association du transport aérien international et le Syndicat des compagnies aériennes autonomes (Scara), une organisation professionnelle tricolore représentant des acteurs spécialisés dans les dessertes de l'outre-mer.

« Si elles étaient avérées, ces données de vote publiées par voie de presse ne seraient pas le reflet d'une adhésion majoritairement favorable des compagnies », constate Jean-François Dominiak, président du Scara. Et ce n'est pas surprenant : les hausses de redevances, qui atteignent 16 % à 17 % dès la première

année, couplées à la mise en œuvre en 2027 de la taxe spéciale CDG Express, constituent des augmentations équivalentes à l'actuelle taxe sur les billets d'avion, dont on sait très bien qu'elle a dissuadé des transporteurs aériens à se développer en France. »

Du côté d'ADP, on se félicite du « signal positif » que constitue le vote de la cocoéco et on assure avancer en concertation permanente avec toutes les parties. « Nous avons organisé plus de 55 rencontres publiques, avec 17 000 personnes au total, sur un territoire plus étendu que lors de la construction du projet du terminal 4 », explique Régis Lacote, le directeur de CDG. Le contrat de régulation économique n'a rien à voir avec un quelconque gigantisme. » Mais à côté des objectifs affirmés de décarbonation et d'une volonté de développer l'intermodalité avec le ferroviaire, Régis Lacote rappelle les enjeux concernant le rang de la France dans la compétition entre hubs mondiaux, et le rôle moteur pour l'économie nationale que représente CDG, avec ses 90 000 salariés et ses 700 entreprises.

Le vote fait passer le projet dans une autre étape du processus : la saisine par la direction générale de l'aviation civile de l'Autorité de régulation des transports, laquelle aura ensuite deux mois pour rendre un avis conforme, c'est-à-dire qui s'imposera à tous. ■

ÉRIC BÉZIAT



**PERTES & PROFITS** | BOURSES  
PAR ISABELLE CHAPERON

## Euronext met la charrue avant les boeufs

**FAUT-IL METTRE** la charrue avant les boeufs ? En général, c'est peu conseillé. Pourtant, au regard de la lenteur avec laquelle l'Europe met en œuvre l'union de l'épargne et de l'investissement, la question semble légitime : le secteur financier a-t-il intérêt à accélérer la consolidation européenne, histoire de pousser les Etats à faire sauter – enfin – les verrous qui freinent la mise en œuvre du marché unique ?

Comme il adore la provocation, Stéphane Boujnah, le président du directoire d'Euronext, va un cran plus loin : il met la charrue pendant que les boeufs paissent encore au pâturage. Dans une interview au *Financial Times* publiée lundi 14 septembre, le dirigeant de la plateforme boursière paneuropéenne plaide pour un rapprochement avec son rival allemand Deutsche Börse... tout en soulignant qu'aucune discussion n'est en cours sur ce sujet. « Sur le papier, il serait intéressant pour l'Europe d'envisager la création d'une infrastructure de marché paneuropéenne d'envergure planétaire », justifie-t-il. Sans exclure une fusion des deux groupes, il voit d'un bon œil un mariage de leurs « activités boursières ».

Euronext regroupe huit marchés d'actions européens, de Paris à Athènes en passant par Milan. Deutsche Börse ne compte que Francfort. Toutefois, le géant allemand vaut en Bourse près de

51 milliards d'euros, trois fois plus que son concurrent, compte tenu du poids de ses autres métiers, de la plate-forme des dérivés Eurex aux tuyaux nécessaires au bon déroulé des transactions.

## A Berlin, le ton a changé

L'arrimage de Francfort aux autres Bourses européennes ne réduirait pas la fragmentation des marchés financiers qui pénalise la compétitivité du Vieux Continent. Il faudrait pour créer un grand bassin d'investissement que les pays concernés s'entendent sur un cadre commun réglementaire, juridique, voire fiscal. Aucune juridiction ne veut lâcher ses prérogatives : seraient-elles plus enclines à bouger si la pression montait de la part d'acteurs financiers désireux de rentabiliser des mariages transfrontaliers ?

La campagne menée depuis deux ans par la banque italienne Unicredit pour acquérir l'allemand Commerzbank a placé les autorités allemandes face à leurs contradictions entre le soutien affiché au renforcement de l'Europe financière et le barrage érigé contre le prédateur venu de Milan. A Berlin, le ton a changé et les négociations pour ce rachat ont débüté. Toutefois, l'éventuel rapprochement entre Euronext et Deutsche Börse – déjà tenté maintes fois – pose de sérieux problèmes de concurrence. A ne pas oublier dans la balance. ■



# L'inflation profite aux marques de distributeur

Ces gammes de produits propres à chaque enseigne prennent de plus en plus de parts de marché

Dans le salon, la table est mise pour quatre personnes, les rideaux sont entrouverts, bougie et vase ornent la table basse en bois clair face au canapé d'un crème immaculé. Dans la chambre voisine, les vêtements alignés dans l'armoire vert sauge font face au lit soigneusement bordé. Ce n'est ni un appartement à louer sur Airbnb, ni l'espace de présentation d'un magasin Ikea que Jean-François Altet fait visiter à Ronchin, dans la proche banlieue de Lille, en ce jeudi de juin. Mais le cœur du réacteur d'Adeo, la holding d'entreprises de la famille Mulliez consacrée à l'habitat, dont il dirige la division marchés et projets, qui emploie 1000 salariés dans le monde.

C'est ici, dans ce qui est surnommé la « Factory », un espace de 10 000 mètres carrés aux allures de hangar, que travaillent près de 400 personnes. Leur mission : concevoir, tester et améliorer les 61 000 références de produits vendues sous ses 15 marques propres au sein de ses différentes enseignes (Leroy Merlin, Weldom, Tecnomat...) dans 11 pays en direct et 23 en comptant ses partenaires. Inspire pour l'éclairage, Luxens pour la peinture, Dexter pour l'outillage... Ces marques « *gèrent 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur un total de 32 milliards d'euros* », précise Carlos Malo Cantarino, directeur de l'offre et de l'industrie d'Adeo.

Considérées par le passé comme des sous-marques par les consommateurs, ces gammes de produits propres à chaque enseigne ne le sont plus. Depuis le choc inflationniste de 2022-2023 provoqué par la guerre menée par la Russie en Ukraine et la crise du pouvoir d'achat qui a suivi, les marques de distributeur ne cessent de prendre de l'importance dans les rayons. De 32 % en valeur et de 42,2 % en volume en 2021, leur part de marché dans les ventes des grandes surfaces alimentaires en France est passée respectivement à 35,6 % et à 45,5 % en 2025, selon les calculs de l'institut NielsenIQ. Soit un marché de 50,2 milliards d'euros.

Inflation persistante aggravée par la répercussion sur les coûts de production du blocage du détroit d'Ormuz à la suite de la guerre en Iran et des événements climatiques, pouvoir d'achat sous pression... tout est réuni pour que les consommateurs arbitrent en faveur de ces marques de distribu-

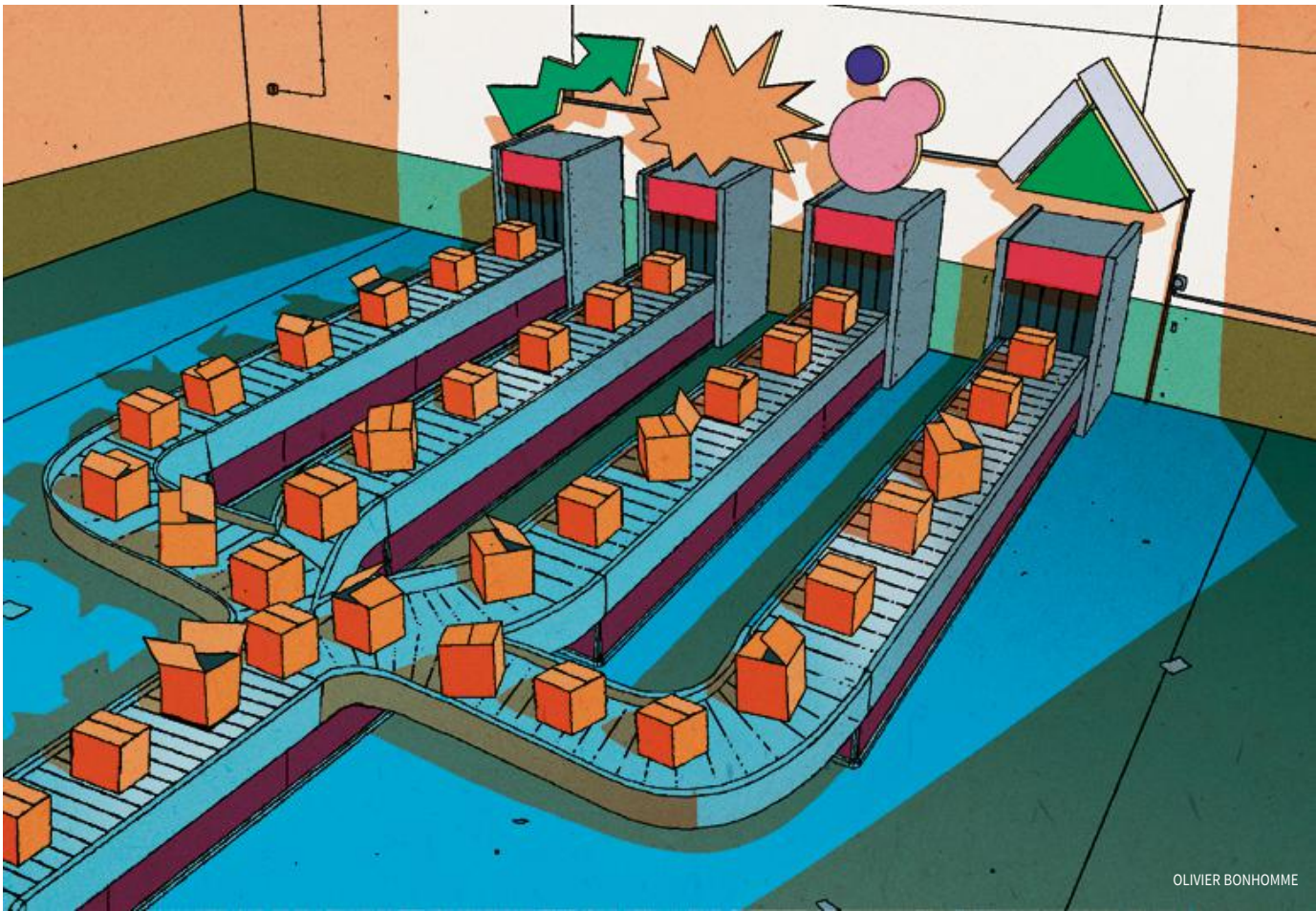
teur. D'après un sondage réalisé fin 2025 par Appinio pour le magazine LSA, 77,5 % des clients les achètent pour leur prix attractif, 46,7 % pour les promotions, et 32 % car ils ne voient pas la différence.

« Les Français envisagent de limiter leurs dépenses sinon ils n'y arriveront pas. Les classes moyennes, qui n'allaient pas jusqu'à présent vers les marques de distributeur estimant que l'écart de prix n'était pas suffisamment important pour sauver le pas, pourraient basculer, estime Franck Lehuédé, directeur d'études et de recherche au Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie. Entre la hausse des prix qui sera sans doute très forte dans l'année à venir, à cause de l'énergie et des effets de la canicule, et des augmentations de salaire qui ne suivent pas, ils n'auront pas le choix. »

Généralement vendus 20 % à 30 % moins cher que les grands labels – car affranchis des coûts de développement et de marketing –, ces produits se sont imposés dans tous les secteurs de la consommation : du bricolage à l'électroménager, en passant par l'alimentation. Et l'offre ne cesse de s'enrichir : le spécialiste de la rentrée scolaire Bureau Vallée a lancé sa propre marque de distributeur en juin, après avoir mis sur le marché ses produits d'entrée de gamme Prix Mini, en 2023. Intermarché a installé dans ses rayons, dans le courant de l'été, une offre de consommation responsable baptisée « Je réduis », après avoir lancé en juin OKclean pour des produits d'hygiène affichant la note de 100/100 sur Yuka, l'application mobile qui décrypte la composition des produits. Ces gammes séduisent aussi les consommateurs grâce à la qualité de leurs recettes, constamment améliorées ces dernières années.

Le phénomène est européen. Dans certains pays, comme en Espagne (59 %), aux Pays-Bas (56 %) ou au Royaume-Uni et en

**Ces biens de consommation sont généralement vendus de 20 % à 30 % moins cher que les grands labels**



OLIVIER BONHOMME

Allemagne (52 %), les marques de distributeur représentent déjà plus de la moitié des produits de grande consommation vendus dans les grandes surfaces alimentaires, soulignait le cabinet d'analyse des tendances de consommation Circana, en avril.

Si « la France reste à la traîne de ses voisins », c'est avant tout parce qu'elle « est historiquement un pays d'hypermarchés » et que « dans ces magasins, il y a beaucoup de place et donc de capacité à exposer beaucoup de références nationales ou locales », explique le consultant Philippe Goetzmann, spécialiste des marchés de grande consommation alimentaire. Mais, selon lui, les choses sont en train de changer avec le déplacement de la consommation vers les magasins de proximité qui ont davantage de produits d'enseignes.

Thierry Cotillard, président du Groupement Mousquetaires, avait annoncé, en avril, que ses propres marques (Monique Ranou, Pâturages, Chabrior, etc.) pourraient totaliser 40 % des ventes d'Intermarché d'ici à trois ans contre 35,2 % en 2025.

Chez Leroy Merlin, qui cherche d'ailleurs à développer des petits formats de magasin, elles « *pourraient atteindre entre 40 % et 45 % du chiffre d'affaires dans quelques années contre 38 % actuellement* », avance Carlos Malo Cantarino.

## « Plus compétitif »

Pour les enseignes, les avantages sont multiples. Les marges sont plus confortables grâce à la maîtrise du cahier des charges et les aficionados sont captifs – elles sont vendues uniquement à travers leurs circuits et « quand on en achète, on revient rarement en arrière », selon Franck Lehuédé. De plus, elles permettent de « *comparer les coûts avec les marques nationales* » lors des demandes de révision tarifaire, et donc « *d'être plus compétitif, de réagir plus rapidement aux tendances de consommation. Et comme on a la main sur la chaîne de production, on peut y intégrer nos engagements RSE* [responsabilité sociétale des entreprises] », liste le dirigeant d'une grande enseigne de distribution.

C'est aussi un outil pour faire face à la concurrence, comme à

la Factory. Chez Adeo depuis vingt-huit ans, Jean-François Altet est fier de présenter au groupe de journalistes convié en juin la riposte maison aux armoires PAX d'Ikea, appelée « Evo'M », une gamme de placards modulables. Quelques mètres plus loin, les nouveautés du rayon cuisine qui arriveront chez Leroy Merlin fin 2026 : des façades interchangeables adaptables à la plupart des modèles, y compris ceux du géant suédois de l'ameublement.

Les fabricants, eux aussi, y trouvent leur avantage, sans percevoir jusqu'à présent de cannibalisation. C'est avant tout « *pour compléter les lignes de production, mais cela nous permet aussi de proposer la marque numéro un et l'autre marque dans le rayon* », explique Géraldine Fiacre, la présidente-directrice générale de La Maison française du verre, l'entreprise qui fabrique et commercialise la marque Pyrex. Mais c'est limité, à peine 5 % de notre chiffre d'affaires ».

Chez Maped, la marque familiale française de gommes, taille-crayons et compas – où les marques de distributeur « *représentent*

*entre 2,5 % et 3 % du chiffre d'affaires et apportent de la charge aux usines* » –, Antoine Lacroix, son directeur général, entrevoit un autre atout : « *C'est comme une gymnastique qui nous permet de rester compétitifs. Quand vous êtes capable de remporter un appel d'offres, vous vous rassurez sur votre niveau de compétitivité. S'il y a 20 % d'écart de prix avec le vainqueur, c'est que vous avez dévié.* »

Reconnaissant que « *ces produits constituent un véritable levier de volumes et donc de sécurisation d'activité et d'optimisation des outils industriels* », la commission d'enquête du Sénat sur « les marges des industriels et de la grande distribution » avait souligné dans son rapport, rendu public le 21 mai, les risques pour les fabricants, notamment ceux qui y consacrent une part importante de leur activité. « *Les marques de distributeur exposent les entreprises à des risques de dépendance commerciale, de fragilisation des marges et de réduction de leur capacité d'investissement et d'innovation* », notait le rapport. ■

CÉCILE PRUDHOMME

# Plus de 100 territoires choisis comme « laboratoires de l'électrification »

Quelque 6700 communes, en grande majorité rurales, ont été sélectionnées pour accélérer les travaux autour de la sortie du gaz et du fioul

C'était dès le départ un symbole. Parmi les 22 mesures annoncées en avril par le gouvernement dans son grand plan d'électrification des usages, la première consistait à « *lancer 100 territoires d'électrification* ». De Strasbourg à la Corse en passant par la communauté d'agglomération du Grand Annecy ou la communauté de communes du Pays de Conches (Eure), la liste des lauréats a finalement été dévoilée cinq mois plus tard, vendredi 11 septembre, sur la base de quelque 200 candidatures récoltées par les préfets de région.

Ce sont donc en tout 109 territoires, soit près de 6700 communes, du bourg rural à la métropole, qui sont appelés à devenir des « *laboratoires de l'électrification* », explique-t-on au ministère chargé de l'énergie. Un Français sur quatre sera concerné par cette initiative déployée dans l'ensemble du pays

et jusqu'en outre-mer, selon le gouvernement.

L'enjeu : faire avancer à l'échelon local les solutions visant à décarboner l'énergie consommée par les Français, en remplaçant des chaudières à gaz ou au fioul par des pompes à chaleur, ou en déployant des bornes de recharge rapide pour électrifier les transports routiers. « *L'électrification n'est pas une politique résumée aux grandes métropoles* », insiste-t-on au ministère de l'énergie, en soulignant que les territoires retenus correspondent à 87 % à un habitat rural, parfois très dispersé.

In fine, l'ambition est de stimuler la demande d'électricité, produite localement et très largement bas carbone (nucléaire ou renouvelable), afin de sortir la France de sa dépendance au pétrole et au gaz fossile, deux énergies importées et nocives pour le climat. Selon la dernière programmation pluriannuelle de l'énergie, publiée en

février, la part de l'électricité dans la consommation finale d'énergie doit grimper à 38 % d'ici à 2035, contre 26 % en 2024, une part qui stagne depuis des années.

A ce jour, 13 millions de ménages français chauffent encore leur logement au gaz ou au fioul et 38 millions d'automobilistes roulent au diesel ou à l'essence, rappelle un rapport publié le 9 septembre par le cercle de réflexion Strategic Perspectives et la Fondation Jean Jaurès, *Electro-puissance. Le choix français de la réindustrialisation et de la protection*.

## Un dossier épineux

Pour pouvoir être sélectionnés, les 109 territoires lauréats ont formulé des objectifs sur au moins l'un des quatre piliers du programme : la mobilité électrique, l'électrification de l'agriculture et de l'artisanat, la sortie du fioul et, « *sujet-clé de ce dispositif* » selon le gouvernement, la sortie du gaz.

Une trentaine de territoires s'est portée volontaire pour étudier la fermeture progressive de certaines portions du réseau gazier.

Un dossier épineux tant il pose de questions sur le coût du démantèlement de l'infrastructure et le moyen de convaincre les consommateurs résiduels, réfractaires à l'idée de changer de mode de chauffage. « *Il faut laisser le choix aux clients. Quand on oblige à une solution, on crée des freins* », mettait en garde Frédéric Martin, président de France Gaz, le principal lobby du secteur, lors d'un point presse mardi.

L'échelon du territoire est présenté par le gouvernement comme le plus pertinent pour « *accompagner les populations et créer du consensus* ». La sortie du gaz ne se fera pas en un an, ni même dix, mais le but est de commencer à planifier l'abandon progressif de cette molécule dont le prix a bondi ces derniers mois.

Reste la question du financement sur laquelle régnait un certain flou depuis l'annonce du programme. Aucune enveloppe spécifique n'a été créée pour accompagner les territoires retenus. Ceux-là bénéficieront des 10 milliards d'euros prévus dans le plan global d'électrification, disponibles notamment par le biais des certificats d'économie d'énergie (CEE), ces contributions versées par les fournisseurs d'énergie en faveur d'actions de décarbonation. Plus généralement, l'initiative propose d'accompagner les collectivités pour « *identifier les bons guichets* » et accéder plus vite aux dispositifs déjà existants.

Les territoires seront épaulés par les préfets et un référent de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), qui se présente désormais comme l'Agence de la transition écologique. Car il s'agit d'affiner les objectifs. A charge pour

chacun de présenter, d'ici au mois de décembre, une feuille de route détaillée, point de départ d'une phase plus opérationnelle.

Le gouvernement veut aussi continuer à pousser les feux de l'électrification avec une deuxième étape du plan annoncée pour le mois d'octobre. « *Elle sera financée en redéployant des crédits consacrés à certaines aides coûteuses et peu efficaces* », a indiqué la ministre déléguée chargée de l'énergie, Maud Bregeon, dans un entretien au *Parisien* jeudi 10 septembre, sans préciser lesquelles. En complément de l'électrification, a-t-elle ajouté, le gouvernement assure vouloir faire de la France « *un champion européen de l'hydrogène industriel* » (produit par électrolyse de l'eau) et prévoit, dans le cadre du budget 2027, de lancer un appel d'offres de 1,2 milliard d'euros sur quinze ans. ■

ADRIEN PÉCOUT  
ET MARIE DE VERGÈS



# Le sommeil abîmé des étudiants et des jeunes actifs

L’insomnie touche de plus en plus la génération Z, avec un impact encore sous-estimé sur la santé

Il y a parfois des nuits de trop. Celle qui a précédé notre entretien avec Emeline (les témoins n’ont pas souhaité donner leur nom de famille) appartenait à cette catégorie. A 2 heures du matin, après avoir tourné des dizaines de fois dans son lit, la jeune femme de 29 ans a senti que le sommeil, encore une fois, ne viendrait pas. Depuis plusieurs jours, cette médiatrice culturelle dans un musée se rendait au travail avec la nausée au bord des lèvres, épuisée par les insomnies répétées. La journée, elle se surprenait à avoir des absences au cours de ses visites. Emeline tâche habituellement d’ignorer les symptômes de fatigue. Mais ce matin-là, son corps a fini par lâcher. « Mon médecin m’a imposé de m’arrêter, j’avais dépassé toutes mes limites », confie-t-elle.

C’est durant la pandémie de Covid-19 que son sommeil a commencé à se détériorer. Le monde de la culture est alors mis à l’arrêt. Emeline ne trouve pas de lieu d’apprentissage pour les masters professionnalisants qu’elle convoitait dans son domaine. La promiscuité dans laquelle elle se trouve, confinée chez sa mère, lui pèse. L’anxiété agite ses nuits. « Je m’endors souvent sur les coups de 6 heures », se souvient-elle. Six ans plus tard, les troubles du sommeil n’ont jamais reflué. « Je dois être hyper rigoureuse sur mon rythme de vie, sinon je suis certaine de ne pas réussir à dormir le soir. J’ai arrêté de sortir tard, je fais attention à beaucoup marcher, à bien manger, à couper les écrans. Mais cela ne suffit pas toujours », raconte-t-elle.

**« Je me sentais devenir folle »**  
La génération Z se serait-elle perdue sur le chemin qui mène aux bras de Morphée ? Les nuits des moins de 30 ans se sont largement raccourcies au cours des dernières décennies. Ce sont 88 % des 15-24 ans qui manquent de sommeil, d’après une enquête de l’Institut national du sommeil et de la vigilance, en 2018. Celui-ci estime que, depuis les années 1970, les jeunes de cette tranche d’âge ont perdu en moyenne une heure et demie de sommeil par nuit. Ils sont aussi particulièrement touchés par l’insomnie : plus d’un tiers des étudiants français présente un diagnostic clinique d’insomnie chronique, soit trois fois plus que la population générale, d’après une étude de 2025, publiée dans le *Journal of Sleep Research*. L’adolescence et l’entrée dans la vie adulte représentent, physiologiquement, une période de vulnérabilité. L’horloge biologique se décale progressivement entre 10 et 25 ans, favorisant un endor-



CHARLES MONNIER

misement plus tardif. L’horaire de lever n’étant, lui, pas repoussé, une privation de sommeil peut s’enraciner. Mais, aujourd’hui, une multiplicité d’autres éléments perturbateurs vient s’ajouter à ce terrain déjà fragile.

Les jeunes grandissent dans un environnement qui est « de moins en moins propice à un sommeil de qualité », constate le médecin Damien Léger, responsable du Centre du sommeil et de la vigilance, à Paris, où il reçoit une part croissante de jeunes adultes. Souvent pointée du doigt, leur hyperconnexion, avec des écrans qui s’invitent régulièrement dans la chambre, est une cause parmi d’autres.

« Les jeunes sont aussi parmi les plus exposés aux nuisances sonores et lumineuses mais également, et de plus en plus, à la chaleur, dans leurs logements exigus, mal isolés, souvent dépourvus de volets », soulève le médecin. C’est aussi l’anxiété, dont on constate une intensification au sein de la jeune génération, qui fracture son sommeil. « Entre les guerres, le changement climatique, la pression académique due à une sélection croissante... Les jeunes évoluent dans une période incertaine où il est difficile de se projeter de manière sereine dans l’avenir, et c’est au moment où l’esprit n’est

**« La régulation des émotions, qui s’opère la nuit, est affectée quand on ne dort pas assez »**

CARMEN SCHRÖDER  
psychiatre

plus occupé, au coucher, que ces préoccupations peuvent tourner en boucle », souligne la psychiatre Carmen Schröder, professeure aux Hôpitaux universitaires de Strasbourg. Un cercle vicieux s’installe alors, troubles de santé mentale et manque de sommeil s’alimentant l’un l’autre. « La régulation des émotions, qui s’opère la nuit, est affectée quand on ne dort pas assez. On est plus irritable, plus stressé ou déprimé, et la désinhibition qui va avec l’absence de régulation peut précipiter des passages à l’acte suicidaire », alerte la professeure Schröder.

C’est dans ce cycle infernal qu’Agatha s’est trouvée piégée durant ses études. Originnaire de Lyon, elle part étudier à l’Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, en Suisse, réputée pour son exigence. Agatha absorbe la pression et, le soir, se fait happer par des questionnements existentiels qui l’empêchent de sombrer dans le sommeil. « Je restais à fixer le plafond jusqu’à 4 heures du matin. Plus je voyais les heures avancer, plus je craignais d’être fatiguée le lendemain, de prendre du retard, et moins je dormais », se souvient la jeune femme de 27 ans, pour qui la nuit reste depuis une source de stress. A l’époque, la fatigue s’accompagne de son lot d’angoisses.

« Je pleurais beaucoup. Je me sentais devenir folle, chaque petit bruit me rendait parano », décrit Agatha. Les conséquences ne sont pas seulement psychiques : la jeune femme développe des maux de ventre et de l’eczéma. Car un mauvais sommeil chronique a des effets sur la santé physique, augmentant notamment les risques de cancer, de diabète, de maladies cardio-vasculaires.

Pour Agatha, cela s’est soldé par un redoublement de sa première année d’études. Un cas loin d’être isolé. Les troubles du sommeil jouent un rôle néfaste, désormais bien documenté, sur la réussite scolaire. « La privation de sommeil entraîne un moins bon fonctionnement cognitif, avec des difficultés de concentration, d’organisation, de mémoire. C’est un facteur déterminant de risque d’abandon des études, d’échec universitaire, mais aussi de perte d’emploi », souligne Sophie Bayard, chercheuse en psychologie à l’université Paul-Valéry de Montpellier.

Les troubles du sommeil de Luca, 27 ans, lui ont porté préjudice dans le monde du travail. A ses débuts dans une agence de publicité, il est anxieux, et ses ruminations l’amènent à s’endormir très tard. Le matin, il peine à émerger : « Je me pressais pour me pré-

**« La précarité et le stress qu’elle engendre sont des causes “précipitantes” de l’insomnie »**

SOPHIE BAYARD  
chercheuse en psychologie

parer, mais j’arrivais régulièrement en retard, de quinze ou trente minutes. Cela donnait une image de moi pas très reluisante, contre mon gré. » Plus il culpabilise de « ne pas parvenir à une chose aussi bête que se réveiller », plus sa santé mentale se détériore, et plus son sommeil se décale. Un jour, il se réveille à 14 heures, avec une quinzaine d’appels en absence de sa responsable. « J’apparaissais comme peu fiable. A des moments où je visais d’autres postes, ce qui se disait c’est que j’arrivais tard le matin. J’ai perdu toute confiance en moi, car je n’arrive pas à être une personne sur qui on peut compter, y compris dans la vie privée », confie Luca, aujourd’hui au chômage.

**Des troubles minimisés**  
Pour les jeunes les plus fragiles économiquement, c’est la double peine. « La précarité et le stress qu’elle engendre – qu’est-ce que je vais manger ce soir ? vais-je réussir à payer mes factures ? – sont des causes précipitantes de l’insomnie. Insomnie qui ensuite met en péril le parcours du jeune, et renforce sa précarité. C’est un engrenage qui creuse les inégalités », signale Sophie Bayard, qui conduit une étude sur le lien entre précarité et sommeil chez les étudiants.

La question financière est une préoccupation constante pour Léa, 27 ans. Diplômée des Beaux-Arts, elle jongle entre son job de surveillante dans un collège et ses projets artistiques, qu’elle tente de rattraper le soir. Ce qui ne lui permet pas de décrocher suffisamment pour laisser venir le sommeil. « Mon budget ne me permet plus trop non plus de sorties pour couper, raconte la Marseillaise. Du coup, je cogite d’avantage. » Et ses nuits se dégradent, provoquant un sentiment de brouillard mental. « Quand je dois enchaîner ma journée au collège sur des dossiers et appels à financement, je suis peu efficace, je décale mes tâches et prends du retard sur mes projets », se désespère Léa.

Pour l’heure, ces troubles nocturnes restent trop minimisés. « Nous n’accordons aucune importance au sommeil de nos jours. Il est vu comme une perte de temps, alors qu’il est central dans la qualité de vie », observe Carmen Schröder. La somnolence, qui touche un tiers des jeunes, est de plus impliquée dans 10 % à 20 % des accidents de la route, selon une récente feuille de route interministérielle. « Je me suis fait des frayeurs le matin à vélo, car je suis moins alerte », rapporte d’ailleurs Léa.

« On pense aussi qu’il faudrait juste un peu plus de volonté pour se recaler : ce n’est pas vrai, ajoute Carmen Schröder. Une fois les insomnies installées, il est difficile de s’en débarrasser seul. » Ces préjugés débouchent sur une « sous-diagnostic préoccupante », alerte Sophie Bayard. « Les dispositifs de prise en charge à l’attention des étudiants sont également très pauvres », déplore la chercheuse, qui travaille à une mise à disposition, sur le campus montpelliérain, de ressources d’autothérapie brève, basée sur un protocole en thérapie cognitivo-comportementale. Agir sur le sommeil est en effet un des leviers « les plus puissants et les moins coûteux », insiste-t-elle, pour protéger la santé. Et s’éviter le cauchemar de complications en cascade. ■

A. RA.

ALICE RAYBAUD

## « C’est impossible d’apprendre correctement en dette de sommeil »

**LES JEUNES** ne dorment pas assez. Alors que la durée de sommeil recommandée pour les 15-24 ans est de huit à dix heures de sommeil par nuit, on constate qu’elle se limite à sept heures et dix-sept minutes en moyenne en semaine dans cette tranche d’âge, indiquait la dernière étude de référence, réalisée par l’Institut national du sommeil et de la vigilance en 2018. Ce déficit de repos, qui va en s’aggravant parmi les jeunes générations, entraîne de nombreuses conséquences sur leurs capacités cognitives, alerte la psychiatre Stéphanie Bioulac, cheffe de service de psychiatrie de l’enfant et de l’adolescent au centre hospitalier universitaire de Grenoble.

**Le manque de sommeil augmente chez les jeunes. Quels en sont les effets sur leurs apprentissages ?**  
C’est impossible d’apprendre correctement pour un jeune qui est en dette de sommeil. Que ce soit la privation de sommeil, due à un rythme inadapté, ou le fait d’avoir des troubles pathologiques nocturnes, les deux vont avoir un impact important sur les performances intellectuelles, et en particulier sur la capacité de mémorisation. Car c’est lors de la phase de sommeil profond et lent que se réalise une très majeure partie de l’encodage des informations et de la consolidation des apprentissages. Cette phase est perturbée et diminuée par le mauvais rythme nocturne. Des études menées sur des enfants à qui ont été soumis des mots à mémoriser dans la journée l’ont bien

mis en évidence : la restitution de ce vocabulaire était bien meilleure, en qualité et en quantité, lorsque les sujets observés avaient bénéficié d’une période de sommeil au milieu. Ce n’est d’ailleurs pas tant le fait réviser le matin ou le soir qui est important, que celui de dormir ensuite sur cet apprentissage. Un manque de sommeil chronique a aussi des effets sur l’attention au quotidien, et la propension à se concentrer sur le cours ou sur ses devoirs qui est entravée.

**Quelles sont les conséquences sur la réussite scolaire et académique ?**  
Il y a des travaux sur les pathologies du sommeil qui montrent que les jeunes qui souffrent d’un trouble comme l’apnée du sommeil ont des performances scolaires qui sont significativement altérées. Ceux qui sont en dette de repos vont plus souvent redoubler, avoir des résultats bien plus faibles. Cela pose la question des inégalités sociales. Dans les recommandations médicales, on dit qu’il faut avoir une chambre calme et sombre. Mais quand on vit dans un appartement exigu et qu’on dort avec ses deux frères et sœurs, ou encore qu’on loue un studio mal isolé qui donne sur une rue bruyante, ce n’est juste matériellement pas possible. Or cet impact du sommeil sur la trajectoire du jeune est encore largement ignoré. On parle de l’importance de l’alimentation et de l’activité sportive, mais le sommeil est tout aussi crucial.

Cela interroge également sur les horaires scolaires. On sait que, biologiquement, l’heure d’endormissement tend à être repoussée dans la soirée au fil de l’adolescence. Pour autant, les emplois du temps scolaires et universitaires, eux, ne bougent pas et on continue à obliger les enfants à se réveiller vers 6 heures du matin. Aux Etats-Unis, des chercheurs ont fait une expérimentation où le début des cours a été décalé pour une cohorte de lycéens. Rien que le fait de repousser leur réveil le matin d’une demi-heure à trois quarts d’heure a permis une amélioration des performances.

**Quels autres dangers entraîne cette altération de la concentration, générée par un mauvais sommeil chronique ?**  
Toutes les prises de risque sont augmentées. Quand on manque de sommeil, on est plus désinhibé et plus impulsif et comme, en plus de cela, on perd en attention, on peut se mettre davantage en danger. Cela augmente l’accidentologie de manière majeure, notamment au volant. Les études montrent que la somnolence, entraînée par les mauvaises nuits, a des conséquences plus importantes encore sur la route pour les jeunes que pour les autres tranches d’âge. Comme ils sont sur leurs premières années de conduite, ils ont moins d’automatisation et de réflexes. L’altération de l’attention devient alors un vrai problème. ■



BÉNARÈS (UTTAR PRADESH) - envoyée spéciale

Babu s’est levé avec le jour, le corps déjà trempé de sueur, sous la touffeur extrême de la mousson. Une chape humide, suffoquante s’est emparée de la cité de Bénarès (Etat de l’Uttar Pradesh), dans le nord de l’Inde, en ce début du mois d’août. La venelle sombre et sale où est nichée sa mesure mène directement au lieu de son labeur, le ghat de Harishchandra, ces escaliers monumentaux qui lèchent les eaux sacrées du Gange. Quatre bûchers finissent de se consumer. Ils crachent encore une fumée âcre, mêlée de relents de chair grillée. Le garçon, les dents et les lèvres rougies par la noix de bétel, sort de sa poche un paan, un mélange de feuilles aux effets stimulants, comme pour se donner du courage. Sa journée ne s’achèvera que le lendemain à la même heure.

Babu porte le nom de Chaudhary comme la plupart de ses collègues, membres de la communauté des doms de Bénarès (les « brûleurs de cadavres »), assignés par leur caste aux crémations. Il a 28 ans et a hérité de ce travail transmis par son grand-père, puis par son père. *« Qui d’autre pourrait choisir ce métier ? »*, interroge-t-il, sans attendre une réponse. Un corps arrive sur une civière en bambou, enveloppé dans un linceul blanc et recouvert d’un tissu orange vif, porté par six hommes, des proches peu fortunés. Ils ont apporté du bois de leur village. Ils viennent de loin, du Madhya Pradesh, situé à plus de 600 kilomètres. Le défunt, comme beaucoup de fervents hindous, voulait se faire incinérer dans la ville sainte dans l’espoir de briser le samsara, le mouvement perpétuel des renaissances et des souffrances, régi par la loi du karma. Mais la tradition dit qu’il faut mourir et être incinéré à Bénarès pour atteindre la *moksha*, la transcendance, le but ultime de la vie, la dissolution complète de l’ego et la rencontre de l’âme avec le divin. Le dieu Shiva murmurait à l’oreille du défunt mort à Bénarès le mantra de la sagesse permettant de se libérer du cycle des réincarnations. Des mouroirs, nommés pudiquement « maisons du salut », accueillent, non loin des crémations, les agonisants.

Sous une température dépassant le supportable, une dizaine d’hommes affalés sur des charpoys, des lits traditionnels en bois et cordé, semblent assommés par le travail et sans doute l’alcool ou la cannabis, qui leur permettent de tenir dans cet enfer. L’un d’eux, Ravi Chaudhary, n’arrive plus à s’extraire de son lit. *« Je brûle les gens, donc donnez-moi une bouteille d’alcool ! »*, crie-t-il d’une voix éraillée. L’homme a deux fils et avoue *« boire du matin jusqu’au soir »*.

#### COMMUNAUTÉ IMPURE

Selon une légende locale, les doms ont été maudits par Shiva, le dieu créateur de Bénarès, lorsqu’un membre de leur communauté, Kallu Dom, tenta de dérober une boucle d’oreille de la déesse Parvati. En échange de son pardon, Kallu aurait accepté de devenir le gardien du feu funéraire. Les doms se considèrent comme les héritiers de Kallu, les gardiens du feu éternel. Ils figurent au plus bas de l’échelon des dalits, eux-mêmes tout en bas de la hiérarchie des castes hindoues. Des intouchables, méprisés, humiliés, déshumanisés, même si sur ces ghats, les doms sont considérés comme les intermédiaires choisis entre le bas monde et l’au-delà. *« On me traite ici comme quelqu’un d’important, mais une fois dans la rue, les gens me voient comme un simple dom »*, constate Babu. La communauté est réputée si impure que les Chaudhary doivent éviter, dans la ville, de croiser un membre d’une caste supérieure.

Babu Chaudhary n’a pas été scolarisé au-delà de l’école primaire, son père l’a mis sur les ghats à l’âge de 10 ans. Il n’est pas marié, n’a pas d’enfants et n’est pas sûr d’en vouloir pour leur offrir cette vie à côtoyer la mort, à manipuler des cadavres. La moitié des doms est analphabète, un tiers a suivi l’enseignement primaire et seulement une poignée (11 %) a terminé l’enseignement secondaire, selon une étude conduite par deux anthropologues indiens en 2021. La situation des filles est encore moins enviable. La grande majorité d’entre elles n’est pas autorisée à suivre un enseignement au-delà du primaire, est obligée de se marier très jeune et assignée à des tâches domestiques.

Logé dans une impasse peu avenante, un homme nous assure que les temps ont changé. Guru Chaudhary, 54 ans est superviseur, dit-il, des crémations. *« Ma fille de 15 ans est à l’école ainsi que mes deux fils. Je connais*



Un corps git au ghat de Harishchandra, attendant son tour pour être incinéré à Bénarès, en Inde, le 12 août. ISHAN TANKHA POUR « LE MONDE »

# Les gardiens du feu funéraire de Bénarès

Dans cette cité du nord de l’Inde, seuls les doms, issus de la caste des intouchables, peuvent assurer la gestion des bûchers mortuaires

*quelqu’un à l’université qui travaille à la bibliothèque et j’ai bon espoir de pouvoir y envoyer mon fils.* » Son voisin, un jeune homme bien habillé, Suresh, termine une licence et veut poursuivre en master, pour échapper au poids de sa caste. Dans leur étroite ruelle, quelques femmes devisent sur le pas de leur porte à côté de cages de perruches. Aucune n’a envie de s’épancher sur leurs conditions de vie, si ce n’est pour affirmer leur désir d’épargner à leurs enfants l’obligation de perpétuer cette tradition. *« Regardez notre environnement. La municipalité ne collecte même pas les ordures ici »*, expliquent deux vieilles femmes assises à même le sol.

Babu Chaudhary gagne 300 roupies (2,7 euros) par corps, environ 1200 à 1600 roupies (11 à 14,5 euros) par jour. La paye pourrait être correcte si le travail n’était pas si irrégulier. Il doit conduire des rickshaws, des trois-roues à moteur, pour joindre les deux bouts. Ses possibilités d’emploi sont extrêmement limitées car personne ne veut embaucher un dom. *« Il y a trois communautés importantes à Bénarès, les brahmanes, la plus haute caste, celle des prêtres, les doms, et les bateliers qui transportent les touristes sur le Gange, mais seuls les premiers ont une reconnaissance sociale »*, rappelle-t-il.

L’organisation du travail sur le ghat de Harishchandra, comme sur celui de Manikarnika, l’autre grand site de crémation de Bénarès, est entièrement régie par un homme, le chef de la communauté, le Dom Raja, littéralement « le roi des doms ». Ce n’est pas le moindre paradoxe de ce groupe marginalisé d’environ 3 000 membres, d’être dirigé par un roi, sans trône ni couronne, mais qui règne sur le peuple des crémateurs, distribue le travail et les recettes du jour à travers le système *pari* – un protocole rituel attribuant à tour de rôle le droit d’organiser les bûchers.

Om Narayan Chaudhary n’avait que 17 ans quand il a succédé en 2020 à son père, Jagdeesh, emporté par le Covid-19. Il en a 22 aujourd’hui et il est fier de raconter que Narendra Modi, élu dans la circonscription de Bénarès, rebaptisée Varanasi, lui a envoyé une lettre de condoléances pour saluer la mémoire de son père et souligner ses efforts *« pour l’harmonie sociale »*. Jagdeesh

LA TRADITION  
DIT QU’IL  
FAUT MOURIR  
ET ÊTRE INCINÉRÉ  
À BÉNARÈS  
POUR ATTEINDRE  
LA « MOKSHA », LA  
TRANSCENDANCE,  
LE BUT ULTIME  
DE LA VIE

Chaudhary avait parrainé la candidature du nationaliste hindou en 2019. Le premier ministre indien, raconte le jeune homme, s’est aussi manifesté à l’occasion de son mariage. Sa demeure construite par son arrière-grand-père, nichée derrière un portail en bois bleu, surplombe le Gange. On nous fait patienter dans une pièce coincée entre la cour où paraissent cinq vaches bien dodues et la terrasse ornée de deux énormes tigres en pierre. Le roi, vêtu d’un simple pagne et d’un t-shirt, arborant deux colliers religieux, finit par arriver. Il s’assoit en tailleur sur le grand charpoy qui occupe l’essentiel de la pièce, sous des photos de ses ancêtres, mastique du tabac et laisse ses compagnons répondre.

#### PAUVRETÉ ÉCRASANTE

Pour la communauté, le Raja est le gardien du patrimoine culturel, l’arbitre des conflits, le médiateur en cas de problème avec les autorités et la police, et le défenseur de l’identité communautaire. Il représente une voix collective et une force dans ce milieu dominé par la discrimination, la pauvreté et les stigmates sociaux. *« Depuis des générations, sa lignée est un pilier qui assure la cohésion de la communauté, non seulement par son autorité, mais aussi grâce à un lien affectif qui renforce leur identité commune »*, relèvent Anuradha Singh et Rana Abhyendra Singh, auteurs d’une étude sur les doms. *Le rôle du Dom Raja ne se résume pas au pouvoir, il est aussi un symbole d’espoir et de fierté culturelle pour le peuple dom. Sa position a contribué à préserver le patrimoine du groupe et à maintenir en vie des traditions qui auraient pu se perdre, à préserver un sentiment de valeur face à l’exclusion et aux préjugés.* »

Le ghat de Harishchandra est un capharnaüm d’une pauvreté écrasante, empli de déchets des cérémonies et d’animaux. Des coqs et des poules picorent on ne sait quoi à côté d’un *aghor*i en position de méditation, le corps à demi-nu, recouvert de cendres, un collier de crânes miniatures autour du cou. Il fait partie de ces ascètes hindous radicaux et marginaux, adorateurs de Shiva, surnommés « les sans peur », qui ont fait le choix de tout abandonner pour vivre dans des charniers ou des crématoriums selon des rites post mortem

dans le but d’abolir la frontière entre la vie et la mort. Plus bas, des doms, immergés jusqu’à la taille dans l’eau trouble du Gange, ont rassemblé dans des paniers en osier des tas de cendres qu’ils tamisent, tels des chercheurs d’or, dans l’espoir de trouver des métaux précieux fondus avec le corps des trépassés. En haut des escaliers, des touristes en short, emmenés par des guides, observent la scène.

Sur le site de Manikarnika, plus vaste, on brûle à la chaîne, jour et nuit, en comptant jusqu’à 250 crémations par jour, parfois même 400. Shitender Chaudhary, 37 ans, a les yeux et les poumons irrités en permanence par la fumée. *« C’est un travail dangereux, pénible, on souffre terriblement de la chaleur. Mais si je ne le fais pas, qui accompagnera les morts ? »* Il est posté dans la fournaise quinze jours par mois pour nourrir ses trois enfants. Ses ancêtres effectuaient les mêmes gestes dans cette ville moyenâgeuse et crasseuse, l’une des plus vieilles de l’Inde et la plus sacrée. Sur les 84 ghats de la cité, cernés par une enfilade de vieux palais décatés et de temples, la vie et la mort s’entremêlent sans cesse, le beau et le hideux, la splendeur et la misère. La ville exhale toutes sortes d’odeurs, le camphre brûlé lors des rituels, l’encens des petits temples qui jalonnent le parcours vers les ghats, les émanations des bains de friture où trempent des sarmosas. La religion est partout, obsédante, à travers ses 20 000 temples, ses *arti* – les cérémonies d’offrandes du feu chaque soir au coucher du soleil – et son peuple de *sadhu*, des ascètes qui ont renoncé au monde matériel.

Hommes et femmes affluent de l’aube au crépuscule, dévalant les *gali*, les minuscules ruelles tortueuses de la vieille cité, en même temps que les cortèges funéraires, pour aller effectuer leurs rituels dans les eaux sacrées, laver leur linge, ou pêcher, indifférents à la saleté du fleuve souillé par des décennies de négligence des autorités. Le Gange charrie quantité de déchets, de cendres mais aussi de restes humains. Les doms n’incinèrent ni les enfants de moins de 12 ans, ni les femmes enceintes, ni les *sadhu*, ni les lépreux ou les hommes atteints de dépigmentation. Les corps, lestés d’une lourde pierre, sont immergés au milieu du fleuve. Un sort particulier est réservé aux victimes de morsure de serpent, considérées comme une manifestation du dieu Shiva. Leurs dépouilles mortelles sont confiées au fleuve, laissées à la dérive du courant.

Le soir tombé, alors que la cité des morts et des vivants commence à s’assoupir, les flammes orange des brasiers percent dans les ténébres. Babu Chaudhary poursuit sa tâche, s’accrochant à l’idée qu’il aide au salut des âmes. ■

SOPHIE LANDRIN



# Sortir de l'oubli le Struthof et ses traces

Le documentaire de Marie Dumora explore l’empreinte mémorielle du camp de concentration nazi en Alsace

## LA LIGNE BLEUE

Davantage qu’aucun autre conflit, la seconde guerre mondiale aura surligné, sur une hypothétique carte de France de l’abjection et de l’effroi, des noms de villes qui n’y peuvent rien. Vichy, Montoire, Compiègne, Drancy, Beaune-la-Rolande, Oradour-sur-Glane, Maillé... Parmi celles-ci, Natzwiller (Bas-Rhin) est l’une des moins connues.

Située dans la vallée de la Bruche, cette commune jouit en effet du triste privilège d’avoir accueilli, à partir de mai 1941, dans le lieu-dit le Struthof, le seul camp de concentration nazi sur l’actuel territoire français, notation d’ailleurs relative puisque à l’époque la ville était annexée au territoire du III<sup>e</sup> Reich. Il s’agissait d’y exploiter un filon de granit rose sur le mont Louise.

A cet effet, 50 000 prisonniers de toutes nationalités et conditions vont y travailler dans des conditions mortifères, tandis que le camp – doté, dans un de ses camps satellites, d’une chambre à gaz – fait en même temps office de lieu d’expérimentation médicale et d’exécution des condamnés à mort par les tribunaux nazis régionaux. Bilan : 17 000 morts.

Marie Dumora, la réalisatrice de ce film, est l’autrice d’une extraordinaire et palpitante œuvre documentaire qui chronique depuis trente ans le destin de deux sœurs d’une communauté yéniche d’Alsace. Au gré de cette saga émergeait sporadiquement chez les anciens la douloureuse mémoire des camps de la région – Natzwiller ou Schirmeck (Bas-Rhin) –, évoqués par cette communauté sédentarisée des « gens du voyage ».

### Parole incroyablement vivante

La récurrence avec laquelle elle rencontre cette question finit dans l’esprit de la réalisatrice par faire son chemin pour concevoir la possibilité, et plus encore la nécessité, d’y consacrer un film à part entière. Ce sera *La Ligne bleue*, expression inspirée de cette « ligne bleue des Vosges » qui servit de frontière entre la France et l’Allemagne du temps où l’Alsace et la Moselle étaient annexées au Reich.

Le film, consacré aux témoins des villages alentour plutôt qu’aux victimes des camps pro-



Image extraite du documentaire « La Ligne bleue », de Marie Dumora. DULAC DISTRIBUTION

prement dits, articule la parole, le lieu et les traces. Les traces (vestiges des camps, effets personnels, lettres...), partiellement effacées, sont exhumées et conservées telles des reliques par des professionnels et de jeunes volontaires. Le lieu, la nature, les villages, les maisons, comme inchangés dans leur beauté, font le lien entre passé et présent.

La parole est, elle, incroyablement vivante. C’est ce qui saisit tout au long de *La Ligne bleue*. L’empreinte mémorielle et transgénérationnelle de l’événement est très forte parmi cette population elle-même soumise à la terreur nazie, elle-même victime à travers le destin funeste de tel ou tel proche, et qui n’en a pas moins tenté, à sa mesure, de venir en aide aux démunis.

Un plan pourrait résumer tout à la fois l’idée, l’émotion et la vertu du film : une rangée de quatre femmes assises de trois générations différentes – la grand-mère, la fille et les deux jeunes petites-

### Le film, consacré aux témoins des villages alentour plutôt qu’aux victimes des camps, articule la parole, le lieu et les traces

filles – communiant avec la même émotion et la même ferveur, malgré leurs âges différents, à l’évocation d’une arrière-grand-mère postière qui a mis sa vie en danger.

Voici donc un film extrêmement précieux, pour deux raisons. La première est qu’il recueille et remémore cette multitude de petits gestes de résistance qui n’exposent pas moins à la mort – ne pas parler allemand sur le territoire du Reich, transmettre des lettres ou faire passer des vivres aux détenus, tomber

amoureuse d’un prisonnier... Autant d’actes qui participent d’une survivance opiniâtre de l’humanité sous le joug de la barbarie. La seconde tient au fait qu’il procède d’un double éloignement – spatial (population environnante) et temporel (générations qui ont à peine ou pas du tout connu l’époque) – du camp de Natzwiller, et témoigne ce faisant d’une nouvelle ère de la mémoire des camps et de sa transmission.

### Imminente disparition

Voilà une trentaine d’années déjà qu’historiens, enseignants et artistes ont pressenti, autant que craint, ce moment. Steven Spielberg créa ainsi en 1994 une fondation visant au recueil des témoignages des survivants (50 000 vidéos furent enregistrées). Quant au remarquable *Drancy Avenir* (1997), d’Arnaud des Pallières, il fut l’un des premiers films à se constituer à partir de l’imminente disparition des derniers témoins et à s’inquiéter de ce qui

leur succéderait dans la transmission de cette mémoire.

De la différence entre ces deux méthodes, également honorables, l’une travaillant le plein, l’autre le vide, s’est d’ailleurs instruit une sorte de procès philosophique sur la nature du témoignage. Giorgio Agamben en formula les termes dans son livre controversé *Ce qui reste d’Auschwitz. L’archive et le témoin* (Rivages, 1999). Le philosophe italien y tient que le rescapé a pour vocation de témoigner de l’impossibilité du témoignage des victimes, s’appuyant en cela sur la parole de son compatriote Primo Levi (1919-1987). Lui-même survivant et auteur d’un livre fondateur sur l’univers des camps d’extermination (*Si c’est un homme*, 1947), Levi disait témoigner pour les « musulmans » – le nom donné à ces morts-vivants qui peuplaient les camps et en définissaient l’essence –, ceux-là même qu’Agamben désigne comme les « témoins absolus ».

A certains égards, cette dialectique rappelait celle de Claude Lanzmann (1925-2018) pour son film *Shoah* (1985) – moment fondateur de la formulation et de la compréhension du génocide des juifs –, dans lequel il n’avait réuni les témoignages que de quelques rescapés encore vivants des *Sonderkommandos*, ces brigades destinées à la « maintenance » des cadavres entre chambres à gaz et fours crématoires, elles-mêmes régulièrement éliminées.

Selon Lanzmann, ces hommes, par leur proximité avec sa mise en œuvre, pouvaient seuls témoigner de l’entreprise qui visait à exterminer les juifs sans restes ni traces. Par quoi l’on voit que, contre une barbarie qui tire sa perfection de la mort, le témoignage opposera toujours la vivante incomplétude de son humanité. ■

JACQUES MANDELBAUM

Documentaire français de Marie Dumora (2 h 04).

## « J’ai voulu raconter le contrechamp du camp, à travers l’oralité »

La réalisatrice de « La Ligne bleue » a filmé les derniers témoins, ou leurs descendants, pour « raviver » la mémoire du site nazi

## ENTRETIEN

Dans son territoire de cinéma qu’est l’Alsace, Marie Dumora a filmé des personnes de la communauté yéniche comme des héros. Et souvent, le motif de la déportation revenait au détour des récits. On a vu ainsi grandir deux sœurs, Sabrina et Belinda, placées dans un foyer avant d’être séparées (*Avec ou sans toi*, 2002 ; *Je voudrais aimer personne*, 2008). Dans *Belinda* (2017), on a entendu leur père, Franz, raconter comment ses parents s’étaient rencontrés, lorsqu’ils étaient enfants, dans le camp de Schirmeck (Bas-Rhin). Dans *Loin de vous j’ai grandi* (2021), Nicolas, le fils de Sabrina, vivait en foyer à Schirmeck, non loin de ce camp, et à une dizaine de kilomètres de celui du Struthof...

A chaque fois, un film en appelait un autre, comme si les œuvres

se pollinisaient, dans un petit rayon géographique, toujours plus près du village de Natzwiller, où se trouve l’ancien camp de concentration du Struthof. Nous y voilà, dans *La Ligne bleue*, où la cinéaste est allée enregistrer la parole des derniers témoins, ou celle de leurs enfants et petits-enfants.

### Votre film réactive la mémoire du Struthof, à travers les témoignages et les lieux. Comment en êtes-vous venue à ces choix ?

J’ai voulu montrer le contrechamp du camp, à travers les témoignages et l’oralité, à côté de l’histoire officielle. Ce film s’inscrit dans le fil de mes œuvres précédentes, c’est une façon de continuer à raconter les histoires de mes personnages. Un jour, j’ai rencontré un monsieur de la région, Materne Felder, qui dirigeait l’association de football de Natzwiller. Il connaissait mon travail et a

pensé que je pourrais raviver cette mémoire du camp. Il m’a mise en contact avec des gens et je lui dois beaucoup – il est mort depuis. Mon parti pris a été de filmer seulement dans les lieux où il s’est passé quelque chose : dans les maisons, aux abords du camp, ou sur cette route construite par les déportés eux-mêmes – ils y transitaient sans être vus des habitants. Il y a aussi cette carrière de granit rose, que les détenus devaient exploiter, pour que soient érigés des monuments à la gloire du nazisme. Dans le paysage, c’est comme une cicatrice rose.

### Un documentaire s’écrit souvent au montage, mais aviez-vous dès le départ une idée du mouvement qu’allait prendre le film ?

*La Ligne bleue* commence à l’intérieur, pour regarder au-dehors. Certains habitants voyaient défi-

ler devant leurs fenêtres des files de détenus qui montaient en altitude. Aujourd’hui, leurs descendants peuvent ressentir le trauma de leurs aïeuls en regardant à travers le même cadre. Puis le film s’ouvre vers l’extérieur, par cercles concentriques, et s’approche du camp.

Ce qui était très compliqué, c’était de rendre l’histoire intelligible. Le récit fait des allers-retours entre l’intime, l’histoire et le paysage. Le paysage, justement, est tellement puissant, et les personnes sont tellement attachées à leur lieu de vie, comme dans un western de John Ford ! Le point de vue époustouflant sur les montagnes évoque le décor d’un roman d’apprentissage. Il y a ces petits villages, des gens très modestes qui y vivent depuis toujours, et tout en haut le camp, la barbarie qui arrive... J’avais l’impression que c’était l’histoire de l’humanité.

### Comment avez-vous préparé les entretiens avec les témoins ?

Plutôt que de les filmer de manière figée, dans leur salon, je me suis efforcée de provoquer des situations. On a trouvé des choses à faire ensemble. Un certain nombre n’avaient jamais parlé, ça m’a touchée parce que ce sont des gens qui ont porté beaucoup de chagrin, de courage, et n’ont pas été trop reconnus. Eux, ils étaient juste autour du camp, mais ils ont aidé, pris des risques. Telle Madeleine Brulé, la factrice résistante, qui rétrospectivement a eu des bouffées de peur après la guerre. Ou cette autre femme qui a commencé à donner une soupe à un SS – un prêtre âgé qui avait été réquisitionné – et à des détenus, puis qui a fait passer des choses clandestinement. Sa fille m’a raconté cette histoire comme si c’était la sienne, et je trouve magnifique de

voir comment l’histoire se dépose dans les imaginaires, par strates. Les lieux font ressurgir les souvenirs. Chez un témoin, on ouvre une commode et on trouve l’étui à cigarettes, gravé dans des barbelés, par un ami de son père, un co-détenu qui était dessinateur.

### Vous filmez aussi de jeunes archéologues qui continuent de mener des recherches...

Quatre-vingts ans plus tard, ils s’emparent de l’histoire, ils fauchent, ils creusent. L’archéologie contemporaine doit documenter une époque comme si c’était l’antiquité, m’a-t-on expliqué. Il faut rassembler autant de preuves concrètes, tangibles (écouvillons, gamelles...), que l’on pourrait opposer à de potentiels discours négationnistes. En tout cas, il faut tout faire pour éviter l’oubli. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR CLARISSE FABRE



LES AUTRES FILMS

■■■■□□ À VOIR  
**Histoires de la nuit**  
*Film français de Léa Mysius. Avec Hafsia Herzi, Bastien Bouillon, Benoît Magimel, Monica Bellucci (1 h 54)*  
Adaptant le roman du même nom de Laurent Mauvignier (Minuit, 2020), Léa Mysius relance quelques-uns de ses motifs obsessionnels. Une fillette très en colère. Un chien inquiétant qui rôde. Une mère qui a des choses à cacher... Quelque part dans la province française, une famille ordinaire (Bastien Bouillon en fermier, Hafsia Herzi en brillante commerciale, Tawba El Gharchi en fillette rétive et violente), une hôte très mystérieuse (Monica Bellucci en artiste peintre assombrie). L'image cuivrée du film, le bain d'obscurité dans lequel elle est plongée annoncent d'ores et déjà que les choses vont un peu se compliquer. De fait, le jour de l'anniversaire de Nora (Hafsia Herzi), une fête est organisée par son mari, à laquelle s'invite un infernal trio. Les intentions ne sont clairement pas bonnes. Sur un motif qui comporte de sérieux antécédents, le film tient crânement sa partition avant d'avouer ne pas savoir quoi faire exactement de la duplicité de son héroïne, sortant du coup les pétoires pour régler le problème. ■ J. MA.

**Ma famille de samouraïs**  
*Film d'animation brésilien de Célia Catunda (2025, 1 h 22)*  
Il ne faut pas se fier ici au titre français tristement caricatural. *Ma famille de samourais* parle plus précisément des *Nihonjin* (« Japonais ») du Brésil, immigrants qui ont rejoint le pays au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le petit Noburo découvre le récit familial de son grand-père Hideo, quittant le Japon avec sa femme au début du XX<sup>e</sup> siècle pour travailler dans une plantation de café, les privations et les incompréhensions culturelles, mais aussi la défaite de la seconde guerre mondiale vécue depuis un pays ennemi. Ces échanges, parfois difficiles et ponctués de différends entre deux générations, vont permettre au vieil Hideo de s'ouvrir un peu plus aux autres, mais surtout à Noburo de renouer avec une partie de son identité. Un récit migratoire à la portée assez universelle, un peu amoindri par l'histoire un peu sage, voire simpliste. Sur le plan visuel, l'équipe d'animation qui s'inspire des œuvres d'Oscar Oiwa, artiste plasticien brésilien d'origine nippone, invente un jeu d'orbe étincelant, qui confère au film l'éclat de l'optimisme. ■ P. CR.

■■■■□□ POURQUOI PAS  
**Les Contrebandiers**  
*Film américain de Padraic McKinley (1 h 53)*  
Oregon, 1933 : Samuel Murphy (Ethan Hawke) n'a plus grand-chose à perdre. Veuf, séparé de sa fille et enfermé dans un camp de travail, il accepte le marché d'un surveillant (Russell Crowe) : convoier clandestinement une cargaison d'or à travers une nature aussi hostile que les hommes qui l'accompagnent. Mu par son instinct paternel, il s'engage dans une expédition qui, sans surprise, tourne rapidement au vinaigre. *Les Contrebandiers* avance tranquillement sur les rails d'un western d'aventure sec et brutal, traité à la manière d'une série B, sans jamais chercher à dévier de sa trajectoire. Face à un programme aussi prévisible, Padraic McKinley avait tout le loisir de se permettre plus de fantaisie, voire d'ambitionner une véritable réinvention du genre. Un pas de côté qu'on attendait du moins de sa vedette, Ethan Hawke, qui aurait pu rafraîchir cette partition monolithique de sa masculinité ébréchée. Au lieu de quoi, l'acteur semble trouver le temps long et dissimule son talent derrière des airs appuyés et une voix caverneuse – les symptômes d'un premier degré testostéroné qui tourne vite à la parodie. ■ M. JO.

**Le Cygne et l'enfant**  
*Courts-métrages d'animation français de Miyoung Baek (38 min)*  
Ce programme de trois courts-métrages de la réalisatrice sud-coréenne formée en France Miyoung Baek ouvre sur un poignant tableau : une femelle cygne morte au côté de son œuf brisé. Sa progéniture a été prise pour cible par des garnements venus jeter des cailloux. Le récit tout en symboles remonte alors le temps et explore une autre issue à la cruelle réalité, comme pour se demander si on peut la changer. Avec pudeur et une effusion poétique, la réalisatrice sillonne le thème du chagrin et du deuil, elle qui a fait l'expérience de la perte d'un tout jeune enfant. Sortes de vagabondages mélancoliques, les autres courts-métrages s'aventurent sur des terrains plus oniriques mais toujours avec un dessin aux tons pâles et délicats auquel Miyoung Baek donne beaucoup d'ampleur dans la mise en mouvements. A l'instar de la nuit d'insomnie du petit garçon dans le film final qui devient, sous le trait de l'artiste, un bien joli voyage à dos de poisson. ■ P. CR.



Ko Shibasaki (Ritsuko Himuro), dans « Sham », de Takashi Miike. ART HOUSE

# Un élève victime d'un instituteur, à moins que ce ne soit le contraire

Le film, aux allures de fait divers, se mue en un récit fantastique glaçant

**SHAM** ■■■■□□  
Le prolifique réalisateur japonais Takashi Miike (plus de 120 films au compteur) s'est fait connaître par une série de fictions où l'horreur (*Audition*, en 2002, son chef-d'œuvre), la démesure (la série des *Dead or Alive*, 2004), mais aussi un certain classicisme revisité (*Hara-kiri: mort d'un samouraï*, en 2011) constituaient les éléments, parfois contradictoires, d'une filmographie hétéroclite. *Sham* relève d'une catégorie a priori balisée : celle de la restitution d'un fait divers – le long-métrage prétend s'inspirer d'événements réels, que son apparente exemplarité transforme en fait de société. Le film débute par une première et courte partie, durant laquelle on voit sévir un instituteur. Créature sadique, Seiichi Yabushita (Go Ayano) soumet un de ses élèves à des humiliations et à des brimades physiques motivées par un sourd racisme – l'enfant a eu un grand-père américain. La terreur est immédiate-ment présente et semble douloureusement familière. S'ouvre ensuite une deuxième partie, qui dément la première et renvoie à une accusation portée par la mère du garçonnet, Ritsuko Himuro (Ko Shibasaki), à l'encontre de l'enseignant. La fiction place ainsi le spectateur du côté du professeur, victime de ce qui semble être une diffamation provoquée et intensifiée par les mensonges d'un enfant. Cette descente aux enfers, qui culminera dans une longue séquence de procès à l'issue incertaine, fait ici l'objet d'une analyse toute particulière. Le film de Miike détaille, en effet, les événements qui ont plongé le personnage principal dans la solitude et la mise au ban. L'instituteur apparaît comme le martyr expiatoire d'un certain mode d'existence collective, se faire de Miike, l'excentrique réalisateur. Le long-métrage ne dépasserait pas le simple naturalisme du film à idées si le cinéaste n'y injectait pas, de façon subliminale mais irrésistible, une « inquiétante étrangeté ». *Sham* se transforme, au prix d'une rhétorique subtile et triviale à la fois, en un glaçant récit fantastique. Le réalisme qu'appelaient le sujet est mis à mal, en effet, par une série de détails qui font basculer la narration. Comme si un monde purement psychique s'introduisait progressivement dans l'univers réel du document sociologique. Yabushita devient alors la victime d'une conjuration surnaturelle, incarnée par les parents du gamin, individus au teint livide et tout de noir vêtus. C'est dans l'alliance de ce projet de dénonciation et de cette atmosphère angoissante, venue de l'épouvante cinématographique, que se situent l'intensité et l'originalité de *Sham*. ■

**Le cinéaste injecte, de façon subliminale mais irrésistible, une « inquiétante étrangeté »**

**JEAN-FRANÇOIS RAUGER**  
.....  
*Film japonais de Takashi Miike. Avec Go Ayano, Ko Shibasaki, Koji Ohkura (2 h 09).*

# Une plongée dans la magie de la stéréoscopie

Le long-métrage, visible en 3D, redonne vie à l'œuvre en relief d'un photographe du XX<sup>e</sup> siècle

**LA VIE EN RELIEF. JACQUES HENRI LARTIGUE** ■■■■□□  
Disons-le tout de suite, la première partie de *La Vie en relief*. Jacques Henri Lartigue, premier long-métrage documentaire du chef opérateur Denis Gaubert, est la plus réussie : le montage redonne vie aux merveilleuses photos en relief de Jacques Henri Lartigue (1894-1986), délicatement restaurées. L'image en trois dimensions (lunettes sur le nez) semble bondir de l'écran, restituant l'insouciance d'une famille fortunée du début du XX<sup>e</sup> siècle, autrement dit à la Belle Epoque, laquelle prit fin avec la première guerre mondiale : une paire de jambes

masculines achevant son plongeon dans la rivière ; une jeune femme dévalant l'escalier d'une riche demeure, comme attrapée en plein vol... Le film documente l'œuvre de jeunesse de Lartigue, entre 1903 et 1929. **Vision binoculaire** Jacques Henri Lartigue commença très tôt la photographie, vers l'âge de 6 ans, au côté de son père, dirigeant d'entreprise et photographe amateur, qui lui offrit son appareil stéréoscopique. Les parents avaient visiblement à cœur de voir leurs enfants s'épanouir, sans les forcer à mener des études qu'ils n'auraient pas choisies, et le frère aîné de Jacques Henri, Maurice, développa de son côté une passion pour les engins volants, que le cadet immortalisa. A 7 ans, Jacques Henri

rêvait de créer « *un piège d'œil* » qui lui permettrait de garder une scène. La stéréoscopie lui permit ce fantasme. Nés dans les années 1830, les premiers stéréoscopes reposent sur la vision binoculaire. Un court-métrage pédagogique de Denis Gaubert, *Stéréodrome*, présenté avant le film, nous en explique les grandes lignes : nos yeux perçoivent chacun une image différente, grâce à l'écart qui les sépare. Le cerveau combine ces deux images en une seule représentation en trois dimensions. Les vues stéréoscopiques reproduisent ce décalage naturel entre les deux yeux. Lartigue travaillait en amateur, pour le plaisir de capter ses proches. Son frère, sa nourrice, ses amis d'enfance, ou encore sa cousine, dont il était amoureux,

furent ses modèles. Passé la première demi-heure bondissante, le film s'assagit dans un récit biographique plus convenu, décrivant la vie mondaine de l'artiste, ses conquêtes, sa mélancolie aussi. Ironie de l'histoire, Jacques Henri Lartigue se considérait comme un peintre, mais il n'obtint pas la reconnaissance espérée. Il devint célèbre sur le tard en tant que photographe, aux Etats-Unis, où il eut une exposition au MoMA de New York en 1963. La première rétrospective de son œuvre eut lieu au Musée des arts décoratifs, à Paris, en 1975. ■ **CLARISSE FABRE** .....  
*Documentaire 3D stéréoscopique de Denis Gaubert (1 h 08). Précédé de Stéréodrome, court métrage de Denis Gaubert (14 minutes).*

|                                               | Nombre de semaines d'exploitation | Nombre d'entrées (1) | Nombre d'écrans | Evolution par rapport à la semaine précédente | Total depuis la sortie |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------|-----------------|-----------------------------------------------|------------------------|
| <i>Spider-Man: Brand New Day</i>              | 7                                 | 161 104              | 701             | ↓ - 28%                                       | 8 182 486              |
| <i>Tombé du ciel</i>                          | 5                                 | 149 307              | 852             | ↓ - 24%                                       | 1 929 432              |
| <i>L'Odyssée</i>                              | 9                                 | 137 867              | 756             | ↓ - 26%                                       | 7 757 693              |
| <i>La Vie d'une femme</i>                     | 1                                 | 131 681              | 405             |                                               | 131 681                |
| <i>Pressure</i>                               | 1                                 | 95 539               | 418             |                                               | 95 539                 |
| <i>Fjord</i>                                  | 4                                 | 68 106               | 865             | ↓ - 20%                                       | 497 267                |
| <i>Les Ensorceleuses 2</i>                    | 1                                 | 63 737               | 301             |                                               | 63 737                 |
| <i>Insidious: l'invasion du lointain</i>      | 4                                 | 55 506               | 412             | ↓ - 27%                                       | 520 477                |
| <i>La Bataille de Gaulle: j'écris ton nom</i> | 12                                | 54 027               | 627             | ↓ - 15%                                       | 2 625 971              |
| <i>La Bataille de Gaulle: l'âge de fer</i>    | 15                                | 50 108               | 603             | ↓ - 19%                                       | 3 033 121              |



# Chronique du dîner de tous les dangers

Un couple en bout de course reçoit pour un repas des voisins très à l’aise avec leur vie amoureuse, ce qui fait vaciller des certitudes

## L'INVITATION

■■■■□□

On devrait toujours être amoureux. C’est la raison pour laquelle on ne devrait jamais se marier.» Ce bon mot d’Oscar Wilde ouvre, ou presque, *L’Invitation*, troisième long-métrage d’Olivia Wilde. Juste avant, sous une lumière éblouissante, des images montraient la réalisatrice et comédienne en train de s’amuser avec Seth Rogen (*Séduis-moi si tu peux !*, 2019 ; *Dumb Money*, 2023) derrière un piano. Un moment léger, presque rêvé, qui tranche avec la suite.

Dans ce remake du film espagnol *Sentimental* (2021), de Cesc Gay, Angela (Olivia Wilde), perfectionniste frustrée, et Joe (Seth Rogen), ex-musicien bougon, parents d’une enfant de 12 ans, forment un couple usé par le quotidien et par les années. Angela invite à dîner pour le soir même Pina (Penélope Cruz) et Hawk (Edward Norton), leurs voisins du dessus, provoquant une colère immense chez Joe, qui exige de reporter le rendez-vous. Les cris fusent à travers la porte quand les convives arrivent. Ambiance.

Avec *L’Invitation*, Olivia Wilde livre une analyse cruelle d’un couple dont la passion s’est éteinte. En faisant visiter l’appartement à Hawk, Angela précise qu’il «*fait très froid dans l’appartement*» : «*Il n’y a pas trop de chaleur*.» A entendre au sens propre comme au sens figuré. La mise en scène souligne l’enfermement dans lequel sont pris les personnages. Angela et Joe, cadrés entre des portes ou devant des miroirs, cohabitent peu dans le même plan, ou alors à des profondeurs de champ différentes – là où Pina, la sexologue, et Hawk, le pompier, apparaissent soudés. Le montage très alerte, les compositions minimalistes de Devonté Hynes (alias Blood Orange) – tantôt mélodieuses, tantôt grinçantes –, évitent au film la théâtralité que l’unité de temps et de lieu aurait pu encourager. Alors que les tensions émaille les échanges entre Angela et Joe, les discussions de l’un et l’autre avec Hawk ou

La mise en scène souligne l'enfermement dans lequel sont pris les personnages

Pina ouvrent un espace trouble, dans lequel le désir semble s’immiscer. Un glissement s’opère, permettant d’aborder le sujet (tabou) de la sexualité au sein des couples. Contre l’avis d’Angela, Joe exprime le dérangement que provoque chez lui le bruit des étreintes nocturnes de Pina et Hawk. Ces derniers, cependant, le devançant en confiant leurs pratiques sexuelles, et ouvrent par ce geste une fenêtre qui pourrait faire basculer la suite de la soirée.

### Charge subversive limitée

Si le film n’est pas exempt de défauts – le duo formé par Pina et Hawk sert surtout à tendre un miroir à Angela et Joe; pour une comédie, il prête davantage à sourire qu’à rire; sa charge subversive reste limitée –, Olivia Wilde a le mérite d’aborder ces thématiques de manière frontale. Avec une sensibilité féministe, elle n’épargne pas ses coups envers l’institution du mariage qui peut aller de pair avec une certaine hypocrisie.

Du superbe quatuor de comédiens qui porte *L’Invitation*, ce sont surtout Olivia Wilde, d’une grande expressivité, et Seth Rogen qui tirent leur épingle du jeu. Le comédien excelle dans ce rôle chargé des effets les plus comiques et dramatiques du film : il est à la fois celui qui multiplie les bons mots pour masquer son malaise, et celui qui se pose en saboteur renfrogné, habité d’une rage qui le dépasse. Seules quelques notes de piano l’apaiseront. ■

BORIS BASTIDE

Film américain d’Olivia Wilde. Avec Seth Rogen, Olivia Wilde, Penélope Cruz et Edward Norton (1 h 47).

# L’émancipation d’une femme sous emprise conjugale

Le film met en scène la vie d’un couple dans le milieu traditionaliste juif



Niels Schneider (Jacques) et Monia Chokri (Gil), dans « Si tu penses bien ». PAN EUROPÉENNE

## SI TU PENSES BIEN

■■■■□□

L’année 2010, qui a vu la sortie de *Tout ce qui brille*, fut providentielle pour Géraldine Nakache, tant du point de vue de sa carrière d’actrice que de celle de réalisatrice. Cette histoire de deux banlieusardes pleines d’allant et de faconde (Géraldine Nakache et Leïla Bekhti) tentant de forcer les portes de la semi-mondanité parisienne emporta l’adhésion de 1,4 million de spectateurs. Rien pourtant ne s’ensuivit comme semblait l’annoncer cette coréalisation avec Hervé Mimran. Après une série de participations à des films en demi-teinte comme comédienne, et deux succédanés de son premier long métrage (*Nous Yorken* 2012 et *J’irai où tu iras* en 2019), voici qu’elle donne aujourd’hui un coup de volant inopiné dans la direction et la tonalité de sa carrière.

*Si tu penses bien* est d’abord un récit d’émancipation féminine sur fond d’emprise conjugale. Il est aussi le premier film que Géraldine Nakache réalise sans jouer dedans. Il propose enfin la

chronique d’un couple évoluant dans un milieu traditionaliste juif, chose assez rare dans le cinéma hexagonal, intrépide en la circonstance particulière d’une nette remontée de l’antisémitisme en France. D’autant que le propos n’entend pas être une dénonciation de la religiosité pour elle-même, mais bien plutôt de l’usage frelaté, qu’ici comme ailleurs, elle autorise.

### Un autre nom de l’aliénation

Tourné en scope – qui offre un rendu panoramique – selon une narration déstructurée, le long métrage met aux prises Gil (Monia Chokri) et Jacques (Niels Schneider), un couple emporté par la passion avant que l’hypothèse de la perversion narcissique et de l’emprise exercée par le mari sur son épouse apparaisse comme une évidence aux yeux de leur entourage, et du spectateur.

C’est l’argument même de l’emprise appliqué à la dramaturgie de l’œuvre. Sensible au charme pervers de Jacques qui multiplie les variations d’humeur et les stratagèmes de la dépendance, Gil mettra beaucoup plus de

temps à se rendre compte que l’amour qui la lie à son persécuteur est un autre nom de l’aliénation. Il restait dès lors à la réalisatrice à peaufiner le contexte. Lui est un homme d’affaires moderne qui évolue entre Dubaï et Paris, tout en observant, assez mal à propos, les prescriptions de la foi juive. Elle est assistante caméra sur des tournages. Alors que son mari réclame d’elle une disponibilité totale, elle tente vainement de faire face aux contraintes que son métier lui impose. Les scènes de bain rituel – à dessein réitérées dans le film – marquent ainsi moins l’idée de renaissance lustrale qu’implique cette pratique pour les deux genres, que la sujétion qui contraint l’épouse à se purifier chaque mois de ses menstruations pour pouvoir approcher son mari.

La jalousie, la possession, la paranoïa sécuritaire, le lent et complet étouffement de l’autre définissent par ailleurs, entre deux opérations éclair de séduction, l’ethos conjugal de Jacques, martelé sur la douceur aveuglée et impuissante de Gil. Il serait abusif de prétendre que l’administration

pendulaire d’un tel traitement durant une heure trente relève d’une expérience spectatorielle enviable. On pourra, empathiquement et idéologiquement, s’en féliciter au nom des libérations féminines et de l’édification publique.

*Si tu penses bien*, qui souffre néanmoins d’une écriture programmatique, s’inscrit dans la production fournie des films autour de l’emprise. Citons pour mémoire, dans l’Hexagone, *Jusqu’à la garde* (2018) de Xavier Legrand, *L’amour et les Forêts* (2023) de Valérie Donzelli, *Le Consentement* (2023) de Vanessa Filho ou encore *Elise sous emprise* (2026) de Marie Rémond. S’agissant de la question plus particulière de l’observance juive, on mentionnera à ce même titre les œuvres, pionnières celles-ci, des cinéastes israéliens Amos Gitai (*Kadosh*, 1999) et Ronit Elkabetz (*Prendre femme*, 2005). ■

JACQUES MANDELBAUM

Film français de Géraldine Nakache. Avec Monia Chokri, Niels Schneider, Clémentine Célarié, Christian Benedetti (1 h 34).

## MOTS CROISÉS

GRILLE N° 26 - 213  
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur [jeux.lemonde.fr](http://jeux.lemonde.fr)

|      | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| I    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| II   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| III  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| IV   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| V    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| VI   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| VII  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| VIII |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| IX   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| X    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |

### SOLUTION DE LA GRILLE N° 26 - 212

**HORIZONTALEMENT** I. Irrespirable. II. Mairie. Anion. III. Mirettes. Sic. IV. Osé. Usnées. V. Ronde. Jugeai. VI. TNT. Naos. Ris. VII. En. Atèles. Es. VIII. Lens. Ri. Ai. IX. Lue. Déversée. X. Erotiserions.

**VERTICALEMENT** 1. Immortelle. 2. Raisonneur. 3. Rirent. Néο. 4. Ere. As. 5. Sitent. DI. 6. Pets. Aérés. 7. Enjôlivé. 8. Raseuse. Er. 9. An. Eg. Sari. 10. Bisser. ISO. 11. Loi. Aïe. En. 12. Encaissées.

GRILLE DÉJÀ PARUE LE 31/10/2015

### HORIZONTALEMENT

**I.** Sans prendre le moindre risque. **II.** Ne rate pas une station sur son parcours. Finit son cours à Gravelines. **III.** Principe chinois. Avait une bonne opinion. **IV.** Démonstratif. Espace pour une rencontre. Refus d’un autre temps. **V.** Massif européen. Au cœur du foyer. **VI.** Dessous qui prend le dessus sur la plage. Poésie lyrique. Précieux bois venu d’Inde. **VII.** Prisonnier des chaînes. Chez Léon. **VIII.** Donne de belles couleurs. Suivi à la trace par les bons marcheurs. Boisson anglaise. **IX.** Fait l’innocent. Doit beaucoup à Clément Ader. **X.** Si l’on tient le coup, un jour ou l’autre, il faudra le voir.

### VERTICALEMENT

**1.** Une diffusion qui ne s’entend pas sous la Coupole. **2.** Richement colorée, mais craint les chocs. **3.** Enfant d’Harmonie. Soutient le talonneur sur le terrain. **4.** Négation. Tendres petits vieux. **5.** Estuaires en Bretagne. Hymne en l’honneur d’Apollon. **6.** Voie détournée. Interjection. En vitesse. **7.** A intégré la DGSJ. Interprété sans précipitation. **8.** Bien complet. **9.** Rapportier sans dire un mot. La mortier de tout. **10.** Amateurs de son. Sur une plaque de priorité. **11.** En dessous de la moyenne. Toutes sauf le grec. **12.** Attachée aux plus petits détails.

## SUDOKU

N° 26-213

|  |   |   |   |   |   |   |   |   |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|
|  |   |   |   |   |   |   |   |   |
|  |   |   |   |   |   |   |   |   |
|  |   |   |   |   |   | 2 | 3 |   |
|  |   |   | 8 |   | 6 |   | 5 |   |
|  | 3 |   |   |   |   |   |   |   |
|  |   |   |   | 2 |   |   | 4 | 6 |
|  |   | 4 | 7 |   | 8 | 2 |   | 1 |
|  |   | 8 |   |   | 1 |   |   |   |
|  | 6 | 2 |   |   |   |   | 3 |   |
|  | 1 |   | 5 |   |   | 7 | 9 |   |

Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorget>)

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 8 | 4 | 3 | 7 | 5 | 6 | 9 | 1 |
| 7 | 6 | 5 | 8 | 1 | 9 | 4 | 2 | 3 |
| 9 | 1 | 3 | 6 | 4 | 2 | 8 | 7 | 5 |
| 5 | 3 | 9 | 4 | 2 | 6 | 1 | 8 | 7 |
| 1 | 7 | 6 | 9 | 3 | 8 | 5 | 4 | 2 |
| 4 | 2 | 8 | 7 | 5 | 1 | 9 | 3 | 6 |
| 8 | 9 | 1 | 2 | 6 | 7 | 3 | 5 | 4 |
| 6 | 4 | 7 | 5 | 8 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| 3 | 5 | 2 | 1 | 9 | 4 | 7 | 6 | 8 |

### Facile

Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu’une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

En vente chez votre marchand de journaux

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d’un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures. Depuis l’étranger au : 00 33 3 28 25 71 71. Par courrier électronique : [abojournalpapier@lemonde.fr](mailto:abojournalpapier@lemonde.fr). Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

### Courrier des lecteurs

Par courrier électronique : [courrier-des-lecteurs@lemonde.fr](mailto:courrier-des-lecteurs@lemonde.fr)

Internet : site d’information : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) ; Emploi : [www.talents.fr/](http://www.talents.fr/)

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40 Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

La reproduction de tout article est interdite sans l’accord de l’administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0727 C 81975 ISSN 0395-2037

Directrice générale Elisabeth Cialdella

L’Imprimerie, 79, rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France  
Midi-Print, Gallargues le Montueux

Origine du papier : UK, France.  
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Eutrophisation : Ptot = 0,0083 kg/tonne de papier



# « La destruction physique de Gaza continue »

Yuval Abraham et Rachel Szor, réalisateurs de « Naza », expliquent comment ils ont documenté les actes de l’armée israélienne

## ENTRETIEN

VENISE (ITALIE) - envoyé spécial

Après *No Other Land*, Oscar du meilleur documentaire en 2025, coréalisé avec les Palestiniens Basel Adra et Hamdan Ballal, le journaliste israélien Yuval Abraham et la cinéaste Rachel Szor – que *Le Monde* a rencontrés avant la présentation de leur film à Venise le 10 septembre – continuent de documenter la violence légitimée par l’Etat d’Israël. Avec *Naza*, ils révèlent, par le biais d’interviews anonymisées de personnes ayant collaboré avec l’armée israélienne, le système qui permet l’assassinat chaque jour de manière intentionnée de civils à Gaza.

**Comment avez-vous vécu le succès de « No Other Land » et quel impact a-t-il eu sur la réalisation de « Naza » ?**

**Yuval Abraham :** Cette semaine encore, à Masafer Yatta, la région [de Cisjordanie occupée] où nous avons tourné *No Other Land*,

**« En tant qu’Israéliens, nous sommes tous complices dans une certaine mesure »**

YUVAL ABRAHAM

deux villages ont été détruits. Le film a été vu sur les plus grandes scènes du monde, mais, sur le terrain, les choses ne font qu’empirer. Pour *Naza*, peu importe si le film a un impact immédiat ou non. Moi, je me sens obligé de documenter ce qui se passe et de faire en sorte qu’il soit plus difficile pour les gens de le nier.

**Est-il facile de convaincre ces personnes de témoigner même de manière anonyme ?**

**Y.A. :** C’est très difficile. Pour certains, il a fallu des mois de discussions. D’autres ont simplement

dit non par crainte des représailles du gouvernement israélien. Le film ne parle pas de soldats individuels qui s’écartent du protocole. Il ne s’agit pas d’erreurs, ni de crimes de guerre sporadiques. Il s’agit des politiques elles-mêmes, du protocole, de tout ce qui était systémique dans l’assaut contre Gaza.

**Qu’est-ce qui vous a le plus surpris dans votre enquête ?**

**Y.A. :** La façon dont les gens peuvent parler de tout ça de manière presque décontractée. Une

conversation peut passer du fait de parler d’un massacre qui s’est produit, à évoquer la météo du jour. Tout cela reflète, selon moi, la façon dont la vie des Palestiniens a été tellement dévalorisée dans la société israélienne.

**Est-ce pour cela que vous avez confronté vos interlocuteurs à l’aspect moral de leurs actes ?**

**Y.A. :** Je ne voulais pas non plus me présenter comme une sorte de voix de la justice morale. D’abord, parce que ce n’est pas vrai. Je pense qu’en tant qu’Israéliens, nous sommes tous complices dans une certaine mesure de crimes perpétrés à Gaza. De manière pragmatique, je ne voulais pas non plus juger mes interlocuteurs. Ça aurait été le meilleur moyen pour qu’ils arrêtent de parler. La priorité pour moi n’était pas de les confesser, mais de connaître les détails du système qui a permis à ces massacres d’avoir lieu. C’est impressionnant d’entendre des soldats israéliens l’avouer devant la caméra.

**Comment expliquer l’acceptation d’une grande partie de la société israélienne de ce qui se passe à Gaza ?**

**R.S. :** Le massacre du 7-Octobre a été un énorme traumatisme. Il y avait un sentiment de vengeance, cette idée qu’il n’y avait pas de personnes innocentes à Gaza. C’est devenu très courant de le dire. Mais je pense que, comme le montre le film, la surveillance de masse, ces systèmes d’occupation, les outils que l’armée a utilisés pour bombarder Gaza après le 7-Octobre existaient déjà auparavant.

**Y.A. :** En 2002, quand Salah Shehadeh, un des commandants de la branche militaire du Hamas, a été tué chez lui avec 19 personnes, dont 11 enfants, les ministres de l’opposition ont parlé de terrorisme d’Etat. Le gouvernement d’Ariel Sharon a dû nier qu’il savait qu’il y avait des enfants là-bas. Cela montre à quel point la société israélienne s’est détériorée. Etre prêt à bombarder des écoles et des hôpitaux, et tuer sciemment 300, 400 ou 500 personnes pour des cibles dont ils ne sont même pas sûrs de la présence.

**Pensez-vous que les élections législatives à venir peuvent changer quelque chose ?**

**Y.A. :** Rien ne semble indiquer

que va se produire un changement politique majeur. Les tueries continuent, la destruction physique de Gaza aussi, et l’impunité perdure. Pour que les choses évoluent, il faut attendre l’élection américaine de 2028, voir qui sera le candidat démocrate.

**Pour vous, la qualification ou non de « génocide » est-elle une question importante ?**

**Y.A. :** Je ne suis pas un expert juridique, mais je pense qu’il y a des preuves claires que des actes ont été commis à Gaza dans le but de détruire les Palestiniens en tant que groupe. Je pense donc qu’Israël viole la convention sur le génocide. Même si vous pensez légalement que la situation ne correspond pas au seuil, la qualification suivante est celle de l’extermination, qui constitue l’un des crimes les plus graves contre l’humanité, sans aucune intention génocidaire. Quelle que soit la position de chacun sur le génocide, ce qui se passe ne doit pas continuer. C’est un crime horrible contre des civils. Ce n’est en aucun cas justifié. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR  
BORIS BASTIDE



Rachel Szor et Yuval Abraham, lauréats du Prix spécial du jury pour « Naza », à Venise, le 12 septembre. STEFANO RELLANDINI/AFP



© Bruno Levy | Divergence



## PRIX LITTÉRAIRE

**Polina Panassenko**

Lauréate du prix littéraire *Le Monde* 2026

*À voix haute* (Éditions de l’Olivier)

### LES PRÉCÉDENTS LAURÉATS

2025 | *La Maison vide*, de Laurent Mauvignier (Minuit) • 2024 | *L’Agrafe*, de Maryline Desbiolles (éd. Sabine Wespieser) • 2023 | *Triste tigre*, de Neige Sinno (P.O.L.) • 2022 | *Attaquer la terre et le soleil*, de Mathieu Bezezi (Le Tripode) • 2021 | *Jacqueline Jacqueline*, de Jean-Claude Grumberg (Seuil) • 2020 | *Elle a menti pour les ailes*, de Francesca Serra (éd. Anne Carrière) • 2019 | *Une bête au paradis*, de Cécile Coulon (L’Iconoclaste) • 2018 | *A son image*, de Jérôme Ferrari (Actes Sud) • 2017 | *L’Art de perdre*, d’Alice Zeniter (Flammarion) • 2016 | *Laëtitia ou la Fin des hommes*, d’Ivan Jablonka (Seuil) • 2015 | *Ce cœur changeant*, d’Agnès Desarthe (L’Olivier) • 2014 | *Le Royaume*, d’Emmanuel Carrère (P.O.L.) • 2013 | *Heureux les heureux*, de Yasmina Reza (Flammarion)

Le Monde

## En Israël, les réalisateurs de « Naza » accusés de « trahison »

Le ministre de la culture israélien, Miki Zohar, a réclamé, dimanche, que Yuval Abraham et Rachel Szor soient déchus de leur citoyenneté

JÉRUSALEM - correspondant

L’ovation exceptionnelle ayant suivi, à la Mostra de Venise, la diffusion du documentaire *Naza*, sur la guerre à Gaza, et l’obtention par le film du Prix spécial du jury, samedi 12 septembre, n’ont pas échappé à Israël. C’est peu de dire que les commentaires ont été contrastés. Si le journal de gauche *Haaretz* a donné la parole aux deux réalisateurs israéliens, Yuval Abraham et Rachel Szor, à propos de leur volonté de distribuer le film « aussi largement que possible » en Israël, l’essentiel des réactions publiques ont été critiques, sur le fond comme sur la forme. Le ministre de la culture, Miki Zohar, a évoqué un « film méprisable », une récompense « révoltante » et des auteurs qui chercheraient les « applaudissements des antisémites du monde entier ». Parlant de « trahison envers l’Etat », il a réclamé, dimanche soir, que les deux réalisateurs soient déchus de leur citoyenneté.

L’ancien ministre de la défense Avigdor Lieberman, leader du parti d’extrême droite Israël

Beitenou, associé à la coalition d’opposition à Benjamin Netanyahu, a fustigé « un tissu de diffamations et de calomnies contre l’Etat d’Israël, contre Tsahal et contre [leurs] magnifiques combattants », en se moquant par ailleurs d’un festival qualifié de « woke » et d’« antisémite ».

Dans la foulée, l’homme politique a salué *Fauda*, la série israélienne qui raconte le destin des membres d’une unité spéciale, dont la saison 5 est diffusée depuis quelques jours sur Netflix. « Nous avons un ministère des affaires étrangères – on l’appelle Fauda », a ajouté l’ancien ministre.

**Démenti de l’armée israélienne**  
L’armée israélienne a démenti, au moment de la projection, les accusations portées par le documentaire à travers les témoignages de 24 militaires, qui décrivent les méthodes utilisées par les forces armées israéliennes à Gaza pour déterminer les cibles et évaluer les risques de « dégâts collatéraux ». « Le film s’appuie sur des témoignages anonymes d’individus dont l’identité ne peut être vérifiée, y compris le fait de savoir

s’ils ont servi au sein de Tsahal, à quel titre, ou s’ils ont été impliqués dans les faits sur lesquels portent ces accusations », a dénoncé l’armée dans un communiqué. Depuis l’attaque terroriste du 7 octobre 2023 commise par le Hamas, ayant provoqué 1200 morts et la prise de 251 otages, plus de 73 000 Palestiniens ont été tués par l’armée israélienne. Le documentaire touche un sujet extrêmement sensible en Israël où le traumatisme du 7-Octobre demeure immense et où les critiques sur l’armée, formée massivement de conscrits et de réservistes, affectent toute la société.

« Cette vérité a été documentée et est connue depuis le tout premier jour grâce aux journalistes palestiniens », a ajouté Yuval Abraham après l’annonce du Prix spécial du jury. Plus de 200 d’entre eux ont été tués par Israël à Gaza. Leurs voix ont été réduites au silence et déniées. Nous pensons que c’est le déni d’un crime qui lui permet de persister. Et c’est pourquoi il est vraiment, vraiment, particulièrement important pour nous que les Israéliens voient ce film. ■

LUC BRONNER



# Chems-eddine Hafiz

## Les musulmans de France ne sont pas les hôtes de la République. Ils en sont les citoyens

En réaction à la proposition du RN d'interdire le voile dans l'espace public, le recteur de la Grande Mosquée de Paris rappelle que punir une femme à qui on aurait imposé le port d'un foulard ne la libère en rien

Il y a, au cœur de la Grande Mosquée de Paris, un patio où l'eau coule depuis cent ans. Elle coulait déjà lorsque les artisans y posaient les zelliges, en 1926. Elle coulait durant les années sombres de l'Occupation, lorsque des résistants, des familles et des enfants juifs trouvèrent refuge entre ces murs. Elle coule encore en septembre 2026, souverainement indifférente aux fièvres des campagnes électorales. J'ai pris l'habitude de m'asseoir près d'elle avant d'écrire. On y apprend la patience des choses qui durent et la constance de ce qui est juste.

Cette maison n'est pas née d'une revendication. Elle est née d'une dette de reconnaissance. Lorsque la Chambre des députés vota, en 1920, les crédits permettant la création de l'Institut musulman de Paris, la France entendait marquer sa reconnaissance envers les soldats musulmans qui avaient combattu et étaient morts sous son drapeau. La République savait alors reconnaître l'islam sans craindre pour elle-même, honorer des croyants sans renoncer à la laïcité, et inscrire leur présence dans l'histoire nationale sans leur demander de choisir entre leur foi et la France.

C'est de ce lieu d'enracinement que je répons, sans hausser la voix, à la proposition du Rassemblement national d'interdire le foulard dans l'espace public et de sanctionner par une amende les femmes qui le portent. Je ne conteste à personne le droit de défendre ses idées devant les citoyens. Mais le respect du débat démocratique n'impose jamais le

silence. Une institution qui a traversé un siècle doit aussi savoir dire quand une proposition ne touche plus seulement à l'opportunité politique, mais aux principes mêmes sur lesquels repose notre vie commune.

La laïcité française n'a jamais été conçue comme une entreprise d'effacement des consciences. Elle fut conçue pour les libérer. En 1905, au terme de débats souvent âpres sur la séparation des Eglises et de l'Etat, Aristide Briand [rapporteur de la loi du 9 décembre 1905 et futur président du Conseil] député rappelait que «*les droits de leur conscience exigeaient de la loi une consécration conforme à l'équité*». Il parlait des catholiques. Mais un principe républicain qui changerait selon la religion de celui auquel il s'applique cesserait, par définition, d'être universel.

### Neutralité et liberté

La loi du 9 décembre 1905 dit d'ailleurs les choses avec une remarquable simplicité : «*La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes.*» La neutralité qu'elle organise est celle de l'Etat, non celle de la société. Elle s'impose au fonctionnaire dans l'exercice de sa mission parce qu'il agit au nom de tous. Elle ne s'impose pas au citoyen qui traverse une rue. Au fonctionnaire derrière son guichet, la neutralité ; à la femme qui marche sur un trottoir, la liberté. Le trottoir n'appartient à aucune religion, précisément parce qu'il appartient à tous.

Le législateur a pu, en 2010, interdire la dissimulation du visage dans l'espace public, interdiction admise par la Cour européenne des droits de l'homme. Mais un visage n'est pas un foulard. Un foulard ne dissimule aucun visage : il couvre des cheveux. Etendre à l'un la logique appliquée à l'autre, c'est changer profondément la nature de l'interdit et poser une question autrement grave : jusqu'où une démocratie peut-elle gouverner l'apparence de ses citoyens ?

Depuis 2004, les restrictions et les controverses relatives aux signes religieux se sont succédé, presque toujours avec le foulard pour point de fixation. Vingt-deux ans plus tard, il est singulier que

personne ne semble vouloir en dresser sérieusement le bilan. Avons-nous rapproché nos concitoyens musulmans de la République ? Avons-nous fait reculer les assignations identitaires et le communautarisme ? Ou avons-nous, à force de désigner toujours les mêmes signes, toujours les mêmes pratiques, toujours les mêmes citoyens, contribué à fabriquer le sentiment de séparation que nous prétendions combattre ?

Il arrive qu'une politique, à force de vouloir corriger une réalité, finisse par produire les catégories mêmes qu'elle voulait dissoudre. C'est précisément ce bilan que nous refusons encore de regarder. Une société ne se fracture pas seulement par les excès de ceux qui se relient ; elle peut aussi se fracturer lorsqu'elle ne cesse de rappeler à certains qu'ils demeurent, d'une manière ou d'une autre, un problème à résoudre.

La liberté religieuse, bien sûr, n'est pas sans limites. Aucune liberté ne l'est lorsqu'elle rencontre l'ordre public et les droits d'autrui. Mais toute restriction apportée à une liberté fondamentale doit répondre à une nécessité, demeurer proportionnée et respecter ce que le droit protège de plus essentiel. Ce n'est pas là le scrupule de quelques juristes. C'est la raison d'être de l'Etat de droit.

On nous dit qu'un référendum permettrait de surmonter la difficulté. Je veux ici parler en juriste. Le suffrage universel fonde la démocratie, mais la démocratie ne se réduit pas au pouvoir de la majorité. Elle se reconnaît aussi à ce qu'elle refuse de livrer, même à la majorité, lorsqu'il s'agit de la conscience, de la dignité et des libertés fondamentales. L'article 11 de notre Constitution encadre les matières susceptibles d'être soumises au référendum ; son invocation pour restreindre directement une liberté fondamentale soulève donc des interrogations majeures. Une liberté qui ne serait protégée que lorsqu'elle recueille l'assentiment de la majorité ne serait déjà plus tout à fait une liberté.

Trente-cinq années de barreau, à Alger puis à Paris, m'ont appris qu'une question de droit ne disparaît pas parce qu'une majorité souhaite qu'elle disparaisse. Le juge est là pour rappeler la limite. Mais j'ai appris autre chose : une loi peut être censurée, une disposition annulée, un décret rapporté ; ce qui a été installé dans les regards, dans les réflexes, dans les suspensions demeure souvent bien plus longtemps.

C'est pourquoi je veux prendre au sérieux l'argument avancé au nom de l'émancipation des femmes. Oui, certaines femmes subissent des pressions pour se couvrir. Oui, certaines jeunes filles sont surveillées, menacées, contraintes. Cela existe et doit être combattu sans complaisance. Une femme contrainte de porter un vêtement religieux subit une violence faite à sa liberté. Cette violence heurte la loi française et trahit également le principe même de la foi musulmane. Le Coran est sans détour : «*Nulle contrainte en religion.*» On peut imposer un vêtement, un geste, une présence. On ne peut pas imposer la foi.

Là où une femme est empêchée de choisir, la Grande Mosquée de Paris doit être, sans ambiguïté, du côté de sa liberté. Mais qu'on m'explique alors par quel prodige une amende la délivrerait. Si une femme porte le foulard sous la contrainte, elle subira chez elle celui qui lui impose de se couvrir et, dans la rue, l'Etat qui la punira parce qu'elle est couverte. A la domination privée s'ajoutera la sanction publique : la victime deviendra la contrevenante.

Et si elle porte librement ce foulard, le paradoxe est plus évident encore : au nom de sa liberté, on lui retirera son droit de choisir. Dans les deux cas, c'est la femme que l'on sanctionne. Celui qui la contraindrait peut rester invisible ; celle qui subit ou celle qui choisit, elle, devient immédiatement visible au regard de la loi. Il y a là une contradiction morale autant que juridique. On ne libère personne en le pénalisant. Et l'émancipation perd son sens lorsqu'elle revient à dire à une femme : vous êtes libre, à condition de choisir ce que nous avons décidé pour vous.

Je connais ces femmes dont nous parlons avec tant d'assurance sans presque jamais les entendre. Elles soignent, plaident, enseignent, cherchent, entreprennent, élèvent leurs enfants et participent chaque jour à la vie de ce pays. Elles ne



UNE LIBERTÉ QUI NE SERAIT PROTÉGÉE QUE LORSQU'ELLE RECUEILLE L'ASSENTIMENT DE LA MAJORITÉ NE SERAIT DÉJÀ PLUS TOUT À FAIT UNE LIBERTÉ

demandent aucun privilège. Elles demandent surtout de ne pas apprendre, à chaque saison électorale, qu'un morceau de tissu posé sur leurs cheveux les transforme à nouveau en problème national.

Il faut mesurer ce que produit cette répétition. Depuis trop longtemps, une partie de nos concitoyens musulmans semble sommée de répondre à une même question, quels que soient les mots employés pour la formuler : jusqu'où êtes-vous vraiment des nôtres ? Cette question ne devrait plus être posée. Les musulmans de France ne sont pas les hôtes de la République. Ils en sont les citoyens. La France ne leur fait aucune faveur en leur reconnaissant les libertés communes ; elle demeure simplement fidèle à elle-même.

### Une conviction légale

Et c'est ici que ce débat cesse d'être seulement musulman. Le jour où l'Etat s'autorise à décider qu'une conviction parfaitement légale doit devenir invisible dans la rue, le principe ainsi posé ne concerne déjà plus une seule religion. Aujourd'hui, le foulard. Demain, au nom de quelle logique décidera-t-on qu'une kippa, un turban, une croix ou un habit religieux n'ont plus leur place dans l'espace commun ? Ce ne sont pas les signes que je compare. C'est le pouvoir que nous accepterions de donner à l'Etat sur la conscience et l'apparence de ses citoyens.

Je le dis aussi à ceux qui ne croient en rien : la liberté de ne pas croire n'est pas l'adversaire de la liberté religieuse. Elle procède du même principe. Une démocratie digne de ce nom ne demande pas aux consciences de se ressembler ; elle leur permet de coexister sous une même loi. La conscience est précisément ce territoire intérieur que l'Etat démocratique accepte de ne pas gouverner.

C'est peut-être ici que la pensée musulmane elle-même peut apporter quelque chose à notre discussion commune. Al-Ghazālī [philosophe d'origine perse, 1058-1111] nous enseignait que la sagesse réside aussi dans la juste mesure avec laquelle on traite les choses. Cette idée de mesure n'est pas secondaire. Elle dit quelque chose d'essentiel à notre époque : tout ce qui peut être interdit ne doit pas nécessairement l'être, tout ce qui choque n'appelle pas automatiquement la loi, et toute différence visible ne constitue pas une menace pour l'ordre commun.

A mes coreligionnaires qui, blessés ou humiliés, voudraient répondre à l'outrance par l'outrance, je dis que nous ne gagnerons rien à devenir les prisonniers du débat que d'autres ont choisi pour nous. Notre dignité n'a pas besoin de cris. Elle exige de la constance, de l'intelligence et cette fidélité à l'universel qui refuse autant le repli communautaire que l'assignation permanente.

Nous pouvons combattre l'islamisme sans combattre l'islam. Nous pouvons combattre les contraintes exercées au nom d'une religion sans contraindre à notre tour. Nous pouvons défendre la laïcité sans la transformer en police des apparences. La République n'a rien à gagner à demander à certains de ses citoyens de devenir moins visibles pour paraître davantage français. L'eau, dans le patio de la Grande Mosquée de Paris, coulera encore lorsque cette campagne sera oubliée. ■



LA LAÏCITÉ FRANÇAISE N'A JAMAIS ÉTÉ CONÇUE COMME UNE ENTREPRISE D'EFFACEMENT DES CONSCIENCES. ELLE FUT CONÇUE POUR LES LIBÉRER

Chems-eddine Hafiz est avocat honoraire et recteur de la Grande Mosquée de Paris depuis 2020



# Alain Madelin et Jean-Philippe Feldman

## La souveraineté populaire peut et doit être limitée

Face aux attaques répétées contre l’Etat de droit de la part du candidat Les Républicains à l’élection présidentielle, Bruno Retailleau, l’ancien ministre libéral et l’avocat rappellent que « rien n’autorise le peuple à fouler aux pieds les droits les plus sacrés des individus »

De manière invraisemblable, un thème vient de phagocyter la campagne électorale pour la présidentielle : le rejet de l’Etat de droit. En effet, une fois encore, le Conseil constitutionnel se trouve sur la sellette. Ses décisions porteraient atteinte à la souveraineté du peuple français, notamment en ce qu’elles ne permettraient pas de juguler tant l’immigration de masse que le laxisme judiciaire. Pareille situation serait d’autant plus délétère que le « *gouvernement des juges* » ne s’arrêterait pas à nos frontières : des jurisprudences communautaires et européennes s’additionneraient pour miner la souveraineté populaire. Tel est le constat opéré par Bruno Retailleau [*candidat du parti Les Républicains à la présidentielle*] dans un entretien au *Figaro*, le 3 septembre, et par l’ancien secrétaire du Conseil constitutionnel Jean-Eric Schoettl, dans une longue tribune parue trois jours plus tôt.

Certes, nous comprenons parfaitement que telle ou telle jurisprudence du Conseil constitutionnel puisse être considérée comme contestable ou que telle ou telle de ses techniques d’interprétation soit discutable. Mais nous ne jetons pas le bébé avec l’eau du bain, autrement dit, n’attaquons pas le principe même de la justice constitutionnelle.

Car l’affaire est loin d’être anodine, d’autant plus lorsque Bruno Retailleau déclare de manière édifiante, sur BFM-TV, le 6 septembre : « *Je veux rendre la parole aux Français pour que l’Etat retrouve le pouvoir de décider.* » Tout en ajoutant : « *On n’est pas vraiment dans une démocratie car le peuple n’a pas le droit de choisir sur tous les sujets.* »

Nous lui rétorquerons : fort heureusement que nous ne nous trouvons pas dans une démocratie pure où le « peuple » aurait le droit de faire tout et n’importe quoi ! Fort heureusement que la tyrannie de la majorité est écartée !

**Apprentis sorciers**

Raisonnons par l’absurde : supposons qu’un crime soit commis par une personne aux cheveux roux ; l’Etat peut-il légitimement mettre aux voix du peuple français que tous les roux seront embastillés ? Supposons qu’un trublion gauchiste arrive au pouvoir et demande aux Français de se prononcer sur la spoliation des plus aisés ou les réquisitions des propriétés privées, serait-ce pour autant légitime, même si l’envie poussait une majorité de votants à entériner la mesure ? Que les apprentis sorciers fassent attention et se souviennent du grand principe selon lequel on ne doit

pas se demander ce qu’on ferait avec une réforme, mais ce que nos adversaires pourraient en faire après nous.

En réalité, c’est à une sorte de populisme constitutionnel que nous avons affaire : la souveraineté du peuple, de ce peuple omniscient dont la volonté ne mentirait jamais, devrait être absolue.

Or, n’en déplaise aux populistes de tout poil, de l’extrême droite à l’extrême gauche, la souveraineté populaire peut et doit être limitée. Rien en effet n’autorise le peuple à violer les principes de l’Etat de droit et à fouler aux pieds les droits les plus sacrés des individus, à commencer par les droits sur leur propre corps, sur leur travail et sur leurs appropriations.

L’Etat de droit, ce n’est pas simplement un Etat soumis à ses propres lois, comme cela était le cas aux sources de la théorie en Allemagne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ; c’est avant tout un Etat qui est soumis au droit, autrement dit à des principes qui lui sont antérieurs et supérieurs.

Ainsi que l’écrivait le constitutionnaliste libéral Benjamin Constant [1767-1830] au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il y a une part de l’existence humaine qui est, de nécessité, hors du pouvoir social. Les révolutionnaires américains savaient en 1776 [*date de la déclaration d’indépendance*], au même titre que les constituants en 1787 [*date d’adoption de la Constitution des Etats-Unis*], que la démocratie était grosse de dangers et, conséquemment, ils ont posé des limites à la volonté populaire, notamment avec des juges gardiens de la Constitution.

Sauf à ce qu’un régime sombre dans l’arbitraire, la majorité du moment n’a pas le droit de tout faire. Non, elle ne peut mépriser la minorité en s’exclamant :

“ SAUF À CE QU’UN RÉGIME SOMBRE DANS L’ARBITRAIRE, LA MAJORITÉ DU MOMENT N’A PAS LE DROIT DE TOUT FAIRE

« Vous avez juridiquement tort, car vous êtes politiquement minoritaire ! » C’est justement pourquoi l’Assemblée nationale constituante a voté en 1789 une Déclaration des droits de l’homme et du citoyen, acte de naissance de l’Etat de droit dans notre pays. Nous insistons : l’Assemblée n’a pas inventé, elle a simplement déclaré ce qui, par définition, lui préexistait.

La thématique du « gouvernement des juges » revient périodiquement et ce, en dépit du fait que James Madison [1751-1836, l’un des Pères fondateurs des Etats-Unis] avait réglé son sort dès le milieu des années 1780. En interprétant la Constitution, écrivait-il, les juges constitutionnels ne se placent pas au-dessus de la Constitution ; ils dressent des barrières contre l’arbitraire pour la sauvegarder.

Et si le pouvoir d’interprétation du Conseil constitutionnel indispose certains, s’il est considéré par trop extensif, pourquoi nos représentants politiques de tout bord l’ont-ils favorisé par le truchement d’une inflation législative et

constitutionnelle ? Le renvoi par notre Constitution au préambule de 1946 [*par son premier alinéa*], qui consacre les droits économiques et sociaux, donne au surplus une marge de manœuvre considérable au Conseil. Celle-ci s’est encore agrandie avec la Charte de l’environnement, intégrée à la Constitution à la demande de Jacques Chirac [1932-2019] en 2005, et qui comprend le très controversé principe de précaution contre lequel nous nous étions vainement opposés à l’époque. Et qui a voté cette révision constitutionnelle, sinon la droite et le centre dont leurs héritiers aujourd’hui pleurent les conséquences ?

Discutons – nous y sommes prêts ! – du bloc de constitutionnalité empli de textes disparates et contradictoires ; de l’articulation entre droit interne et droit communautaire ; et de la présence stupéfiante au Conseil constitutionnel comme membres de droit des anciens chefs de l’Etat ou comme membres nommés d’anciens hauts fonctionnaires et/ou d’anciens hommes politiques, au lieu de juristes comme c’est le cas chez tous nos homologues. Des solutions, il y en a ! Mais, de grâce, sachons raison garder et rappelons que la civilisation suppose une justice constitutionnelle forte et respectée. ■

Jean-Philippe Feldman, agrégé des facultés de droit, ancien professeur des universités et avocat à la Cour de Paris ; Alain Madelin, ancien ministre

# Nicolas Guillou

## Ce n’est pas en abandonnant la justice et le droit international que nous retrouverons davantage de souveraineté

La marche vers un Etat de droit international, lancée sur les ruines de la seconde guerre mondiale, est aujourd’hui entravée, constate le juge à la CPI, qui voit pointer une nouvelle menace : le remplacement du droit par le code informatique

Après 1989, ma génération a cru en un monde plus pacifique, plus démocratique et plus sûr. Nous entendions parler de la fin de l’histoire, du triomphe de la démocratie et de sociétés régies par le doux commerce et par le droit. C’étaient les années 1990, celles de l’espoir d’un Etat de droit international. Trois décennies plus tard, la déception est grande. Nous espérons un monde organisé autour de grands principes : égalité devant la loi, sécurité juridique, respect des droits humains et de la légalité internationale. Mais celui d’aujourd’hui est dangereux, marqué par le retour de la loi du plus fort et de la loi du plus riche. Un monde dans lequel les limites, juridiques ou planétaires, sont remises en cause.

Nous avons, depuis près d’un siècle pourtant, réussi à bâtir un ordre international au moins partiellement fondé sur le droit, dans la lignée des projets de paix perpétuelle de l’abbé de Saint-Pierre [1658-1743] et d’Emmanuel Kant [1724-1804]. Nous avons des organisations internationales, des traités multilatéraux et des juridictions pour faire respecter le droit par-delà les Etats. La Cour pénale internationale [CPI] est le dernier étage de cette construc-

tion. Elle protège les civils et les militaires blessés lors des conflits armés. Et, surtout, elle garantit qu’aucun crime qui choque la conscience humaine ne puisse rester impuni.

Mais la communauté internationale est encore marquée par de fortes inégalités. L’ordre international actuel est le produit d’un monde dominé, à l’origine, par l’Occident et les empires coloniaux ; un monde qui distinguait des nations « civilisées » et d’autres qui ne l’étaient pas. Le système international n’est d’ailleurs toujours pas pleinement égalitaire, du fait du droit de veto aux Nations unies (ONU) et de la compétence encore fragmentaire et parfois contestée des juridictions internationales. La critique du deux poids-deux mesures est le produit de ce monde toujours inégalitaire.

**Souveraineté mythifiée**

L’ordre juridique international est aussi imparfait. Le droit international est parfois trop flou, ce qui nuit à l’application uniforme du droit. Il est également segmenté, car dépendant du choix des Etats de ratifier telle ou telle convention. Enfin, il n’est souvent pas actualisé, en l’absence de législateur international, ce qui provoque

des tensions entre partisans d’une interprétation dynamique des normes et défenseurs d’une lecture « originaliste ». Dans un monde où le conflit tend à remplacer le compromis, c’est désormais régulièrement aux juges qu’il est demandé de faire avancer le droit.

C’est donc sur un Etat de droit international incomplet et imparfait que soufflent aujourd’hui des vents hostiles à l’humanisation de la mondialisation. Certains Etats appellent à encadrer la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l’homme. D’autres quittent des organisations inter-

nationales au nom d’un retour à une souveraineté mythifiée. Et, plus grave, certains choisissent d’attaquer frontalement les organisations dont la mission est de protéger les plus faibles, en utilisant leur droit national ainsi que leur puissance économique et technologique. Ce renversement de la hiérarchie des normes au nom d’une hypothétique raison d’Etat questionne la pérennité du système international.

La CPI est ainsi dans le viseur de plusieurs pays. Nous sommes désormais 13 magistrats sous sanctions américaines, ce qui nous a coupés de la plupart des outils numériques et de nos moyens de paiement. Neuf magistrats ont été condamnés par contumace à des peines de prison par un tribunal de la Fédération de Russie. Nous faisons aussi l’objet de cyberattaques et de tentatives de déstabilisation. Mais ce n’est pas le moment d’abandonner. Malgré les vents contraires, l’Etat de droit international doit rester un objectif. Il faut tenir et il faut agir.

Tenir d’abord, parce que l’Etat de droit international n’est pas un concept abstrait. C’est l’espoir de vivre dans un monde moins violent, la promesse d’une égale dignité et la possibilité d’une pla-

nète habitable et partagée. Si, dans le monde qui vient, le droit est remplacé par du code informatique sous le contrôle de nouveaux empires, nous serons tous dépendants de quelques puissances technologiques qui auront un droit de vie et de mort numérique sur le reste du monde.

**Utopie réaliste**

Agir ensuite, parce que nous ne devons pas idéaliser un système dans lequel l’architecture de l’Etat de droit international reposerait uniquement sur les juges. Les systèmes juridiques du XXI<sup>e</sup> siècle ne ressemblent plus à la pyramide de Kelsen [*principe juridique de hiérarchie des normes : chaque norme doit respecter celle qui lui est supérieure*], mais aux mobiles d’Alexander Calder [*artiste américain, 1898-1976*]. Ils sont plus décentralisés, plus instables et plus collaboratifs ; moins minéraux et plus organiques.

C’est la raison pour laquelle il faut bâtir un Etat de droit international dynamique et dialogique, dans lequel les Etats et la société civile internationale fassent vivre les normes juridiques. Si l’une d’elles est floue ou ancienne, il n’est pas inconcevable que le législateur puisse reprendre la main, surtout après plusieurs décen-

nies, mais il faut un certain nombre de conditions. D’abord, ce dialogue doit être sur le droit en général, et s’appliquer de la même façon à tous. Ensuite, cette évolution doit être réfléchie et débattue démocratiquement, pour qu’elle ne soit pas faite sous le coup de l’émotion ou de la manipulation par des algorithmes. Enfin, il faut maintenir un certain nombre de principes indérogeables, *whatever it takes* [*« quoi qu’il en coûte »*].

Ceux qui pensent que c’est en abandonnant la justice et le droit international que nous retrouverons davantage de souveraineté se trompent. C’est, à l’inverse, en bâtissant une souveraineté européenne ambitieuse que nous aurons les moyens de poursuivre la marche vers un Etat de droit international. C’est non seulement une utopie réaliste, mais c’est aussi l’intérêt des Etats et des peuples de vivre dans un monde libre et en paix. Les victimes des crimes internationaux seront toujours là pour nous le rappeler. ■

Nicolas Guillou est juge à la Cour pénale internationale



# A Mayotte, l'échec de la « méthode Notre-Dame »

ANALYSE

SEULS 11,6 %  
DES CRÉDITS VOTÉS  
POUR LA  
REFONDATION  
DE MAYOTTE ONT  
ÉTÉ DÉPENSÉS

En se rendant à Mayotte, entouré de six ministres, mercredi 26 et jeudi 27 août, Sébastien Lecornu a souhaité montrer que l'archipel, dévasté par le cyclone Chido, en décembre 2024, demeurait une préoccupation de son gouvernement. Ce qui a ressemblé à un conseil des ministres en miniature, consacré spécifiquement au département français de 323 000 habitants – le 101 et le plus pauvre –, avait pour but de dissiper la défiance, perceptible sur place, quant à la capacité du pouvoir central à répondre aux retards structurels du territoire et à accélérer sa reconstruction. Il s'agissait, en résumé, de transformer en travaux concrets la kyrielle de chiffres et de promesses avancés depuis la catastrophe. Le premier ministre a dû reconnaître que la route empruntée jusqu'à présent n'était pas la bonne et qu'il fallait remettre en cause les principes inscrits dans la loi de « refondation », promulguée en août 2025. « On a été capables de rebâtir notre cathédrale [Notre-Dame de Paris] en cinq ans [après l'incendie d'avril 2019]. Ce serait quand même un drame qu'on n'arrive pas à rebâtir Mayotte », estimait pourtant le président de la République, Emmanuel Macron, en survolant l'île, le 19 décembre 2024. Loi spéciale, puis création d'un établissement public; désignation de Pascal Facon, un général de l'armée de terre, pour coordonner un plan de refondation; allègement

des procédures d'urbanisme habituelles: la reconstruction de Notre-Dame a servi de source d'inspiration, sans résultats probants. Le locataire de Matignon a tracé une nouvelle méthode pour redresser le territoire, admettant que les budgets ne se sont pas transformés assez rapidement en chantiers. Conscient de la déception et de la colère qui règnent dans l'archipel, Sébastien Lecornu avait, avant sa visite, écrit aux élus une lettre aux accents de mea culpa. Avec ce bilan, implacable: bien que 674 millions d'euros aient été inscrits au budget de 2026 pour la refondation de Mayotte, seulement 11,6 % des crédits votés ont été dépensés. La loi de programmation, elle, prévoit près de 4 milliards d'euros d'investissements jusqu'en 2031. Parmi l'inventaire des causes, l'ex-ministre des outre-mer (de 2020 à 2022) a cité le calendrier électoral, avec les municipales en mars, l'adoption tardive de la loi de finances pour 2026 en raison de plusieurs motions de censure, ou le désordre foncier du territoire. Le premier ministre a aussi attiré l'attention sur le fonctionnement de l'établissement public de reconstruction. Admettant un « blocage », il a décidé de renforcer les moyens humains de la préfecture de Mayotte. Une manière, sans le dire ouvertement, de déborder l'établissement, dont les relations avec le préfet n'ont pas toujours été aisées, et de reléguer discrètement au second plan la pièce maîtresse de l'architecture créée par la loi de refondation pour « sécuriser et piloter les projets d'investissement ». Il

reste à savoir si cet empilement de compétences ne complexifiera pas encore un peu plus la chaîne décisionnelle. Surtout, près de deux ans après le passage de Chido, l'exécutif évoque une fâcheuse mise à l'écart des élus locaux dans le dispositif imaginé à Paris. « Les maires n'occupent pas la place qu'ils méritent dans cette reconstruction », a assuré Sébastien Lecornu devant les intéressés. Douze maires sur dix-sept ont été nouvellement élus en mars, ce qui jette les fondations d'un nouveau départ. Des gages leur ont été donnés. « Défiance persistante » Lesdits élus se plaignent d'avoir lancé des chantiers sans pouvoir payer les entreprises, faute de versement des crédits de l'Etat. Celui-ci promet qu'une plus grande part (60 % au lieu de 30 %) des avances financières sera versée aux collectivités, alors que de nombreux dossiers de reconstruction, déjà ficelés, n'attendent que le décaissement des financements publics nécessaires. Ce changement de cap est inattendu. Dans ce département créé en 2011, les services de l'Etat connaissent les lacunes des capacités d'ingénierie des collectivités pour mener à bien des projets complexes. Au-delà de cela, Paris a souvent adopté une attitude de prudence à l'égard du personnel politique mahorais, laissant planer le doute sur la probité de celui-ci en matière d'utilisation de l'argent public. Cette attitude est perçue par beaucoup comme méprisante et empreinte d'une pen-

sée coloniale toujours prégnante. « L'Etat local a besoin de se décoloniser. Nous savons mieux que des fonctionnaires de passage ce dont nous avons besoin. La création de cet établissement public est la grande erreur de la loi de reconstruction, et elle ne s'explique que par la défiance persistante du pouvoir central à l'égard des élus mahorais », regrette Mansour Kamar-dine, avocat et ex-député Les Républicains. Le chef du gouvernement affirme donc vouloir faire des maires des alliés incontournables, ce que ces derniers souhaitent vivement. L'Etat propose, non plus un grand plan pour Mayotte, mais dix-sept petits plans pour ses dix-sept communes. Ce faisant, il les incite à partager avec lui la responsabilité du bilan qui ne manquera pas d'être établi à la veille du scrutin présidentiel de 2027. A sept mois de l'échéance, le tournant pris est une habile façon de soulager la pression qui pèse sur le gouvernement. Une crise majeure serait malvenue dans un territoire qui a largement plébiscité Marine Le Pen lors de l'élection présidentielle de 2022. Aux yeux des Mahorais, la triple candidate malheureuse à l'Elysée – et qui se présentera de nouveau en 2027 – est la seule à tenir le discours qu'ils attendent contre l'immigration clandestine. Les ratés de la reconstruction lui ont offert un nouveau terreau favorable pour se poser plus que jamais en sauveuse du territoire délaissé. ■ LAURENCE CAMEL (SERVICE POLITIQUE) ET JÉRÔME TALPIN (CORRESPONDANT À SAINT-DENIS, LA RÉUNION)



CHRONIQUE | PAR NICOLAS CHAPUIS

## Le débat sur l'« l'Apocalypse » est aussi et surtout une histoire de gros sous

Combien vaut une entreprise qui pourrait éradiquer l'humanité? C'est la question que se pose très sérieusement Wall Street ces jours-ci, et ce simple fait montre que le débat croissant sur l'« l'Apocalypse » – la fin du monde liée au développement d'une intelligence artificielle (IA) incontrôlable – est aussi et surtout une histoire de gros sous. Tout a commencé le 9 septembre, avec la démission fracassante de Jacob Coxon, ingénieur depuis trois mois chez Anthropic après un passage chez OpenAI, les deux entreprises en pointe sur le développement de l'IA. Le Britannique de 27 ans a publié un message sur les réseaux sociaux pour accuser les deux compagnies d'hubris: il a révélé que les producteurs de modèles d'IA jugeaient cette technologie capable de détruire l'humanité dans les dix ans à venir. Loin de le contredire, les responsables d'Anthropic, qui développent Claude, ont renchéri. Un responsable de la sûreté, Evan Hubinger, a estimé que la probabilité d'une telle apocalypse était de « plus de 10 % ». Dario Amodei, le PDG de l'entreprise, a pris la plume, samedi 12 septembre, pour appeler à un ralentissement et à une régulation, notamment face aux risques d'« auto-amélioration récursive » – les IA développées par d'autres IA, sans intervention humaine. Son message a été approuvé par les autres leaders du secteur, Sam Altman, le patron d'OpenAI (ChatGPT), Elon Musk, qui dirige SpaceXAI (Grok), et Demis Hassabis, cofondateur de Google DeepMind (Gemini). Sans surprise, Donald Trump a fustigé les « forces

négatives » qui « évoquent des scénarios qui n'arriveront pas ». C'est dans ce contexte que Sam Altman a confirmé, le 12 septembre, ce dont tout le monde se doutait: OpenAI n'entrera pas en Bourse en 2026. Il invoque les risques de sécurité pour justifier ce report. Les investisseurs, eux, s'interrogent sur le sort d'une entreprise qui développe le produit le plus innovant du monde sans avoir jamais démontré comment elle entendait le rentabiliser.

### Régulation

La surprise vient plutôt d'Anthropic qui, elle, maintient le calendrier de son entrée en Bourse envers et contre tout. L'entreprise a déposé un dossier en juin auprès des autorités boursières pour agir dans les prochaines semaines. Bloomberg a révélé, le 13 septembre, que la société serait cotée au Nasdaq. Et, selon le Financial Times, les dirigeants ont annoncé à des investisseurs que des bénéfices seraient dégagés ce trimestre, pour la deuxième fois d'affilée, malgré les énormes investissements dans les infrastructures. Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires annualisé de 65 milliards de dollars (56,3 milliards d'euros) en

juillet, un montant qui pourrait être doublé en décembre. L'entrée en Bourse est annoncée comme la plus importante de l'histoire. L'entreprise vise une levée de fonds de plus de 100 milliards de dollars, devant les 86 milliards de SpaceX en juin, et une valorisation qui pourrait dépasser les 2 000 milliards de dollars. On attend désormais de savoir ce qu'Anthropic va mettre dans la catégorie « facteurs de risques » du document qu'elle doit produire. Va-t-elle entrer en Bourse avec « fin de l'humanité » au rayon des aléas potentiels? Improbable. Mais les équipes dirigeantes ont l'obligation d'évoquer leurs récentes prises de position, au risque d'être légalement en faute. Dès lors, les investisseurs s'interrogent sur les motivations de Dario Amodei. Les plus sceptiques, comme David Sacks, qui fut le conseiller de Donald Trump sur l'IA, estiment que les géants du secteur font monter le discours apocalyptique pour favoriser une régulation. Cela gênerait les positions à leur avantage, en empêchant le développement de modèles ouverts, peut-être moins performants mais aussi beaucoup moins coûteux. Ralentir pour mieux régner, en somme. Pour d'autres, Dario Amodei serait en plein conflit moral: sincèrement effrayé par le développement technologique, mais inquiet d'être dépassé s'il ralentit, car d'autres concurrents, chinois notamment, n'auront pas les mêmes réserves éthiques que lui. Il reconnaît foncer vers l'abîme, mais préfère être le premier dans cette course. ■

LA SURPRISE VIENT  
D'ANTHROPIC QUI, ELLE,  
MAINTIENT LE CALENDRIER  
DE SON ENTRÉE EN BOURSE  
ENVERS ET CONTRE TOUT

## ESCROCS, PÉDOCRIMINELS... LES COULISSES DES ENQUÊTES



CYBERCOMBATTANTE  
de Johanna Brousse,  
avec la collaboration  
de Clémence de Blasi,  
JC Lattès, 256 pages,  
20 euros

LIVRE

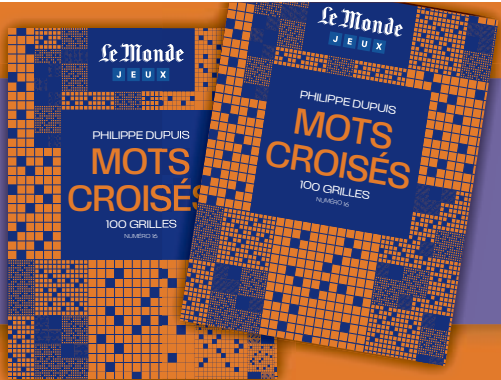
C'est, pour ainsi dire, du jamais-vu: une magistrate en poste qui évoque longuement les dossiers dont elle a eu tout récemment la charge, y compris des affaires qui ne sont pas encore jugées. Mais Johanna Brousse, vice-procureure et surtout cheffe de la section J3 du parquet de Paris, chargée de la cybercriminalité, n'aime pas faire comme tout le monde. « L'un de mes premiers chefs m'avait dit: "Johanna, si tu veux faire carrière, un conseil: il faut apprendre à la boucler" », raconte-t-elle dans Cybercombattante. C'est peu de dire qu'elle a fait la sourde oreille. Comme le rappelle le bandeau rouge qui orne le livre, elle est, après tout, « la juge qui a fait arrêter Pavel Durov [le fondateur de Telegram] et défie Elon Musk [le milliardaire patron du réseau social X] » – deux enquêtes qui ont eu un écho international. Sur une dizaine de chapitres, elle détaille les coulisses de ces deux dossiers et de bien d'autres, dans un récit parfois un peu chaotique mais avec un sens certain de l'anecdote. Blanchiment d'argent, pédocriminalité, rançongiciels, vols de données... L'ouvrage se lit aussi comme un bilan de l'action de l'encore très jeune « parquet cyber » français, entremêlé, de manière parfois surprenante, d'éléments personnels, voire intimes. La manière dont les deux grossesses de la magistrate ont été rythmées par les avancées d'enquêtes sordides; la mort soudaine d'une collègue et amie qui a à la fois un retentissement personnel et professionnel.

Bien sûr, l'exercice est aussi une forme de satisfecit, un bilan positif de l'action de la section J3, même si le livre évoque quelques échecs marquants pour l'autrice, qui revient aussi avec franchise sur ses hésitations, ses doutes et des nuits sans sommeil. Ce volet autobiographique offre un contrepoint intéressant dans un récit qui montre bien à quel point les enquêtes cyber se jouent avant tout sur des enjeux humains. A de multiples reprises, le livre esquisse des portraits: enquêteur, gradé, avocat, magistrat de liaison... Une petite galerie de personnages d'ordinaire anonymes mais qui sont les rouages essentiels d'enquêtes menées avec beaucoup moins de moyens qu'on ne l'imagine.

### Pesanteurs administratives

Ailleurs, l'ouvrage décrit les difficultés à coordonner différents services, et différents pays, sur des enquêtes d'envergure. Les pesanteurs administratives et les frilosités, aussi. « Je suis habituée à m'entendre dire qu'une intervention est impossible techniquement, qu'on n'est pas encore certain de la jurisprudence ou tout simplement que la cible est trop grosse et l'opération trop ambitieuse », écrit Johanna Brousse, cible d'insultes de la part d'Elon Musk. Le dialogue reste grand ouvert avec ses homologues américains; avec les Russes, plus rien ne reste des coopérations mises en place avant l'invasion de l'Ukraine, commencée en 2022. Sauf des matriochkas habillées en magistrates, ramenées d'un voyage à Moscou en 2020, et toujours installées sur le bureau de la vice-procureure. ■

DAMIEN LELOUP



## À la croisée des mots

Pour les passionnés de mots croisés, Le Monde a réuni 100 grilles de Philippe Dupuis. Amusez-vous de ses définitions espiègles et de ses astuces lexicales.

Chez votre marchand de journaux et sur [lemonde.fr/boutique](https://www.lemonde.fr/boutique) - 7,50 € - 124 pages.







**LA RENTRÉE DE  
MARINE LE PEN  
MARQUE  
SA VOLONTÉ  
D'ASSURER  
SEULE LE SHOW**

**JUSQU'À PRÉSENT,  
LE BRUTAL  
RECADRAGE DE  
JORDAN BARDELLA  
N'A PAS AFFECTÉ  
L'IMAGE DU PARTI**

C'est dans la mise en évidence de ses contradictions que Marine Le Pen reste fragile. Car si le pays aspire à un profond changement, comme le révèle l'enquête électorale réalisée pour *Le Monde* par Ipsos BVA-CESI Ecole d'ingénieurs, en partenariat avec le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), la Fondation Jean Jaurès et l'Institut Montaigne, il redoute aussi l'incertitude. Une partie de la force de Marine Le Pen est négative. Elle réside dans la difficulté de ses adversaires à la débusquer, faute de réussir à se départager. A eux de se réveiller. ■

Samedi 12 septembre, Dario Amodei, le patron d'Anthropic, l'un des leaders du secteur, a appelé à ralentir volontairement le développement de ses modèles les plus puissants. Son appel a reçu le soutien de ses principaux concurrents américains. Quelques jours plus tôt, Jacob Coxon, chercheur passé par OpenAI puis Anthropic, avait démissionné en accusant les deux entrepri-

La logique financière ajoute une autre force d'inertie. Des centaines de milliards de dollars ont été engagés dans les modèles, les centres de données, les puces et les infrastructures nécessaires à leur développement, sur la foi d'une progression continue des capacités de l'IA. Des règles susceptibles de freiner cette croissance pourraient déstabiliser les valorisations qui la financent. Même les dirigeants qui réclament davantage de prudence évoluent dans un

Face à une technologie dont les risques dépassent les frontières, l'encadrement devra lui aussi changer d'échelle. A l'image de la maîtrise des armements nucléaires, il devra associer contrôles et engagements réciproques. Faute d'accords, chaque puissance aura une raison de continuer: la crainte que les autres ne s'arrêtent pas. ■

**Le FESTIVAL DU Monde**

DU 18 AU 20 SEPTEMBRE

RENCONTRES DÉBATS SOIRÉE QUIZ CONCERTS VISITES ATELIERS

**-26 ANS 5 EUROS**

**FÉMININS PLURIELS**

CE QUI A CHANGÉ DEPUIS #METOO

ENTRE SORORITÉ ET BACKLASH

CLIMAT SPORT VIOLENCES SANTÉ ARGENT CLIMAT SPORT

**18-19-20 SEPT 18**

PARIS 13<sup>e</sup> 67-69 AVENUE PIERRE MENDÈS-FRANCE PARIS

AVEC LE SOUTIEN DE

Re\_fashion SG visit Portugal

FONDATION L'OREAL

Concordia

Paris Design Week

RÉSERVATIONS SUR [FESTIVAL.LEMONDE.FR](http://FESTIVAL.LEMONDE.FR)

DESIGN GRAPHIQUE : CHEERI





Image extraite de la série « De l'autre côté du miroir », SARAH BOULLAUD/HANS LUCAS

## L'épidémie de **solitude**, enjeu de santé publique

Près d'une personne sur quatre, en France, déclarait se sentir seule en 2025. Cet isolement a de graves conséquences sur la santé mentale et physique, et peut avoir un impact sur la mortalité. Des leviers existent, comme la prescription sociale

PASCALE SANTI

**Q**uand elle est au creux de mon lit, elle prend toute la place», chantait Georges Moustaki dans *Ma solitude*. Elle traverse aussi *The Sound of Silence*, un titre dans lequel Simon & Garfunkel déplorent l'impossibilité de se parler vraiment, ou encore *L'Enfer*, où Stromae dit ne pas être « tout seul à être tout seul » et où il confesse même avoir « eu des pensées suicidaires ». La musique, tout comme la littérature ou la philosophie, n'a jamais cessé de donner des visages à la solitude. Chacun, à un moment ou à un autre de sa vie, l'a ressentie à sa manière. Car la solitude peut être plurielle.

Il est nécessaire de distinguer plusieurs réalités. L'isolement social, d'abord, désigne une situation objective, caractérisée par un nombre insuffisant de relations, d'interactions avec les autres. La solitude,

elle, repose sur un ressenti subjectif et douloureux, le décalage entre les relations que l'on a réellement et celles que l'on souhaiterait avoir. Paradoxalement, une personne peut être entourée tout en se sentant profondément seule. Dîner avec des amis, être en couple, travailler au milieu de collègues, mais éprouver cette sensation de ne pas vraiment avoir sa place, de se sentir invisible, insignifiant... A l'inverse, on peut mener une vie solitaire, avoir peu de contacts, mais ne pas ressentir de solitude.

Enfin, il existe une troisième solitude dite « choisie », décrite en 2022 dans la littérature scientifique, qui consiste à « passer du temps seul volontairement » et qui est « vécue comme une source de ressourcement, un espace que l'on se donne à soi-même », selon le psychiatre David Gourion, docteur en neurosciences, auteur de *Remèdes à la solitude* (Marabout, 238 pages, 19,90 euros), dans lequel il propose des exercices à travers dix séances fictives.

➔ LIRE LA SUITE PAGES 4-5



### Emmanuel Mignot primé pour ses travaux sur le sommeil

Le chercheur français, installé à Stanford, a été distingué par le prix Lasker, trois ans après le Breakthrough Prize

PAGE 2

### Ce que dit la recherche sur l'apprentissage de la lecture

Pas de consensus entre les neurosciences et les sciences de l'éducation autour de l'enseignement précoce

PAGE 3



### Entretien Le mégafeu de Gironde a brûlé des décennies de recherche

Céline Meredieu et Christophe Plomion, chercheurs à l'Inrae, détaillent les dispositifs qui ont été détruits en juillet et ce qui va changer dans les recherches en sylviculture

PAGE 8



# Le Français Emmanuel Mignot reçoit le prestigieux prix Lasker

MÉDECINE - Le chercheur partage la récompense américaine avec le Japonais Masashi Yanagisawa pour leurs travaux sur la narcolepsie

Quand on lui demande s'il dispose de photos de lui pour illustrer cet article, Emmanuel Mignot plonge spontanément dans son téléphone pour faire défiler des clichés personnels. Son chien, Watson – « *En l'honneur de Sherlock Holmes, pas du généticien* » – y figure en bonne place. « *Vous pourriez le montrer, lui !* », plaisante-t-il. Il est vrai que ce chihuahua fait partie de ces lignées de chiens narcoleptiques dont l'étude vaut à ce psychiatre et pharmacologue français de 66 ans d'avoir reçu le prix Lasker, le 9 septembre.

Installé depuis la fin des années 1980 en Californie, où il travaille à l'université Stanford, il partage cet honneur avec le Japonais Masashi Yanagisawa (université de Tsukuba). Tous deux avaient déjà reçu, en 2023, le Breakthrough Prize pour leurs travaux sur la narcolepsie, un trouble du sommeil très invalidant, qui touche une personne sur 2 000. « *Cette reconnaissance est d'autant plus méritée que, vingt-six ans après leurs travaux pionniers, les premiers traitements ciblant la narcolepsie arrivent sur le marché* », commente Pierre-Hervé Luppi, neurobiologiste au Centre de recherche en neurosciences de Lyon. « *C'est génial, j'aurai vu l'avènement de ces traitements de mon vivant* », dit Isabelle Arnulf, cheffe du service des pathologies du sommeil à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP). Elle suit nombre de patients narcoleptiques – ils sont 6 000 en France – et a pu constater les bienfaits de ces nouvelles molécules, qui pourraient trouver des applications pour d'autres formes de somnolence pathologique.

Jeune normalien et médecin, psychiatre de formation et chercheur en neuropharmacologie, Emmanuel Mignot a entamé son aventure californienne en tant que volontaire au service national en entreprise. Sa mission ? Étudier les effets d'une molécule stimulante, le modafinil, développée par un petit laboratoire français, Lafon (depuis passé sous bannière américaine), sur une colonie de chiens narcoleptiques, entretenue depuis les années 1970 par William Dement (1928-2020) dans sa clinique du sommeil, à Stanford.

« *C'était un no man's land* »

« *Je suis tombé amoureux de la narcolepsie* », résume Emmanuel Mignot. Il découvre alors un trouble qui n'est pas si rare, mais dont peu de monde se souciait. Il a l'intuition qu'il pourrait un jour être traitable, et qu'il offre une « *porte d'entrée pour comprendre le sommeil, désintégré chez ces patients* ». Ceux-ci souffrent d'assoupissements irrésistibles et d'épisodes de cataplexie, une baisse soudaine du tonus musculaire qui peut survenir à l'occasion d'une bonne blague, d'un épisode de colère ou d'une frustration.

Chez les chiens du professeur Dement, les crises sont déclenchées par la surprise d'une friandise ou l'excitation d'un jeu. Emmanuel Mignot attaque les choses par le versant génétique pour isoler le gène responsable. À l'époque, le décryptage du génome en est à ses balbutiements chez l'humain, et plus encore chez le chien. « *C'était un no man's land*, dit-il. *Cela m'a pris dix ans. Heureusement que ça valait le coup* ».



Emmanuel Mignot avec son chien narcoleptique, Watson. EMMANUEL MIGNOT/AFP

Parallèlement, Masashi Yanagisawa avait entrepris de rechercher les molécules capables de se fixer à des « récepteurs orphelins », sortes de serrures cellulaires en mal de clés connues. En 1998, le chercheur japonais décrit l'orexine, un peptide dont il pense initialement qu'il renforce l'appétit de ses souris transgéniques – il apparaîtra qu'il s'agit d'un stimulant de l'éveil. Il se trouve que le gène canin que recherchait Emmanuel Mignot était précisément celui du récepteur de cette molécule.

Le Français se tourne alors vers les patients humains, et constate que les ponctions lombaires montrent une absence d'orexine dans leur liquide céphalo-rachidien. « *Quand vous obtenez ce genre de résultat, vous faites trois fois le tour du pâté de maisons pour vous calmer, car cela signifie que vous avez trouvé l'origine d'une maladie humaine* », raconte-t-il. La découverte est publiée le 1<sup>er</sup> janvier 2000, dans *The Lancet*.

Chez les personnes atteintes de narcolepsie, une population spécifique de 70 000 neurones dits « à orexine », présents dans l'hypothalamus, s'est mystérieusement évanouie. Emmanuel Mignot se fait donc aussi immunologiste, en faisant l'hypothèse que ces neurones ont été victimes de notre propre système de défense. En 2009, il se

trouve en Chine lorsque l'on observe une recrudescence dramatique des cas de narcolepsie chez les enfants. Le lien avec la grippe H1N1 est bientôt établi, mais aussi avec l'un des vaccins développés pour la contrer, le Pandemrix. Chez certaines personnes, portant une variante spécifique du système de reconnaissance du soi, les cellules immunitaires s'en seraient prises aux neurones à orexine en croyant s'attaquer au virus grippal.

Le pari gagnant de l'IA

Encore fallait-il le démontrer. Fin 2013, son équipe apporte dans *Science Translational Medicine* un argument fort en ce sens. Mais quelques mois plus tard, faute d'avoir pu reproduire ces résultats, il demande lui-même la rétractation de l'étude – « *seule option éthique* » à son sens. Un de ses étudiants avait faussé les résultats, puis compagne. « *Mais l'hypothèse elle-même n'est pas morte* », soutient-il.

Un pari plus gagnant concerne l'IA, et la santé. En 2018, alors que cette thématique est encore très peu développée, il passe à la moulinette de l'apprentissage machine supervisé les dossiers de somnographie de ses patients, qu'il a précieusement conservés depuis les années 2000. « *Il est apparu un truc bizarre : les réseaux de*

*neurones artificiels avaient du mal à distinguer l'éveil et le sommeil paradoxal, ce qui correspondait à ce que les patients nous racontent*. » Ces enregistrements peuvent donc nourrir un outil diagnostique par IA de cette maladie.

Mais, au-delà, c'est le sommeil lui-même qui pourrait devenir une sentinelle pour distinguer précocement l'apparition de maladies, y compris avec des capteurs simples tels que les montres connectées. En janvier, dans *Nature Medicine*, son équipe a décrit un modèle général d'IA pour prédire toute une gamme d'affections.

Pour recevoir un prix comme le Lasker, remarque Emmanuel Mignot, il faut « *avoir du nez, mais aussi du bol* ». Pour l'IA, c'est la chance d'avoir été en contact avec un chercheur du domaine à l'Institut de technologie de Californie (Caltech). Et il faut aussi, selon la formule consacrée qu'il reprend à son compte, « *se tenir sur les épaules de géants* », en l'occurrence celles de William Dement, mais aussi celles d'un autre Français de Stanford, Christian Guilleminault (1938-2019), premier à avoir décrit l'apnée du sommeil, ou encore celles de Michel Jouvret (1925-2017), père du sommeil paradoxal. Le discours d'acceptation du Nobel semble déjà tout préparé. ■

HERVÉ MORIN

# Le Comité national d'éthique ouvre la voie aux xénogreffes

DONS D'ORGANES - Pour réduire le nombre de patients sur la liste d'attente, le CCNE appelle à repenser le système en profondeur

C'est un tournant que franchit le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), avec son nouvel avis sur les dons d'organes, les greffes et les xénogreffes, rendu public mardi 15 septembre. Le précédent datait de 1999. Parmi les propositions marquantes, l'ouverture à la recherche sur les xénogreffes, qui consistent à transplanter chez l'homme un organe, des tissus ou des cellules provenant d'une autre espèce, le plus souvent des porcs. La pratique a évolué depuis que la Food and Drug Administration a autorisé, en 2025 aux États-Unis, des essais cliniques portant sur des reins de porcs génétiquement modifiés, destinés à des patients sans alternative thérapeutique.

Mais le Comité insiste sur un point : ces avancées scientifiques devront « *s'inscrire dans un cadre éthique, scientifique et sanitaire rigoureux* ». Il s'agit d'évaluer la ba-

lance entre les bénéfices et les risques, en particulier le risque infectieux, de veiller au consentement des receveurs et de prendre en compte les conditions de vie des animaux donneurs. Le CCNE recommande un vaste débat public, en développant la recherche. Mais « *la vraie réponse à la xénogreffe ne peut être qu'euro-péenne* », insiste Jean-François Delfraissy, le président du CCNE. Il préconise la construction par un consortium de plusieurs pays en Europe d'une ferme de porcs génétiquement modifiés.

Le CCNE appelle aussi à une transformation en profondeur de la politique actuelle de dons d'organes pour répondre à un constat sévère. « *Comment se fait-il qu'on ait, en France, une baisse progressive et continue du don ?* », questionne Jean-François Delfraissy.

Certes, après avoir baissé, le nombre de greffes a retrouvé son niveau de 2017 avec 6 148 greffes

en 2025, selon l'Agence de la bio-médecine. Mais le nombre de patients en liste d'attente a augmenté de 50 % depuis 2017, à 23 294 début 2026. Près de neuf sur dix attendent un rein. Conséquence dramatique : 966 personnes sont mortes en 2025 en attendant un greffon.

Hausse du taux d'opposition

Pour Yvanie Caillé, présidente fondatrice de l'association de patients atteints de maladies rénales Renaloo, corapporteuse de l'avis avec Jacques Duranteau, chef du service d'anesthésie-réanimation de l'hôpital Bicêtre (Val-de-Marne, AP-HP), « *la grande transformation qui doit permettre d'améliorer la politique de greffes en France, c'est l'organisation à l'hôpital* ». Les services de coordination sont notamment confrontés à des sous-effectifs.

Le CCNE propose de renforcer les équipes, de développer les réseaux

territoriaux, d'accélérer le déploiement du prélèvement dit « Maastricht III » (après arrêt cardiaque, consécutif à une décision d'arrêt de traitements) et de systématiser le recensement des donneurs potentiels. Il demande que la possibilité d'un don d'organes soit envisagée dès qu'un décès est attendu, « *dans le respect de la volonté de la personne et de l'accompagnement de ses proches* », et pas seulement en réanimation comme c'est largement le cas aujourd'hui.

« *On n'accepterait jamais qu'un hôpital ne soit pas en mesure de prendre en charge une urgence vitale ou un accident grave faute de bloc, de chirurgien ou d'équipe disponible. Pourtant, lorsqu'un prélèvement ne peut être réalisé pour ces mêmes raisons, cela demeure trop souvent considéré comme acceptable* », regrette Yvanie Caillé.

En Espagne, l'un des pays modèles dans ce domaine, cette exi-

gence est soutenue par une organisation de l'hôpital spécifique et par des moyens pérennes. Rapporté à la population, le nombre de donneurs décédés prélevés y est près de deux fois plus élevé qu'en France (52,6 par million d'habitants en 2024, contre 27,4 en France), souligne le CCNE.

En France, le modèle repose depuis 1976 sur le consentement présumé, sauf si la personne a exprimé son refus de son vivant en étant inscrite au registre national des refus ou en ayant informé ses proches. Dans les faits, le taux d'opposition des proches augmente (37,1 % en 2025). Dans ce contexte, il est crucial d'améliorer l'information, en inscrivant par exemple les enjeux du don dans les programmes scolaires et universitaires, propose le CCNE. Il importe aussi de renforcer la culture du don, anonyme et gratuit en France, en le valorisant.

De même, le CCNE recommande de favoriser la greffe rénale de donneur vivant, qui reste insuffisante (16 % du total en 2024). Il conseille d'autoriser en parallèle le don de rein non dirigé, qui consiste à donner un rein de façon anonyme sans savoir à qui il va être attribué, et de simplifier les procédures de don croisé.

Enfin, l'avis souligne que le développement de la greffe est « *un enjeu de soutenabilité du système de santé* ». Ainsi, la transplantation rénale « *améliore significativement l'espérance de vie et la qualité de vie des patients par rapport à la dialyse* », tout en réduisant les dépenses de santé à moyen et long terme.

Fait notable, c'est la première fois qu'une représentante des patients est rapporteuse, « *preuve de l'intégration de la démocratie en santé au sein du CCNE* », note l'organisation. ■

PASCALE SANTI



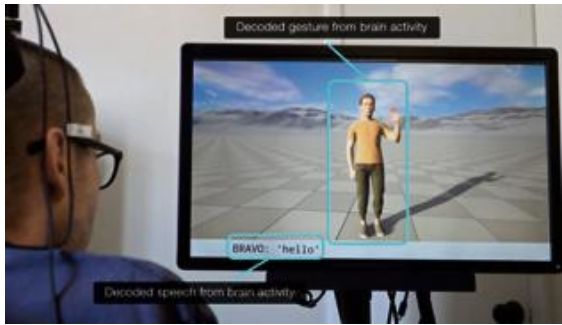
TÉLESCOPE

PALÉONTOLOGIE HUMAINE  
**De nouveaux dénisoviens découverts dans le sud-ouest de la Chine**

Le voile se lève peu à peu sur l'étendue des territoires occupés par les dénisoviens, des représentants du genre *Homo* aujourd'hui disparus. Des fouilles conduites en 2019 dans la grotte de Bianfu, dans le sud-ouest de la Chine, ont mis au jour des dents et des ossements datés de 170 000 à 130 000 ans, mais aussi des outils en pierre et en os, destinés à retailler ceux-ci. Les restes de gros animaux – bovidés et cervidés – témoignent de leur aptitude à la chasse. Initialement identifié par l'ADN tiré d'une phalange d'enfant trouvée dans la grotte de Denisova, dans l'Altaï russe, en 2010, ce groupe s'est depuis enrichi de fossiles découverts au Tibet, au Laos et dans le détroit séparant la Chine de Taïwan.

» Rao Y. et al., Ruan Q. et al., « *Nature* », 9 septembre

NEUROTECHNOLOGIE  
**Un implant cérébral qui redonne virtuellement le geste et la parole**



L'équipe du neurochirurgien et chercheur américain Edward Chang (université de Californie, à San Francisco) a mis au point un implant cérébral permettant de redonner virtuellement la parole et les gestes du haut du corps à des personnes atteintes de paralysie sévère. L'implant, une grille composée de 253 électrodes placée sous la dure-mère, sur la surface de l'hémisphère gauche du cerveau, permet de décoder les pensées, traduites sur un écran à l'aide d'un avatar. Une femme et deux hommes, ne pouvant plus s'exprimer clairement et atteints respectivement de quadriplégie, de tétraplégie et de sclérose latérale amyotrophique, ont participé à cette étude encore au stade de preuve de concept. PHOTO: CHANG LAB, UCSF

» Chang E. et al., « *Nature Neuroscience* », 14 septembre

ASTRONOMIE  
**Les anneaux du planétoïde Chariklo évoluent rapidement**

Une équipe internationale a constaté, grâce à des observations réalisées avec le télescope spatial James-Webb, que les deux anneaux de Chariklo connaissent une restructuration dynamique. Ce corps céleste d'environ 250 kilomètres de diamètre, qui orbite autour du Soleil entre Saturne et Uranus, possède deux petits anneaux fins situés à environ 390 et 405 kilomètres de son centre. La dernière observation de Chariklo, faite en 2022 à l'occasion d'une occultation (quand l'objet passe devant une étoile), montre que leur composition a changé en quelques années. L'anneau interne est plus opaque, à l'inverse du second, qui connaîtrait une perte de matière.

Un tel phénomène n'avait jamais été observé.

» Santos-Sans P. et al., « *Science Advances* », 9 septembre

30 %

C'est la réévaluation opérée par les astronomes de la diminution du rayon de Mercure, depuis sa formation il y a 4,5 millions d'années. La plus petite planète du système solaire – 2440 kilomètres de rayon, un peu plus du tiers de celui de la Terre – se serait rétractée de près de 23,3 kilomètres. Au fil du temps, Mercure a vu son noyau métallique se refroidir, donc se contracter, provoquant des plissements à la surface. C'est en analysant ceux-ci que les astronomes évaluent la déformation subie par la planète. Dans leur dernière estimation, ils affirment que certains de ces plissements ont été masqués par des dépôts formés à la suite d'impacts avec des astéroïdes. Cette même analyse pourrait conduire à réévaluer l'évolution d'autres planètes ou de satellites du système solaire.

» Niyishima N. et al., « *Geophysical Research Letters* », 10 septembre

# Les enfants doivent-ils apprendre à lire dès l'école maternelle ?

Neurosciences et sciences de l'éducation débattent du moment propice pour commencer à lire. La pédagogue Céline Alvarez, avec d'autres, juge nécessaire de démarrer avant le CP

Apprendre à lire dès la maternelle, serait-ce l'une des clés de la réussite scolaire ? Céline Alvarez publie un livre au titre éloquent : *Pourquoi il faut apprendre à lire en maternelle* (Les Arènes, 288 pages, 20 euros). Cette pédagogue s'est fait connaître en 2016 avec un best-seller, *Les Lois naturelles de l'enfant*, dans lequel elle relatait son expérience pilote menée entre 2011 et 2014 dans une école maternelle en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+), à Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Tous les enfants de grande section et 90 % de ceux de moyenne section, appartenant souvent à un milieu social défavorisé, étaient devenus lecteurs. Un résultat obtenu, il est vrai, sur une classe de 25 élèves seulement, bénéficiant de la présence d'un second adulte et d'un matériel très riche.

Le coup de massue des résultats de l'enquête internationale PISA 2025, le 8 septembre, est venu raviver le débat. La chute du niveau des élèves de 15 ans, depuis 2018, apparaît en effet spectaculaire dans la très grande majorité des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont la France.

La compréhension de l'écrit est particulièrement affectée. Un constat qui ne fait qu'appuyer les précédentes évaluations des élèves français. « *En fin de CP, près d'un enfant sur deux n'atteint pas les attendus minimaux en matière de fluidité et d'autonomie en lecture* », a rappelé Céline Alvarez, sur France Inter, le 24 août – elle n'a pas donné suite aux demandes d'entretien du *Monde*. Une difficulté qui s'amplifie au fil de la trajectoire scolaire. En 4<sup>e</sup>, à peine plus d'un enfant sur deux maîtrise la compréhension de ce qu'il lit.

**«Étaler» l'apprentissage**

Le français est une langue complexe et opaque, avec des sons qui s'écrivent de plusieurs manières et beaucoup de lettres muettes, relève Céline Alvarez. Il faudrait donc davantage de temps pour apprendre notre langue. « *Une seule année n'est pas suffisante, il faut commencer plus tôt* ». « *L'âge idéal pour entrer dans la lecture est entre 3 et 6 ans, quand la plasticité cérébrale est optimale* », plaide-t-elle. Mais elle est ici contredite par les neurosciences. « *Mon laboratoire a montré, au niveau cérébral, qu'il n'y a pas d'âge magique pour apprendre à lire* », affirme le neuroscientifique Stanislas Dehaene, président du Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN), qui s'exprime ici à titre personnel.

Les neurosciences montrent comment l'apprentissage de la lecture transforme progressivement les réseaux cérébraux visuels et langagiers. « *Mais elles ne permettent pas de dire qu'il existerait un âge précis auquel il faudrait absolument commencer* », renchérit Johannes Ziegler, directeur de recherche au CNRS, spécialiste de l'apprentissage de la lecture à l'université d'Aix-Marseille, qui a préfacé le livre de Céline Alvarez.

A ce jour, rien ne prouve donc la plus-value d'un apprentissage très précoce de la lecture. « *Il n'existe pas de grande expérimentation contrôlée qui aurait comparé, dans un même système éducatif, un apprentissage de la lecture commençant à 4 ou 5 ans à un apprentissage commençant à 6 ans* », regrette Johannes Ziegler. Il faudrait d'ailleurs un suivi des performances de lecture des enfants sur plu-



Une classe de maternelle, à La Feuillée (Finistère), le 10 mars 2025. LIONEL LE SAUX/« LE TÉLÉGRAMME »/MAXPPP

sieurs années, car « *certains travaux suggèrent que des élèves qui avaient une avance en lecture pouvaient être ensuite rattrapés par ceux qui avaient appris à lire plus tard* », glisse Catherine Mottet, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Mais les sciences de l'éducation ont livré de précieux enseignements. « *Depuis trente ou quarante ans, toutes les études montrent l'importance de deux piliers d'un apprentissage réussi de la lecture* », relève Catherine Mottet. Ce sont la conscience phonologique, qui permet de discriminer et d'identifier les unités sonores constitutives d'un mot (syllabes, rimes, phonèmes...), et le principe alphabétique. Connaître ce principe, c'est comprendre que les lettres (ou groupes de lettres) représentent les sons de la langue, et utiliser ces correspondances pour commencer à décoder.

« *Des données très solides ont montré l'efficacité d'un enseignement explicite et systématique du code alphabétique pour installer le décodage* », abonde Johannes Ziegler, par ailleurs membre du CSEN. En juin, son équipe a publié avec l'Ecole normale supérieure une étude portant sur plus de 810 000 enfants en France. Parmi les compétences des enfants mesurées au début du CP, c'est la maîtrise du principe alphabétique qui prédit le mieux la fluence en lecture un an plus tard. « *Cela ne prouve pas qu'il faut apprendre à lire plus tôt*, nuance le chercheur. *Mais, si cette compétence est si déterminante pour la suite de l'apprentissage, pourquoi attendre l'entrée au CP pour commencer à la construire ?* »

L'idée est-elle vraiment neuve ? « *Ce qui me paraît nouveau dans cette approche*, estime Johannes Ziegler, *ce n'est pas simplement le fait de commencer plus tôt, mais de penser autrement la progression sur les trois années de maternelle*. » Le principe est de travailler très tôt la conscience des phonèmes, en lien direct avec les lettres, notamment à travers l'encodage de petits mots. « *Plutôt que de concentrer cet apprentissage au début du CP, il s'agit de l'étaler progressivement, de manière ludique et sans pression, sur les trois années de maternelle*. »

L'enfant se voit notamment proposer des jeux d'écriture-lecture, par lesquels il entre dans cet apprentissage en s'amusant à composer de petits mots avec des lettres mobiles : un début d'encodage, avant même le décodage. Prenons le mot « vis ». L'enfant, guidé par l'enseignante, se prend au jeu : j'entends « vvv », je place la lettre V, puis j'entends « iii », je place la lettre I, et enfin j'entends « sss », je place la lettre S. « *Lorsque les enfants maîtrisent parfaitement le chemin dans un sens – des sons vers les lettres –, ils finissent un jour par faire le chemin inverse sans même s'en rendre compte – des lettres vers les sons* », écrit Céline Alvarez. Dès que l'enfant comprend ce qu'il lit, la lecture devient un puissant moteur d'autoapprentissage.

« *L'autre idée importante* », ajoute Johannes Ziegler, est de commencer par un ensemble choisi de correspondances graphèmes-phonèmes : les plus régulières. Les enfants entrent alors dans le principe alphabétique sans être confrontés aux irrégularités de la langue.

**Accompagner les plus fragiles**

L'objectif est que, en fin de maternelle, ils aient compris le principe alphabétique et soient capables d'encoder et de décoder des mots simples. L'avantage ? A l'entrée au CP, l'enseignant pourrait consacrer davantage de temps à automatiser le décodage et à travailler la fluence, la compréhension et le vocabulaire. C'est aussi un combat pour l'égalité des chances : l'enseignant pourrait mieux accompagner les élèves les plus fragiles. « *Mieux vaut prévenir les difficultés de lecture que les réparer une fois qu'elles sont installées* », observe Johannes Ziegler.

Mais que disent les programmes scolaires ? « *Cela fait près de trente ans que l'éducation nationale affirme que la maternelle est une période où l'enfant doit être préparé à l'apprentissage de la lecture* », souligne Catherine Mottet. Depuis les années 2000, les programmes de maternelle structurent davantage cette initiation. En 2024, l'éducation nationale a aussi introduit une initiation à la lecture dès la petite section, pour les moins de 4 ans.

« *Les nouveaux programmes marquent un vrai renforcement* », confirme Johannes Ziegler. En revanche, leurs objectifs finaux restent « *peu précis*, estime-t-il. *C'est là que la proposition de Céline Alvarez va plus loin. Elle ne se contente pas de dire qu'il faut préparer à la lecture, elle propose des activités concrètes sur les trois années de maternelle* ».

Au fond, considère Catherine Mottet, « *[leur] discours actuel est très proche de celui de Céline Alvarez* ». Mais « *l'éducation nationale ne peut déduire, d'une expérience personnelle, que cette approche fonctionnera à grande échelle* ». Au risque, ajoute-t-elle, de « *brusquer les enfants qui ont besoin de plus de temps pour apprendre* ». A l'entrée de la petite section, les écarts dans les acquis des élèves sont énormes.

Par ailleurs, ce débat ne doit pas masquer les autres leviers d'action possibles. Pour Roland Goigoux, de l'université Clermont-Auvergne, le problème vient surtout de la compréhension de textes. « *La priorité doit être l'acquisition des connaissances lexicales, mais aussi culturelles, historiques, scientifiques... sur notre monde, afin que les enfants puissent comprendre ce qu'ils lisent* », juge également Sylvie Cèbe, de l'université Clermont-Auvergne.

Autre obstacle, « *les pratiques en maternelle restent très hétérogènes* », note Johannes Ziegler. En France, les manuels fondés sur la méthode phonique synthétique, où l'on enseigne toutes les correspondances lettres-sons dans un ordre systématique, et qui est la plus efficace, ne sont ainsi utilisés que dans 5 % des classes de CP !

Et ailleurs ? Dans de nombreux pays anglophones, les enfants apprennent à décoder des mots à 4 ans et lisent des livres de premières lectures dès 5 ans. L'anglais, il est vrai, est la langue la plus opaque au monde, justifiant sans doute cet apprentissage précoce.

Reste cette interrogation béante : comment pourront germer et s'épanouir les graines de la lecture que les enseignants, ces précieux jardiniers, auront plantées chez les tout-petits ? Car très vite déferlera sur eux le raz de marée des écrans et des réseaux sociaux... ■

FLORENCE ROSIER



# La solitude nuit gravement à la santé mentale et physique

► SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Par exemple, des personnes qui partent en voyage ou en randonnée se retrouvent seules volontairement.

Cette forme de solitude traverse les religions, les courants intellectuels. En philosophie, Nietzsche l'associe à la liberté de penser et de se libérer des opinions dominantes ; Hannah Arendt y voit une forme de « *conversation intérieure avec sa propre conscience* ». Cette solitude choisie peut aussi être propice à la créativité. Jean-François Serres, ancien délégué général de l'association Petits Frères des pauvres et fondateur de l'association Monalisa – qui lutte contre l'isolement des personnes âgées –, parle d'une solitude habitée, qu'il définit comme un « *bien humain extraordinaire* », une façon « *de se retrouver, de reprendre la main sur sa vie* ».

Paradoxalement, à « *une époque où les possibilités de connexion sont infinies, de plus en plus de personnes se retrouvent isolées et seules* », a exploré Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS), qui a consacré un rapport au sujet en 2025, dans lequel l'organisation propose de reconnaître le lien social comme « *besoin humain fondamental à la santé et au bien-être* ». Il est question de solitude subie ou d'isolement, les deux notions étant liées. Les effets sur la santé physique et psychique sont multiples, pouvant aller jusqu'au risque suicidaire. Mais des solutions existent pour recréer le lien.

## Un phénomène massif

Environ une personne sur six dans le monde (16% de la population mondiale) se sent « *très seule* », selon les données de 2023 de l'OMS. Toutes les populations sont touchées, mais un pic alarmant de 20,9 % est enregistré chez les adolescents de 13 à 17 ans. En France, la situation est préoccupante. Près d'une personne sur quatre (24%) de plus de 15 ans se sentait seule en 2025, contre 19 % en avril 2020, selon l'étude « Solitudes » de la Fondation de France et du Crédoc – le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie – publiée en février. « *La solitude représente une source importante de souffrance pour celles et ceux qui y sont exposés* », note ce rap-

port. A cela s'ajoute l'isolement objectif relationnel, de 11% en 2025. La France est mal placée parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques avec 11% de personnes disant se sentir seules « *la plupart du temps ou tout le temps* » au cours des quatre semaines précédant le sondage, contre 6% en moyenne selon une enquête de 2025. « *Les données disponibles ne vont pas toujours dans le même sens. Ce qui explose actuellement n'est peut-être pas la solitude, mais notre perception, notre intolérance à son égard* », constate David Gourion.

## Près d'un jeune sur quatre se sent seul

La situation est plus préoccupante pour certaines populations. Ainsi, « *750 000 personnes âgées sont aujourd'hui en situation de mort sociale en 2025 en France* », c'est-à-dire qu'elles n'interagissent quasiment jamais, ou très rarement, avec d'autres personnes, selon les chiffres de l'association Petits Frères des pauvres, avec une hausse de 42% en quatre ans. « *Un chiffre qui pourrait grimper à 1 million en 2030, avec le vieillissement de la population* », indique ce baromètre.

Autre population touchée : les étudiants, dont près de 27% déclarent se sentir souvent seuls, d'après une étude publiée en 2022 dans *Scientific Reports*. Ceux-ci avaient quatre fois plus de pensées suicidaires (27,2%) que ceux qui ne se sentaient pas seuls. « *Le sentiment de solitude chez les adolescents et les jeunes, accru pendant la pandémie de Covid-19, demeure élevé, autour de 20 %* », observe David Gourion. Or, c'est une période cruciale au cours de laquelle le groupe social est prépondérant. « *Ce sentiment d'isolement, directement associé à la dépression, au stress, à l'anxiété et aux pensées suicidaires, agit comme un amplificateur du mal-être* », explique Christophe Tzourio, professeur d'épidémiologie à l'université de Bordeaux.

« *Si l'isolement concerne davantage les personnes âgées, surtout en zone rurale, le ressenti subjectif de solitude semble toucher particulièrement les jeunes, sur fond de mal-être psychologique* », constate l'épidémiologiste Maria Melchior. Les jeunes passent davantage de temps seuls, particulièrement en raison des écrans, et, si le fait d'être « *sans amis* » reste parfois vécu comme une honte, ils semblent plus enclins à en parler », poursuit-elle.

Pour Rémi, 17 ans, « *être rejeté fait plus mal qu'un coup de poing* ». Il craint l'interdiction des téléphones portables au lycée, un refuge pour lui. Il devra « *affronter la cour et les autres qui ne viennent pas [lui] parler* ».

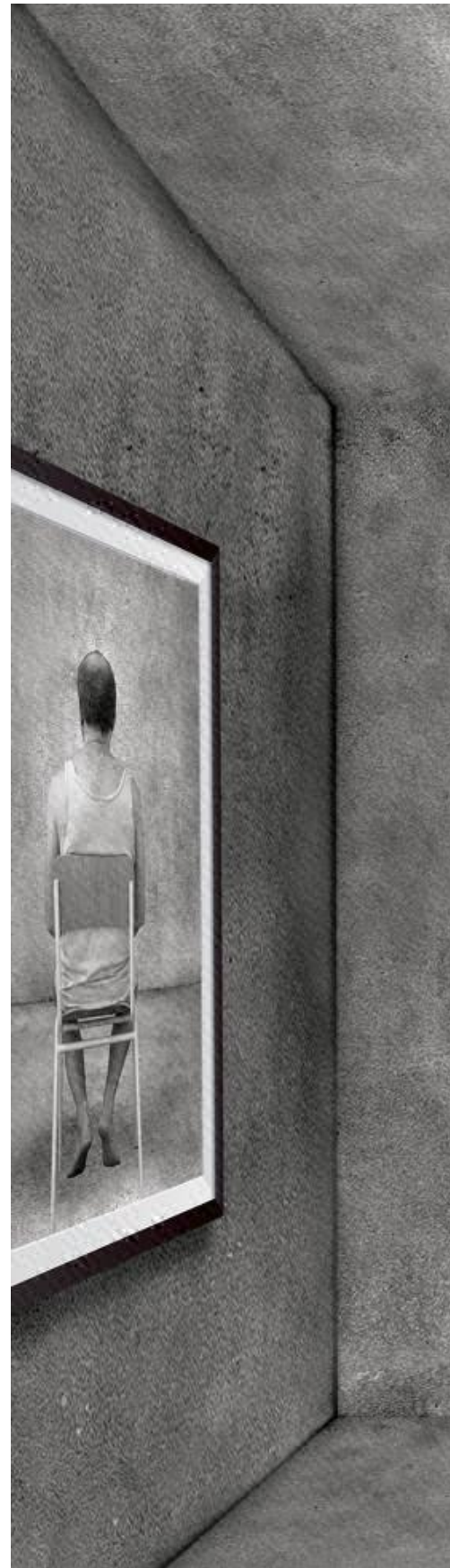
## Une raréfaction des liens sociaux

Divorce, deuil après des décennies de vie commune, chômage après trente ans de carrière, retraite, monoparentalité, déracinement, spécifiquement pendant les études, etc., les ruptures de parcours de vie contribuent à l'isolement et peuvent engendrer une souffrance liée au manque de liens jusqu'à provoquer de l'anxiété, une peur du monde extérieur. En France, plus de 10 millions de personnes vivent seules.

Physique ou psychique, la maladie isole aussi. Elle réduit la disponibilité pour autrui et raréfie la présence des amis. Certains troubles psychiatriques créent de l'isolement, sans parler de la stigmatisation. Les groupes marginalisés (personnes en situation de handicap, communauté LGBTQIA+, migrants, réfugiés...) sont plus susceptibles d'éprouver de la solitude et de l'isolement, note l'OMS. Sans surprise, les populations défavorisées sont les plus touchées par ce phénomène.

La pandémie de Covid-19 « *a durablement modifié les liens sociaux, en raison de l'accélération de la numérisation de la société* », selon le baromètre Ifop 2025 de la solitude. Mais c'est parfois le délitement du lien qui est en cause, la difficulté à nouer des relations réelles, régulières et significatives. L'évolution des modes de vie, avec la possibilité de tout commander en ligne ou le télétravail, réduit les occasions de rencontre physique. Pour le psychiatre Antoine Pelissolo (GHU Henri-Mondor, AP-HP) et premier adjoint au maire de Créteil (Parti socialiste), « *cette raréfaction des liens sociaux, qui pèse beaucoup sur les jeunes, les femmes et les mères isolées, participe d'une forme de déshumanisation des modes de vie actuels* ».

« *Dans une société devenue individualiste où les liens sont davantage choisis, on n'est plus protégés par des communautés imposées (famille, religion, voisinage...)* », explique Jean-François Serres, auteur du livre *Les Relations qui comptent* (Labor et Fides, 2025).



## L'équivalent de 15 cigarettes par jour

Dans son rapport de 2023 « Our Epidemic of Loneliness and Isolation » (« notre épidémie de solitude et d'isolement »), Vivek Murthy, Surgeon General (administrateur de la santé publique) des Etats-Unis, parle d'« *épidémie majeure* ». Il va même jusqu'à affirmer que « *l'effet de la solitude sur la mortalité est similaire à celui causé par le fait de fumer jusqu'à 15 cigarettes par jour et même supérieur à celui associé à l'obésité et à la*

# LE PIÈGE DES RÉSEAUX SOCIAUX ET DE L'IA

Qui n'a jamais utilisé les réseaux sociaux pour combler un moment de solitude, voire échangé avec un chatbot ou un compagnon IA ? Ces outils sont omniprésents et le temps d'écran ne cesse d'augmenter, notamment avec le « scrolling », ce défilement infini de contenus. Ces outils nous rapprochent-ils des autres ou renforcent-ils l'isolement ?

S'agissant des réseaux sociaux, « *y consacrer plus de deux heures par jour est associé à une augmentation substantielle de la prévalence de la solitude* », conclut une étude de 2024 du Centre commun de recherche de la Commission européenne. Les auteurs soulignent toutefois qu'il « *est impossible d'établir une causalité définitive* » : un usage excessif peut isoler, et les personnes qui se sentent seules peuvent davantage se tourner vers les réseaux sociaux.

Pour le psychiatre David Gourion, « *c'est un sujet d'expert encore largement débattu. L'usage trop intensif des réseaux sociaux est néanmoins un facteur aggravant vraisemblable* ». Il recommande surtout de favoriser « *les interactions humaines directes et de qualité* ». Pour Charlotte (qui n'a pas souhaité donner son nom), une étudiante de 21 ans, « *le scrolling et l'IA aspirent notre temps et finissent par réduire à néant les interactions sociales. Le risque est de s'enfermer davantage* ».

Depuis quelques années, l'intelligence artificielle s'est introduite de manière fulgurante dans le quotidien des Français. Pour s'informer, avoir des réponses à des questions pratiques, de divertissement, voire existentielles... Vingt-trois pour cent des moins de 40 ans utilisent aujourd'hui une IA comme soutien psychologique, comme ami

ou partenaire amoureux, souligne le Crédoc dans une note en juin. Aux Etats-Unis, 72% des adolescents américains ont déjà utilisé un chatbot au moins une fois, et un tiers rapporte « *une satisfaction émotionnelle comparable à celle d'une amitié humaine* », selon un rapport de Common Sense Media, paru en juillet.

### Manque de régulation

Si ces outils s'adaptent à leur interlocuteur, ils sont dotés d'une mémoire et perçus comme empathiques. C'est ce qui inquiète des spécialistes. Pour le pédopsychiatre Théo Mouhoud (hôpital Avicenne, Bobigny, AP-HP), le danger apparaît quand « *la machine se substitue aux expériences et aux relations dont l'enfant a besoin pour son développement, qui l'aident à apprivoiser la complexité des relations humaines* ». Des chercheurs de Stanford (Etats-

Unis) ont aussi alerté sur les risques d'isolement ou de réponses inadaptées. « *Des drames récents confirment que ces compagnons virtuels peuvent aggraver le risque suicidaire chez les jeunes vulnérables* », rappelle David Gourion.

Certes, cela peut permettre d'extérioriser ses émotions. Mais cette relation reste artificielle. Comme l'indique l'épidémiologiste Christophe Tzourio, « *on peut avoir l'impression de parler à un thérapeute, à un ami, à une amie, alors que ce n'est qu'une machine* ». Au risque, selon lui, de déréaliser et de diminuer le besoin de se confier à d'autres êtres humains. Un risque exacerbé s'il s'agit de mineurs ou de personnes vulnérables, déjà isolées, souffrant de dépression, d'anxiété sociale, etc. « *Elles peuvent se réfugier dans une relation virtuelle* », alerte Théo Mouhoud. Et l'anthropomorphisation (qui consiste à attribuer des caractéris-

tiques humaines à un objet, un chatbot...) peut renforcer ce phénomène. Le spécialiste s'inquiète du manque de régulation éthique et de recul scientifique face à des entreprises cherchant avant tout à maximiser l'attention, à capter l'attachement sentimental.

« *Sans garde-fous, sans explications, comme cela a été fait, par exemple, avec cinquante ans de retard sur le tabac, cela pourrait être dangereux* », interpelle le psychiatre Antoine Pelissolo, qui appelle à plus de régulation de ces entreprises, dont, rappelle-t-il, « *les seuls intérêts sont commerciaux* ».

La direction générale de la santé estime nécessaire de mieux encadrer ces IA relationnelles ou émotionnelles, « *particulièrement lorsqu'elles s'adressent à des publics vulnérables ou à des mineurs* ». Elle appelle aussi à « *renforcer la recherche sur leurs effets psychologiques et comportement-*

*taux, afin de prévenir les risques de manipulation, de dépendance affective, d'isolement social ou de réponses inadaptées dans des situations de détresse* ».

Pour Théo Mouhoud, ce n'est pas qu'une question individuelle. Le numérique tend, selon lui, à creuser les inégalités sociales et ne peut remplacer les véritables espaces de sociabilisation nécessaires au développement de l'enfant. Il appartient aux structures publiques de créer plus d'espaces de rencontre.

Dans *The Good Life* (Leduc, 2023), les chercheurs de Harvard Robert Waldinger et Marc Schulz rappellent que, « *si on compte le temps passé (extrapolé) sur une vie avec une personne que l'on aime, il est extrêmement limité au regard du temps passé sur écran* »... Une réflexion qui invite à prendre conscience de la valeur du temps consacré aux relations humaines. ■

P. S.



LE LIVRE

Découvreurs  
en temps de crise

Des chercheurs racontent, à la façon d’une enquête quasi policière, leurs découvertes scientifiques lors de situations d’urgence.

Quelles aventures ! Plusieurs scientifiques ont choisi de raconter leurs découvertes d’une façon inhabituelle et originale. Non pas comme ils le font régulièrement, à destination de leurs pairs, dans des articles de recherche ardus. Ni sous une forme vulgarisée, éventuellement par l’entremise de journalistes. Mais en mettant en avant leur expérience sous forme d’enquêtes quasi policières et, bien sûr, non fictives.

Evidemment, le fait qu’il s’agisse de situations d’urgence liées à des crises, voire des catastrophes (pollution, épidémie, cyclone, etc.), qui plus est sur des terrains « exotiques », loin des laboratoires (sous la mer à Mayotte, sur les côtes des îles Kerguelen…) aide à rendre ces récits dynamiques. En 11 histoires (dont l’une est en ligne, en bonus), ces chercheurs du CNRS, de l’Ifremer, du BRGM (le service géologique national) ou de l’Inrae essaient de comprendre ce qui tue les éléphants de mers, ce qui a fait trembler la terre… Les temps longs de la recherche sont bouleversés, avec des réponses attendues en quelques semaines ou mois, car il s’agit de savoir si une épidémie va se répandre ou si un tremblement de terre pourrait se reproduire. On ose simplifier des modèles, ou ne pas attendre d’avoir tous les échantillons pour trancher.

Même si les scénarios se ressemblent, avec des alertes qui surgissent assez souvent pendant des congés, la mise en place de cellules de crise…, chaque récit a ses spécificités scientifiques. Il est question de géologie, de météo, de génomique, de chimie, de biologie et même d’archéologie.

Des événements souvent imprévisibles

Autre point commun entre ces récits : les événements sont souvent imprévisibles, mais, pour y faire face, les chercheurs sont rarement démunis. Ils mobilisent des compétences et des savoirs qui s’avèrent très pertinents pour réagir. Et souvent, cela débouche sur des publications voire, mais plus rarement, sur des « applications », comme des outils de gestion de crise en cas de sécheresse ou, dans le bassin de Thau (Hérault), la mise en place de nouvelles pratiques de captage des naissains d’huîtres. Une mention spéciale pour une leçon d’histoire, qui part d’un petit site de fouilles de l’époque gauloise pour déboucher sur l’explication d’une épidémie majeure deux mille ans plus tard.

L’ensemble décrit une vie de chercheur, collective, où le scientifique peut jouer aussi le rôle d’expert. Un regret : les textes sont trop courts, certains aspects sont juste effleurés. Par exemple, les « héros » des épisodes de la traque d’une pollution en Auvergne ou d’un parasite en Corse auraient probablement beaucoup à dire sur l’accueil réservé à leurs résultats localement. Nul doute que cette belle idée débouchera sur un second volume, encore plus étoffé. ■

DAVID LAROUSSE

« Chercheurs en mission », sous la coordination de Wilfried Sanchez (Quae, 142 p., 18,50 €).

LIVRAISON

LIVRE

« Incroyables tardigrades ! »

Ils sont laids comme tout, ces tardigrades, mais ils nous fascinent. Deux chercheurs, tombés sous le charme au point d’en faire un élevage pour leurs travaux, à l’université de Montpellier, nous expliquent en détail et de façon accessible en quoi ces petits animaux, d’environ 1 millimètre, sont exceptionnels. En particulier la cryptobiose, ce superpouvoir qui leur permet de se dessécher pour résister à des conditions extrêmes, pourquoi pas pendant dix années, et revivre ensuite sans avoir vieilli pour autant. Et si leurs dons pouvaient nous être transmis ? > De Simon Galas et Myriam Richaud, Point Nemo Editions, 192 p., 16,90 €



UNE PLUME FOSSILISÉE RETROUVÉE DANS UNE CROTTE DE DINOSAURE

Les coprolithes, ces crottes pétrifiées, offrent des indices précieux aux paléontologues. C’est le cas de UWBM 103150, un fossile découvert en 2016 dans le Montana et vieux de 66 millions d’années. On devine à sa surface une plume d’environ un centimètre de long. L’analyse externe et interne, par imagerie aux rayons X, révèle que cette plume appartenait à un oiseau primitif aquatique, qui venait de manger un poisson quand lui-même a été dévoré par un dinosaure carnivore. Cette plume devait favoriser l’étanchéité à l’eau, et semble avoir appartenu à un représentant des hespéromithiformes. Ces oiseaux n’ont pas survécu à la crise engendrée par la chute d’une météorite sur la Terre il y a 66 millions d’années. C’est peut-être parce que leurs plumes étaient moins adaptées au froid que celles des néornithes, dont les oiseaux actuels sont les descendants, avancent Jingmai O’Connor (Field Museum de Chicago) et ses collègues dans *Current Biology* du 10 septembre, où est présentée cette découverte. PHOTO : O’CONNOR ET AL



LA VIE CACHÉE DES PLANTES  
POURQUOI L’OLIVIER N’EST JAMAIS À SEC

Par FLORENCE ROSIER

L’olivier, ce phénix des coteaux, des garrigues et des déserts. Ramassé, noueux, tortueux… l’arbre semble quasi indestructible. Les canicules grillent champs, bois et jardins alentour ? L’olivier, lui, résiste généralement. « Il présente une capacité hors norme à supporter la sécheresse, plus encore que la vigne », souligne Guillaume Besnard, écologue au CNRS (université de Toulouse). On a d’ailleurs tendance, aujourd’hui, à remplacer la vigne par de l’olivier dans certaines régions. »

« Un olivier peut vivre plusieurs millénaires, même dans des milieux extrêmement arides », poursuit le chercheur. L’olivier de Laperrine en offre un bel exemple : d’une croissance très lente, cet arbre sauvage survit dans le désert du Sahara, dans le sud de l’Algérie (Hoggar) et dans le nord du Niger (Aïr), où il ne pleut guère plus de 50 millimètres d’eau par an ! Certains spécimens ont probablement plus de 10 000 ans. L’arbre peut sembler mourir, puis il repart sur les bords de la souche. « L’olivier au feuillage glauque (...), l’arbre que personne, ni jeune ni vieux, ne peut détruire ou saccager », écrit Sophocle (*Edipe à Colone*, 401 avant notre ère).

Il faut dire que cette essence emblématique du bassin méditerranéen, cultivée depuis au moins six mille ans et issue d’un brassage entre des formes locales et des variétés introduites du Levant, cumule les caractères d’adaptation à la sécheresse. Tout d’abord, « l’olivier limite la déshydratation en fermant ses stomates, ces orifices microscopiques situés sur la face inférieure de ses feuilles », fait savoir José Enrique Fernandez, de l’Institut des ressources

naturelles et de l’agrobiologie à Séville. Mieux encore, ces stomates sont densément protégés par d’étonnantes écailles (trichomes peltés), qui donnent à son feuillage cet aspect argenté si caractéristique. « C’est la seule lignée d’oléacées qui a développé de telles écailles », note Guillaume Besnard.

Et puis, ses feuilles étroites et coriaces, en cas d’assèchement du sol, parviennent à maintenir constante la pression de turgescence (la pression hydrostatique exercée par le contenu des cellules contre leur paroi rigide) en adaptant la concentration de leurs solutés internes. Elles peuvent ainsi gagner ou perdre jusqu’à 60 % de leur contenu en eau, selon les conditions d’humidité ou de sécheresse ! Ces mêmes feuilles, de surcroît, réfléchissent l’excès de rayonnement solaire. « Elles peuvent aussi se protéger de l’excès de lumière en pivotant, pour réduire leur angle d’insertion sur la pousse », relève José Enrique Fernandez.

Grande plasticité du système racinaire

Autre adaptation remarquable, le système racinaire. Sans être très profond (1,25 mètre à 1,80 mètre au plus), il montre une grande plasticité. « Son architecture et son activité s’adaptent rapidement aux variations des conditions du sol », observe José Enrique Fernandez. Quand le sol est très sec, les autres espèces fruitières flétrissent assez rapidement. Mais les racines de l’olivier, elles, peuvent absorber l’eau fortement liée au sol, avec « une force de succion de l’ordre de – 25 bars », selon France Olive, l’interprofession française des huiles d’olive. Par comparaison, « la plupart des arbres fruitiers se limitent à une succion de l’ordre de – 15 bars ».



Un vieil olivier, au Monténégro. SAVO PRELEVIC/AFP

Surtout, l’olivier résiste à une redoutable menace : l’embolie gazeuse, lorsque des bulles d’air se forment dans les vaisseaux de l’arbre, bloquant alors la montée de la sève. Or, dans un sol sec, la sève montante subit une tension anormale : l’eau peut alors passer à l’état gazeux. L’olivier limite ce risque grâce à l’architecture de ses vaisseaux, interconnectés latéralement avec leurs voisins.

Reste une interrogation. Avec le changement climatique, l’olivier va-t-il remonter beaucoup plus au nord ? Va-t-il se maintenir dans les régions du Sud ? « S’il n’y a plus d’olivier, ce ne sera pas évident de cultiver autre chose », glisse Guillaume Besnard. ■

L’ÉNIGME MATHS – N° III

Chaque semaine, le mathématicien Mickaël Launay vous soumet un problème. A vous de jouer !

RETOUR VERS LE FOU-TOUR

Une tour de jeu d’échecs est placée dans le coin en haut à gauche d’une grille. Son objectif ? Atteindre la case

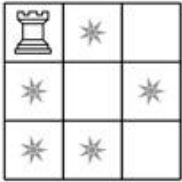
opposée en bas à droite après avoir visité une et une seule fois toutes les cases de la grille. Pour cela, elle ne peut se déplacer que verticalement

ou horizontalement, en suivant les lignes et les colonnes. Seulement voilà, chaque fois qu’elle passe par une case étoilée, elle se transforme en fou et commence alors à se déplacer en diagonale. Si le fou repasse par une case étoilée, il redevient tour et ainsi de suite : les deux pièces alternant à chaque passage d’étoile. La tour comme le fou peuvent avancer de plusieurs cases dans la même direction, mais toutes les cases traversées

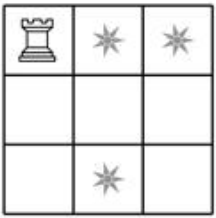
sont visitées. Il n’est par exemple pas possible de sauter par-dessus une étoile sans subir de transformation et donc sans changer de direction. La première grille ci-contre vous montre un exemple avec sa solution. A vous de résoudre les trois autres !

INDICE

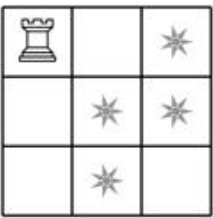
…riner y’d étilibissop etuot repuoc sap en ed nifa nimehc ertov ceva seétisiv non erocne sesac sed remrefne’d zetivE



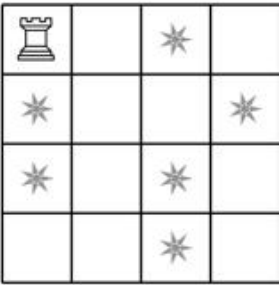
Grille d’Exemple



Grille A



Grille B



Grille C

SOLUTION DE L’ÉNIGME N° 110

La fête ne peut pas avoir lieu le lundi ou le dimanche, sans quoi Betty l’aurait immédiatement deviné, puisque lundi est le seul jour à avoir un U pour deuxième lettre et dimanche le seul à avoir un I. Elle ne peut pas non plus se tenir le samedi, car Alice l’aurait deviné, puisque c’est le seul jour de six lettres. Après ce premier échange, Betty ne connaît toujours pas le jour. Il ne s’agit donc pas du mardi, puisque c’est le seul jour avec un A en deuxième lettre (le samedi ayant été éliminé par la déclaration d’Alice). Parmi les trois jours qui restent, jeudi est le seul à avoir 5 lettres, tandis que mercredi et vendredi ont tous deux 8 lettres. Puisque Alice déclare alors savoir de quel jour il s’agit, la fête aura lieu le jeudi.





## CARTE BLANCHE

# Face aux IA, avoir un corps change tout

Par SYLVIE CHOKRON

Nous faisons souvent l'erreur de croire que nous ne pensons qu'avec notre cerveau. Certes, celui-ci est le siège de nos processus cognitifs, mais, contrairement aux systèmes d'intelligence artificielle, nous avons un corps... De nombreuses études neuroscientifiques nous ont appris que ce dernier influence considérablement notre pensée. Ce champ d'étude porte le nom de « cognition incarnée », ou « *embodied cognition* », un terme qui renvoie explicitement au fait que la cognition est intrinsèquement située et liée au corps et aux expériences vécues.

Grâce à la neuro-imagerie fonctionnelle, Ferdinand Binkofski, de l'université d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), a pu montrer que la présentation visuelle d'un objet que l'on peut potentiellement tenir en main active automatiquement les aires prémotrices et le cortex pariétal postérieur, impliqués dans la manipulation réelle de cet objet. Cette pré-activation peut s'avérer utile pour préparer l'action à réaliser avec cet objet, mais cela peut représenter un coût, lorsque la consigne n'implique pas l'action. Ainsi, Jillian Filliter et ses collègues de l'université Dalhousie, à Halifax, au Canada, ont établi que cette activation automatique de la représentation motrice pour les objets manipulables augmente le temps nécessaire pour dénommer ces objets.

Ainsi, devant l'image d'une casserole, vous serez plus lents pour prononcer le mot « casserole » que si l'on vous montre un immeuble, uniquement parce que votre cerveau a pris le temps d'activer la représentation de l'action qui consiste à utiliser la casserole, alors que cela n'était absolument pas nécessaire pour la tâche de dénomination. Cela va même plus loin, puisque Patricia Gough, de l'université de Parme (Italie), a retrouvé un effet tout à fait similaire en l'absence de toute représentation visuelle de l'objet mais simplement face au mot écrit lui correspondant.

### Interaction dynamique

Leurs résultats montrent clairement que le simple fait de lire le nom d'un objet manipulable active de manière irrépensible l'action qui y est associée, donc le cortex moteur, en plus des aires impliquées en lecture. L'action réelle ou sa représentation peut donc influencer la cognition, mais, au-delà de l'action, c'est tout le corps qui peut affecter nos processus intellectuels et mnésiques.

Ainsi, Katinka Dijkstra et ses collègues de l'université d'Etat de Floride ont testé comment l'adoption d'une posture corporelle pouvait influencer le rappel de souvenirs autobiographiques. Le protocole était pour le moins original. Les participants devaient tout d'abord évoquer plusieurs souvenirs de leur enfance, comme une visite chez le dentiste. Puis, ultérieurement, on leur demandait soit d'adopter une posture congruente au souvenir évoqué (légèrement allongé pour le souvenir du dentiste), soit une posture incongruente (dans ce cas, debout les mains sur les hanches). L'étude montre que le rappel est significativement amélioré par l'adoption de la posture corporelle correspondant au souvenir.

Les sensations corporelles aussi sont à même d'influencer notre cognition, à l'image de cette étude de 2024 de Norman Riedel, de l'Institut de technologie de Karlsruhe (Allemagne), qui montre que, en utilisant un exosquelette et en augmentant ainsi le poids des jambes de participants, on diminue leurs performances lors de tâches cognitives et l'on augmente également leur temps de réponse. Le champ d'étude de la cognition incarnée nous rappelle ainsi que notre corps participe activement à notre vie mentale.

C'est précisément cette interaction dynamique entre le corps, l'environnement et l'action qui fait de nous des êtres humains et non des machines ou des algorithmes. Cela devrait considérablement nous freiner dans notre tentation actuelle de comparer l'intelligence humaine et l'intelligence artificielle. ■

### Sylvie Chokron

Directrice de recherche au CNRS, Laboratoire de psychologie de la perception, université Paris-Descartes et Fondation ophtalmologique Rothschild

# Le serment d'Augusta rend la promesse d'Hippocrate plus ambitieuse

**TRIBUNE** - Le serment qui porte le prénom de la première interne des hôpitaux de Paris veut repenser collectivement l'héritage d'Hippocrate, expliquent deux médecins et une essayiste

Le jeudi 10 septembre, une nouvelle ère s'est ouverte à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris : à 20 h 30, ce soir-là, des étudiants de toutes les filières de santé qui terminaient leurs études ont prêté serment collectivement au cours d'une cérémonie interdisciplinaire et ouverte au public. C'était la première cérémonie du serment d'Augusta, inventée et mise en œuvre par un collectif d'étudiantes et soutenue par le programme Sound de l'Alliance Sorbonne Université [Sorbonne University for a New Deal, lancé en 2023 pour mobiliser la communauté académique face aux grands défis sociétaux et environnementaux]. Ce prénom renvoie à Augusta Klumpke, la première interne des hôpitaux de Paris à la Salpêtrière, en 1886.

Il y a quelque chose de romantique dans le fait de terminer ses études de médecine en prêtant serment de façon confidentielle sur la base d'un texte de près de 2 500 ans. Celui-ci a incarné l'entrée dans la profession de médecin et la responsabilité particulière reliant le médecin et la personne qui s'en remet à lui. Le serment d'Augusta accueille la tradition de la promesse d'Hippocrate dans ses versions successives, et en particulier son intuition fondatrice : choisir d'être un soignant implique davantage qu'une compétence purement technique. Cela veut dire aussi prendre une responsabilité morale devant les autres, s'engager. Nous voulons faire vivre cet héritage un peu différemment.

Cette idée de serment immuable multiséculaire est en effet un peu dérangeante... car le monde auquel il

s'adressait n'est plus tout à fait le nôtre. Par exemple, aucun médecin ne soigne seul de nos jours, car la médecine repose désormais sur l'interdisciplinarité. C'est pourquoi nous proposons, dans cette cérémonie du serment d'Augusta, un acte collectif et interdisciplinaire fondateur, qui raconte que l'engagement est celui de tous ceux qui prennent en soin. Ce partage symbolique incarne, dès la fin des études de santé, l'idée d'une communauté des soignants qui reconnaît la valeur propre de chacun des métiers du soin et affirme que la qualité du soin dépend de leur capacité à travailler ensemble.

Chaque époque doit reformuler dans sa langue ce qu'elle considère comme essentiel dans la relation de soin pour être en phase avec l'éthique contemporaine. Un serment reste vivant parce que chaque génération se l'approprie. Le soin change, le serment change aussi. Nous pensons que c'est ce qui garantit la fidélité à la promesse.

Le serment d'Augusta rend la promesse d'Hippocrate plus belle, plus ambitieuse en racontant tout ce que prendre soin signifie aujourd'hui. Il s'intéresse en profondeur à certains enjeux contemporains qui conditionnent la relation de soin : prendre conscience de ses biais et des discriminations qui peuvent en découler, rechercher l'équité et l'inclusivité en santé, intégrer dans sa pratique les dimensions psychologiques, sociales et environnementales du soin pour une prise en charge globale.

Le serment d'Augusta énonce ce que les soignants doivent tous ensemble aux personnes qu'ils soignent et à la

## LA CÉRÉMONIE, OUVERTE AU PUBLIC, RÉSONNE COMME UN GESTE DE DÉMOCRATIE DE SANTÉ

société qui leur confie cette mission précieuse. La cérémonie, ouverte au public, résonne comme un geste de démocratie de santé qui consiste à dire cela. Il s'agit plus particulièrement de prendre en compte le fait que les individus soignés sont devenus acteurs de leurs soins. Ils ne sont plus seulement ceux envers qui on s'engage, mais ils sont partenaires de l'engagement.

Le serment est le fruit d'une conversation avec les personnes que l'on soigne et leurs proches, qui reconnaissent le savoir qu'elles ont de leur vécu et leur contribution au meilleur soin et au progrès. Il est exigeant sur la recherche et le respect du consentement et souhaite, par l'échange, accompagner au mieux les choix médicaux. Enfin, il affirme l'engagement contre les violences dans le monde du soin, de la solidarité entre soignants et de l'attention nécessaire à la préservation de sa propre santé mentale et de celle des autres soignants, parce que ce sont des clés pour assurer un meilleur soin.

Les éléments du serment d'Augusta renvoient à un ou à plusieurs épisodes du podcast éponyme. Ce podcast est le

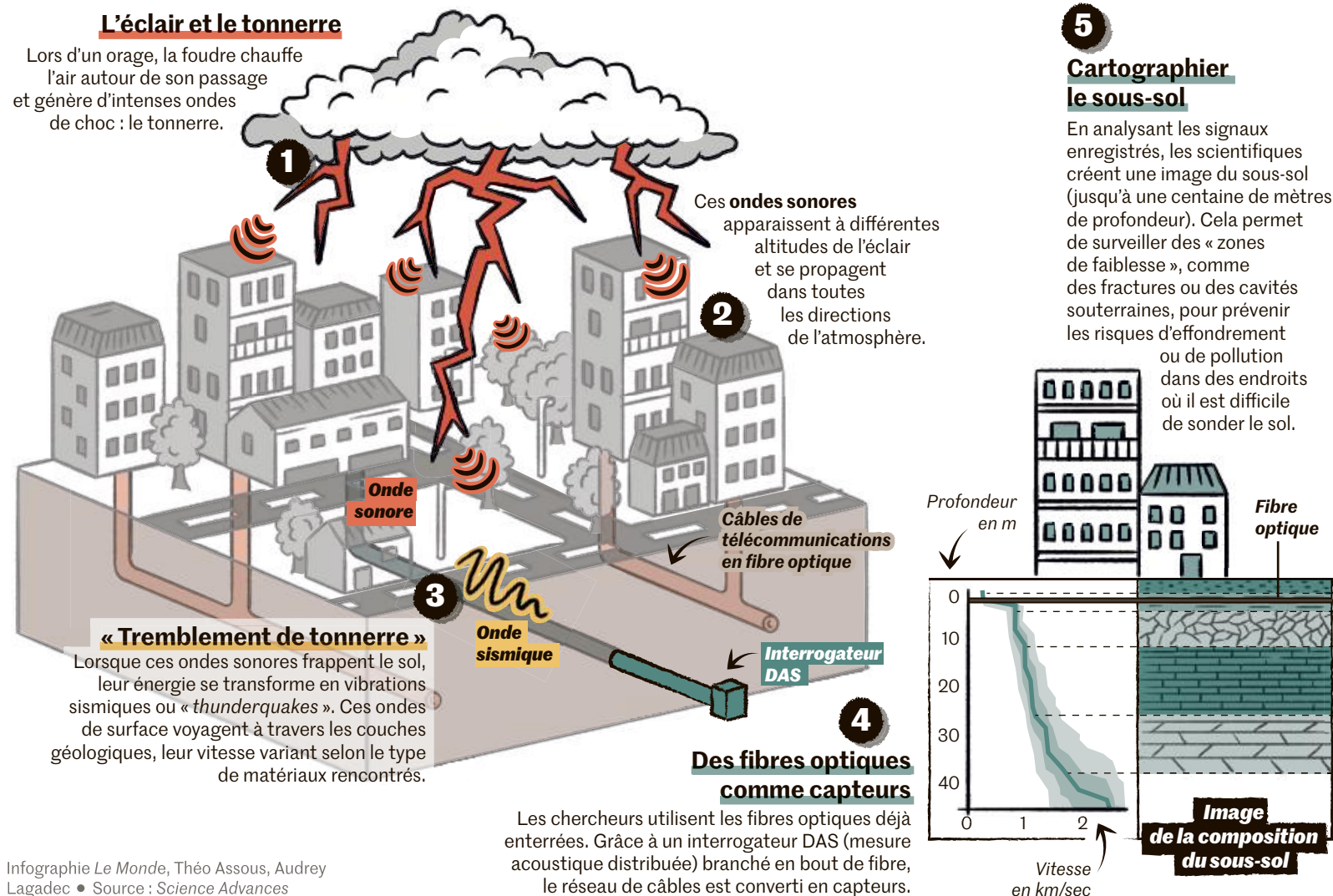
laboratoire d'idées, le salon de la conversation qui a donné naissance au serment. Ainsi, chaque engagement est rendu vivant et détaillé par un support audio immersif qui combine le savoir médico-scientifique, le savoir expérientiel des personnes malades et de leurs proches, et l'éclairage des sciences humaines. Il raconte en émotions, en témoignages, en histoire, en fiction parfois, et en musique comment réinventer la relation de soin. Le serment d'Augusta contient des éléments concrets de mise en situation. Il revisite la promesse, à notre époque, avec la ressource d'un support attractif et évolutif qui rend cette promesse vivante et accessible à tous.

La médecine au temps d'Hippocrate était pratiquée uniquement par des hommes. En prenant le prénom d'une pionnière de la médecine longtemps invisibilisée, le serment rend justice à la représentation féminine qui prédomine aujourd'hui largement dans tous les métiers du soin. Et peut-être que bientôt, tous les soignants de France rejoindront la communauté du serment d'Augusta et connaîtront son prénom et son histoire. Cette communauté fait la promesse d'une conversation à venir, celle de continuer à s'interroger tout au long de sa carrière sur sa façon de soigner. ■

¶ Emmanuel Flamand-Roze, professeur de neurologie à Sorbonne Université ; Bruno Riou, doyen de la faculté de santé de Sorbonne Université ; Barbara Soumet-Leman, essayiste et réalisatrice

Le supplément « Science & médecine » publie chaque semaine une tribune libre. Si vous souhaitez soumettre un texte, prière de l'adresser à sciences@lemonde.fr

## LE TONNERRE POUR SONDER LE SOUS-SOL DES MÉTROPOLES



Et si le tonnerre nous aidait à cartographier les sous-sols ? C'est l'idée de chercheurs en sismologie de l'université d'Etat de Pennsylvanie. Dans une étude parue le 21 août dans *Science Advances*, ils passent de la théorie à la pratique.

En zone urbaine, là où il est difficile de sonder la Terre, ils analysent comment se diffusent les bruits, ceux des passants, des voitures des tramways... Utiliser le tonnerre comme autre source d'énergie vient compléter cette liste.

Pour cartographier le sous-sol, l'équipe se sert d'une technologie qui convertit les fibres optiques en réseau de capteurs sismiques. On parle de mesure acoustique distribuée, ou Distributed Acoustic Sensor (DAS). Pour ce

faire, ils ajoutent un interrogateur en bout de ligne qui génère un second signal à travers le câble et mesure les infimes variations que lui font subir les vibrations environnantes. ■

THÉO ASSOUS



# « Après le feu extrême en Gironde, la perte scientifique est irréversible »

**ENTRETIEN** - Les chercheurs à l’Inrae Céline Meredieu et Christophe Plomion déplorent la destruction de décennies d’investissement après le mégafeu qui a touché le département

Quelque 80 hectares des installations de recherche en Gironde de l’Institut national de recherche pour l’agriculture, l’alimentation et l’environnement (Inrae) ont été détruits par le feu extrême de Saumos, fin juillet. Céline Meredieu, écologue, qui travaille sur l’expérimentation et la modélisation de la forêt cultivée, et Christophe Plomion, généticien, spécialiste de l’adaptation des forêts au dérèglement climatique, détaillent les conséquences de cette catastrophe sur les recherches en cours et à venir.

## En quoi la recherche scientifique est-elle affectée par la destruction de parcelles forestières ?

**Christophe Plomion :** Cela ne se résume pas à une destruction d’équipements sur des parcelles expérimentales. Ce qui a brûlé, ce sont des décennies d’investissement scientifique de femmes et d’hommes. C’est la possibilité de poursuivre des expériences dont la valeur augmentait avec le temps. La perte scientifique est irréversible, car les arbres qu’on replantera n’auront pas tout de suite 20 ou 30 ans. Le comble est que les dérèglements climatiques détruisent une partie des moyens qui permettaient de les étudier. Mais c’est aussi une opportunité, ces sites incendiés devenant objets de recherche.

## Quels dispositifs de recherche particuliers ont été anéantis ?

**C. P. :** Un patrimoine irremplaçable est parti en fumée s’agissant du pin maritime, *Pinus pinaster*. Nous avons constitué sur le domaine de Castillonville [à Cestas] un conservatoire des génotypes sélectionnés grâce au programme d’amélioration génétique mené depuis soixante-cinq ans. Ce dispositif est perdu à 90 %. Il s’agit d’améliorer l’adaptation de l’espèce au milieu et face à ses bioagresseurs, ainsi que sa production, la rectitude de son tronc, son ancrage racinaire, etc. Heureusement, cette collection avait été dupliquée ailleurs, mais ces arbres sont âgés de plus de 40 ans. Avec les pins plus jeunes de Castillonville, on avait facilement accès à la canopée pour pratiquer des croisements entre parents sélectionnés, dont les descendants permettent d’installer des vergers à graines.

## Qu’en est-il des expériences qui étaient en cours ?

**Céline Meredieu :** Nous avons planté dans deux parcelles des pins maritimes au début des années 1990 pour étudier sur environ soixante ans l’impact de différents facteurs : densité de plantation, diversité génétique, effet de récoltes partielles sur la compétition entre arbres, stress hydrique, etc. On a perdu ces gros dispositifs, dont certains arbres étaient équipés de microdendromètres. Il s’agit d’une petite tige métallique, placée contre l’écorce, qui permet d’enregistrer les variations journalières du diamètre du tronc liées au stress hydrique et aussi à la croissance radiale. L’objectif était d’étudier la réponse des arbres à la sécheresse.

Un autre type de terrain expérimental, unique en France par son ampleur, permettait de manipuler la composition des peuplements. Sur 12 hectares, on avait créé huit blocs, dont chacun était composé de parcelles qui possédaient une seule essence, ou deux, trois, quatre ou cinq mélangées. Le but était de quantifier les différences de comportement de ces écosystèmes (arbres, sous-bois, sols, bioagresseurs, etc.) entre monocultures et forêts mélangées.

## Vos travaux ont-ils éclairé le débat sur la pertinence d’une monoculture de pins maritimes ?

**C. P. :** Nous avons montré qu’un mélange expérimental de bouleau et de pin maritime a un effet positif sur la productivité de bois. Dans une parcelle avec une densité du pin maritime telle qu’elle est pratiquée, dans laquelle on a ajouté le même nombre de bouleaux, on constate un accroissement de la production totale. Les pins de quinze ans ont poussé aussi bien que s’ils étaient seuls, tandis que le bouleau permet de stocker du carbone et améliore la richesse des litières avec ses feuilles mortes. Mais il s’agit d’une trajectoire avec des arbres de moins de quinze ans.

On a également montré que, dans ce mélange, le pin maritime est significativement plus résistant aux bioagresseurs, comme la

processionnaire du pin, la pyrale du tronc, la punaise des graines de conifères ou le scolyte sténographe. Mais un mélange pied à pied expérimental est peu compatible avec la mécanisation des exploitations. Cependant, grâce à nos résultats, les forestiers ont commencé à créer des haies de feuillus autour des peuplements de pins, ce qui constitue des écrans olfactifs et visuels vis-à-vis des prédateurs.

## La recherche sylvicole n’est-elle pas trop proche des exploitants, dont les intérêts sont plus à court terme ?

**C. P. :** Nous sommes dans un continuum. Nos recherches ont vocation à avoir un impact et à produire des connaissances. Surtout, une forêt qui n’est pas adaptée est vulnérable et ne peut pas être productive. Les forêts doivent d’autant plus être aidées qu’elles ont largué les amarres avec les conditions stables dans lesquelles elles se trouvaient il y a cinquante ans.

## Parlons d’avenir. En quoi les événements climatiques récents vont-ils orienter vos recherches ?

**C. P. :** On a quitté l’univers des moyennes pour entrer dans celui de la variance, donc des fluctuations. Ces événements plus fréquents, plus longs, plus intenses, plus précoces et en interaction vont créer des conditions de fonctionnement écologique des écosystèmes forestiers profondément altérés.

Nous focalisons maintenant nos recherches sur les extrêmes et les combinaisons d’aléas. Le projet scientifique Grifon, financé par la région Nouvelle-Aquitaine, porte ainsi sur les risques multiples. On ne travaille plus en silos, même si l’on a toujours des experts sur les tempêtes, les incendies, les sécheresses, les phytopathogènes ou les insectes ravageurs. Par exemple, l’aléa qui devrait suivre les incendies est celui de la pullulation de scolytes. On le constate déjà dans nos dispositifs de recherche incendiés. Les arbres sont fragilisés, leur houppier est quasi-

ment roussi, mais leur liber, le tissu conducteur situé sous l’écorce, est encore vivant et permet aux scolytes de creuser leur chambre et d’y pondre. Si la gestion des bois incendiés est catastrophique, comme en 2022 à La Teste-de-Buch, lorsque de grandes quantités d’arbres abattus avaient été posées en bord de route plutôt que dans des aires de stockage arrosées, on dépassera un seuil épidémique en 2027.

## Quelles sont les opportunités scientifiques créées par cette catastrophe ?

**C. M. :** Il va falloir du temps pour étudier cet aléa qui est passé sur nos dispositifs, voir comment la régénération postincendie se manifeste. La première chose qu’on a faite, c’est diagnostiquer la sévérité du feu à partir d’éléments de terrain que l’on a mesurés avec des spécialistes de l’Inrae d’Avignon. On a des sols peu atteints, qui pourraient même bénéficier de l’apport en minéraux des plantes incendiées, jusqu’à des sols où toute forme de vie serait éliminée. De nouveaux sujets de recherche vont émerger autour des questions de l’échelle de la parcelle forestière.

**C. P. :** Il faudra se positionner à l’échelle du territoire. Il ne faudrait pas que, en augmentant le nombre et la surface des coupures de combustibles pour limiter la propagation des incendies, on génère des couloirs qui accroissent la force destructrice des tempêtes. Que vait-on y mettre ? Des espaces agricoles, des chènes-lièges, des animaux d’élevage, des champs de panneaux photovoltaïques ? Des travaux de modélisation à l’aide de jumeaux numériques du paysage pourront permettre d’optimiser les configurations. Il nous faut aussi travailler en interdisciplinaire. En intégrant les travaux de sociologie, de sciences politiques et économiques, la question de gouvernance de ces territoires pourra être interrogée, notamment pour amener les acteurs à arbitrer entre des intérêts parfois divergents. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-BAPTISTE JACQUIN



## ZOOLOGIE

# Un poisson-éléphant très au courant

L’humain n’est pas un animal tout à fait comme les autres, c’est entendu. Mais du côté des sens grâce auxquels nous percevons le monde, rien ne nous fait sortir du lot. L’ouïe des chats, la vue des faucons, l’odorat des éléphants et des rats, le goût des silures et des souris ou encore le toucher des taupes et des loutres nous feraient presque passer pour des créatures insensibles. Encore restons-nous ici dans le conventionnel. Que dire des geckos qui, grâce à leur oreille interne, détectent partenaires et prédateurs par les vibrations qu’ils produisent dans le sol ? Des araignées, qui perçoivent le monde par l’intermédiaire de leur toile ? Ou, bien sûr, des dauphins et des chauves-souris, maîtres de l’écholocation ?

À ce petit jeu du sixième sens le plus extraordinaire, le poisson-éléphant s’est taillé depuis soixante-dix ans une place à part. Rien à voir avec son nom, qui lui vient de cette excroissance façon trompe – on parle de barbillon – qu’il possède à l’avant de la tête et grâce à laquelle il fouille les sols vaseux. Sa vraie particularité, qu’il partage avec sa famille, les mormyridés (203 espèces), tient à sa capacité à appréhender le monde grâce au champ électrique qu’il produit et aux perturbations de ce champ créées par les obstacles autour de lui.



Un poisson-éléphant, au Congo, en 2012.

REINHARD DIRSCHERL/JULLSTEIN BILD VIA GETTY IMAGES

Il faut dire que *Gnathonemus petersii* – son nom scientifique – nage dans les rivières saumâtres de l’Ouest et du centre de l’Afrique, de préférence la nuit. Autant dire que la vue lui est d’une maigre utilité. Tout l’inverse des faibles émissions électriques qu’il produit, grâce à un organe situé à la base de la queue. « *Faible est le mot-clé*, insiste Nathaniel Sawtell, professeur de neurosciences à l’université Columbia. *Contrairement à l’anguille électrique, cela ne produit aucun choc. Juste des impulsions de quelques millièmes de secondes. Mais celles-ci créent des distorsions dans le champ électrique extérieur qu’il perçoit par l’intermédiaire des milliers d’électrorécepteurs disposés sur sa peau. Les objets présentant des propriétés électriques différentes – une pierre, une plante, une larve d’insecte, un autre poisson – projettent des “ombres électriques” différentes.* » Et ce n’est pas tout : « *Le poisson contrôle avec précision la durée de ses impulsions, et cette durée est utilisée dans la communication sociale avec d’autres poissons électriques.* »

Depuis les travaux inauguraux de Hans Lissmann (1909-1995) à Cambridge, dans les années 1950, plusieurs générations de chercheurs ont affiné la compréhension du phénomène. Une question majeure restait toutefois irrésolue : comment le poisson distingue-t-il les perturbations du champ électrique dont il est à l’origine de celles produites par des sources externes ? « *Un cas particulier d’un problème universel*, précise Nathaniel Sawtell. *Comment un système nerveux apprend-il à anticiper et à compenser les conséquences sensorielles de son propre comportement ?* » Son équipe a apporté la réponse dans la revue *Nature*, mercredi 2 septembre.

Les chercheurs américains ont analysé l’ensemble des connexions neuronales, synapse par synapse (le connectome), et ont mis en évidence les cellules engagées dans le processus d’apprentissage de l’animal. L’essentiel se déroule dans une structure correspondant à notre cervelet. Le poisson y construit une « image négative » de lui-même, qu’il va ajouter aux informations électriques perçues par ses détecteurs. Exit le bruit, c’est-à-dire lui-même. Grâce à cette opération, le signal véritablement extérieur se trouve isolé, prêt à l’usage. L’observation fine, doublée d’une modélisation, a même établi que cette opération engage deux types d’ajustement des synapses, l’un rapide, l’autre plus lent. Une mécanique de précision au résultat tout à la fois « *vif, précis et robuste* », insistent les chercheurs. Décidément, nous autres humains ne sommes pas grand-chose. ■

NATHANIEL HERZBERG



Céline Meredieu et Christophe Plomion, à Cestas (Gironde), le 2 septembre. UGO AMEZ POUR « LE MONDE »